

POUR...SUIVRE SON RÉGIME

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES ARTICLES DU *RÉGIME PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES*

Mise à jour effectuée à partir du
Régime pédagogique de la formation générale des adultes
en vigueur depuis le 1er juillet 2000
Septembre 2003

POUR...SUIVRE SON RÉGIME

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES ARTICLES DU *RÉGIME PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES*

Mise à jour effectuée à partir du
Régime pédagogique de la formation générale des adultes
en vigueur depuis le 1er juillet 2000
Septembre 2003

Direction de la formation générale des adultes

Rédaction

Andrée Racine

Consultante pour la Direction de la formation générale des adultes du ministère de l'Éducation

Coordination

Alain Mercier

Directeur de la formation générale des adultes au ministère de l'Éducation

Nous tenons à remercier les personnes suivantes pour leur précieuse collaboration :

- tous les professionnels et professionnelles responsables de dossiers à la Direction de la formation générale des adultes du ministère de l'Éducation;
- Carmen Allison, pour le suivi de la procédure d'édition;
- les membres du Service des publications du ministère de l'Éducation;
- Françoise La Roche, secrétaire pigiste, pour le traitement de texte.

Avant-propos

Le présent document constitue une mise à jour de la première version de *Pour... suivre son régime*. Cette mise à jour était nécessaire étant donné la venue d'un nouveau régime pédagogique à l'éducation des adultes intitulé *Régime pédagogique de la formation générale des adultes*. Celui-ci est en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2000. Comme sa première version, le présent document a pour objet de fournir des renseignements relatifs à l'application du régime pédagogique. Les articles qu'il contient sont présentés de façon à montrer les multiples avenues offertes par le régime. De l'alphabétisation au second cycle du secondaire, en passant par les différents autres services éducatifs, on est à même de constater que le régime pédagogique offre aux adultes québécois de nombreuses réponses à leurs questions pour les soutenir dans l'exercice de leurs multiples rôles de citoyennes et de citoyens.

Le présent document rejoindra donc les préoccupations de toute personne intéressée par l'éducation des adultes, plus particulièrement celles du personnel des commissions scolaires et des directions régionales du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ). La Direction de la formation générale des adultes (DFGA) du MEQ est persuadée que la lectrice et le lecteur y trouveront des renseignements très utiles à la compréhension, à la gestion et à l'application du nouveau régime pédagogique.

Le directeur de la formation générale des adultes,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Alain Mercier', with a long, sweeping horizontal stroke extending to the right.

Alain Mercier

TABLE DES MATIÈRES

Vocabulaire	Voc. - 1
Présentation	i
Chapitre I : Nature et objectifs des services éducatifs _ Article 1	1.1
Section I : Services de formation — Article 2	2.1
Section I : Services de formation — Article 3	3.1
Section I : Services de formation — Article 4	4.1
Section I : Services de formation — Article 5	5.1
Section I : Services de formation — Article 6	6.1
Section I : Services de formation — Article 7	7.1
Section I : Services de formation — Article 8	8.1
Section I : Services de formation — Article 9	9.1
Section I : Services de formation — Article 10	10.1
Section I : Services de formation — Article 11	11.1
Section I : Services de formation — Article 12	12.1
Section I : Services de formation — Article 13	13.1
Section I : Services de formation — Article 14	14.1
Section II : Services d'éducation populaire — Articles 15-16.....	15, 16.1

Section III : Services complémentaires — Articles 17-18.....	17, 18.1
Chapitre II : Cadre général d'organisation des services éducatifs	
Section I : Admission et inscription — Articles 19-20.....	19, 20.1
Section I : Admission et inscription — Articles 21-22.....	21, 22.1
Section II : Calendrier scolaire — Article 23.....	23.1
Section III : Manuels scolaires et matériel didactique — Article 24.....	24.1
Section IV : Évaluation des apprentissages — Article 25	25.1
Section IV : Évaluation des apprentissages — Article 26	26.1
Section IV : Évaluation des apprentissages — Article 27	27.1
Section IV : Évaluation des apprentissages — Article 28	28.1
Section IV : Évaluation des apprentissages — Article 29	29.1
Chapitre III : Sanction des études — Article 30.....	30.1
Sanction des études — Article 31.....	31.1
Sanction des études — Article 32.....	32.1
Chapitre IV : Gratuité des services — Article 33	33.1
Chapitre V : Qualité de la langue — Article 34	34.1
Chapitre VI : Dispositions transitoires et finales — Article 35.....	35.1
Dispositions transitoires et finales — Articles 36-37	36, 37.1
Annexe A : Calendrier de mise en oeuvre des nouveaux programmes d'études de certaines matières et d'un service d'enseignement	A - 1

Annexe B : *Recueil de fiches informatives sur les services d'enseignement et les matières*

Alphabétisation.....	B - 1.1
Anglais, langue seconde.....	B - 2.1
Biologie.....	B - 3.1
Chimie.....	B - 4.1
Développement personnel et social	B - 5.1
English Language Arts.....	B - 6.1
Français, langue d'enseignement.....	B - 7.1
Francisation	B - 8.1
French, Second Language	B - 9.1
Géographie	B - 10.1
Histoire.....	B - 11.1
Intégration sociale	B - 12.1
Intégration socioprofessionnelle.....	B - 13.1
Langues étrangères	B - 14.1
Mathématiques.....	B - 15.1
Micro-informatique.....	B - 16.1
Physique	B - 17.1
Sciences humaines	B - 18.1
Sciences physiques	B - 19.1
Soutien pédagogique.....	B - 20.1
Vie économique.....	B - 21.1
Vie politique.....	B - 22.1

Annexe C : *Liste des cours et des documents publiés pour les services d'enseignement et les matières*

Alphabétisation	C - 2.1
Anglais, langue seconde.....	C - 3.1
Arts.....	C - 4.1
Biologie.....	C - 5.1
Chimie.....	C - 6.1
Crie.....	C - 7.1
Développement personnel et social	C - 8.1

Éducation physique.....	C - 9.1
English Language Arts.....	C - 10.1
Entrée en formation	C - 11.1
Français, langue d'enseignement.....	C - 12.1
Francisation	C - 13.1
French, Second Language	C - 14.1
Général.....	C - 15.1
Géographie	C - 16.1
Histoire.....	C - 17.1
Intégration sociale	C - 18.1
Intégration socioprofessionnelle	C - 19.1
Inuktitut, langue d'enseignement	C - 20.1
Langues étrangères	C - 21.1
Mathématiques.....	C - 22.1
Micro-informatique.....	C - 23.1
Physique	C - 24.1
Sciences humaines	C - 25.1
Sciences physiques	C - 26.1
Vie économique.....	C - 27.1
Vie politique.....	C - 28.1

Annexe D : Liste partielle des documents administratifs publiés par le ministère de l'Éducation du Québec	D - 1
---	-------

Annexe E : Liste des responsables de l'éducation des adultes dans les directions régionales du ministère de l'Éducation du Québec	E - 1
---	-------

Bibliographie générale

LISTE DES TABLEAUX

Tableau relatif au vocabulaire	Voc. - 2
Tableau 1 Ensemble des principales composantes du <i>Régime pédagogique de la formation générale des adultes</i>	iv
Tableau 2 Services prévus dans le <i>Régime pédagogique de la formation générale des adultes</i>	v
Tableau 3 Résumé des définitions des termes relatifs aux programmes d'études des services d'enseignement et des matières.....	6.4
Tableau 4 Synthèse des termes généraux employés dans les programmes d'études des services d'enseignement et des matières	6.5
Tableau 5 Illustration des changements apportés aux articles 7, 18, 19 et 20 du régime pédagogique de 1994 en fonction du nouveau régime pédagogique de 2000	14.2
Tableau 6 Synthèse des éléments du processus d'accueil	14.9
Tableau 7 Comparaison des services d'aide à la démarche de formation et des services complémentaires	14.10

LISTE DES SIGLES

AENS	Attestation d'équivalence de niveau de scolarité
CAPAV	Centre d'animation et de productions audiovisuelles
CLSC	Centre local de services communautaires
DES	Diplôme d'études secondaires
DFD	Direction de la formation à distance
DFGA	Direction de la formation générale des adultes
DPS	Développement personnel et social
IS	Intégration sociale
ISP	Intégration socioprofessionnelle
LIP	Loi sur l'instruction publique
MEQ	Ministère de l'Éducation du Québec
PIVC	Programme d'insertion à la vie communautaire
PSAPA	Programme de soutien à l'alphabétisation populaire autonome
PSEPA	Programme de soutien à l'éducation populaire autonome
SAGE	Sanction des études des adultes en formation générale
SIFCA	Système d'information sur le financement des effectifs scolaires adultes en formation générale
SOFAD	Société de formation à distance
SP	Soutien pédagogique
TDG	Test de développement général
TENS	Test d'équivalence de niveau de scolarité

Vocabulaire

Le présent vocabulaire comprend les expressions et les termes le plus fréquemment employés à l'éducation des adultes, ainsi que le vocabulaire clé du régime pédagogique et, conséquemment, du présent document. Toutefois, il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de tous les termes de l'éducation. Cette section est présentée sous forme de tableaux où sont inscrits les éléments suivants : dans la première colonne, le terme; dans la deuxième, sa définition, tirée de différentes sources ou, selon le cas, établie par la DFGA; dans la troisième, s'il y a lieu, des commentaires apportant des précisions sur le régime pédagogique et sa mise en œuvre dans les centres d'éducation des adultes. Les documents utilisés pour la conception de ce vocabulaire sont les suivants :

LEGENDRE, Renald. *Dictionnaire actuel de l'éducation*, 2^e éd., Montréal, Guérin, 1993, 1 500 p.

ASSEMBLÉE NATIONALE. *Loi sur l'instruction publique*, dernière modification le 27 octobre 1999, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1999, 170 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Règlement sur le régime pédagogique de la formation générale des adultes*, extrait de la Gazette officielle du Québec, décret 652-2000, Québec, Les Publications du Québec, 2000, p. 2828-2832.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Vocabulaire de l'éducation*, 2^e éd. rev. et corr., Québec, Les Publications du Québec, 1990, 229 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Vocabulaire relatif à l'évaluation des apprentissages*, Québec, Direction de la formation générale des adultes, Service de l'évaluation, 20 octobre 1993 (document inédit).

Différents documents administratifs du MEQ ont aussi été utilisés : *La formation générale des adultes, Instruction 2000-2001, Règles budgétaires pour l'année scolaire 2000-2001*, etc. On peut trouver leurs références en bibliographie.

TABLEAU RELATIF AU VOCABULAIRE		
Terme	Définition	Commentaire
Admission	Acte administratif par lequel un établissement d'enseignement accorde, à une personne ayant satisfait à certaines conditions, le droit de s'inscrire à un programme ou à des cours. (<i>Vocabulaire de l'éducation</i> , p. 31, n° 6.)	
Andragogie	Science et pratique de l'aide éducative à l'apprentissage pour des adultes dont la formation générale a été de courte durée. (<i>Vocabulaire de l'éducation</i> , p. 36, n° 15.)	Science et pratique éducatives auprès des adultes, autant en milieu scolaire que dans les milieux connexes à celui-ci (communautaire, populaire, d'entreprise, etc.). Le contenu de formation et les processus d'apprentissage sont en rapport avec le développement de l'adulte et les éléments qui le caractérisent ainsi que les situations de sa vie sociale, familiale, économique, professionnelle et personnelle.
Apprentissage	Activité ou ensemble d'activités qui permettent à une personne d'acquérir ou d'approfondir des connaissances, ou de développer des aptitudes. (<i>Vocabulaire de l'éducation</i> , p. 41, n° 22.)	

TABLEAU RELATIF AU VOCABULAIRE		
Terme	Définition	Commentaire
Attitude	État d'esprit (sensation, perception, idée, conviction, sentiment, etc.), disposition intérieure acquise d'une personne à l'égard d'elle-même ou de tout élément de son environnement (personne, chose, situation, événement, idéologie, mode d'expression, etc.) qui incite à une manière d'être ou d'agir favorable ou défavorable. (<i>Dictionnaire actuel de l'éducation</i> , p. 112.)	Façon d'être de l'adulte dans ses différents rôles sociaux, familiaux, politiques, professionnels, économiques et culturels.
Autodidaxie	Fait d'être son propre éducateur en planifiant soi-même ses apprentissages. (<i>Dictionnaire actuel de l'éducation</i> , p. 117.)	Démarche de formation dont l'adulte est la principale source tout en bénéficiant de soutien extérieur (conseillère ou conseiller, matériel didactique, etc.).
Centre d'éducation des adultes	Établissement d'enseignement destiné à assurer la formation de l'élève inscrit aux services éducatifs prévus pour les adultes. Il est aussi destiné à collaborer au développement social et culturel de la communauté. Il réalise sa mission dans le cadre des dispositions qui régissent le centre. (<i>Loi sur l'instruction publique</i> , art. 97.)	Établissement d'enseignement destiné à assurer la formation de l'adulte inscrit aux services éducatifs prévus pour lui ou elle. Il collabore également au développement social et culturel de la communauté. Il réalise sa mission dans le cadre des dispositions qui le régissent.

TABLEAU RELATIF AU VOCABULAIRE		
Terme	Définition	Commentaire
Champ de formation	Branche du savoir pouvant faire l'objet d'un enseignement et d'un apprentissage. Le champ de formation rejoint la notion de discipline. (DFGA)	
Connaissance	Faits, informations, notions, principes qu'on acquiert grâce à l'étude, à l'observation ou à l'expérience. (<i>Dictionnaire actuel de l'éducation</i> , p. 240.)	
Démarche de formation	Cheminement d'un adulte dans un cadre d'enseignement-apprentissage et visant à réaliser un projet de formation. (DFGA)	
Dérogação	Permission d'appliquer une règle en partie ou différemment ou de ne pas l'appliquer. (DFGA)	
Discipline	Branche du savoir pouvant faire l'objet d'un enseignement. (<i>Vocabulaire de l'éducation</i> , p. 90, n° 95.)	Branche du savoir pouvant faire l'objet d'un enseignement et d'un apprentissage. La discipline est associée au champ de formation.

TABLEAU RELATIF AU VOCABULAIRE		
Terme	Définition	Commentaire
Enseignement	Activité visant à transmettre des connaissances théoriques ou pratiques, à développer ou à faire acquérir des capacités ou des habiletés, ou à développer des aptitudes. (<i>Vocabulaire de l'éducation</i> , p. 113, n° 129.)	Activité visant à transmettre des connaissances théoriques ou pratiques, à développer ou à faire acquérir des compétences ou des habiletés, ou encore à développer des aptitudes, et ce, dans un contexte andragogique.
Enseignement-apprentissage	Dialectique entre l'enseignement et l'apprentissage, donc entre l'enseignante ou l'enseignant et l'adulte. (DFGA)	
Étape de formation	Regroupement séquentiel de certains services du régime pédagogique menant à l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES). Il s'agit des services d'alphabétisation ainsi que d'enseignement au présecondaire et aux premier et second cycles du secondaire. (DFGA)	
Évaluation	Activité consistant à accorder une valeur aux résultats provenant d'une mesure en les situant par rapport à un critère ou à une norme. (<i>Vocabulaire de l'éducation</i> , p. 124, n° 143.)	

TABLEAU RELATIF AU VOCABULAIRE		
Terme	Définition	Commentaire
Évaluation des apprentissages	Appréciation des connaissances, des habiletés ou des attitudes d'un élève ayant pour objet de déterminer dans quelle mesure des objectifs éducatifs ont été atteints. (<i>Vocabulaire de l'éducation</i> , p. 125, n° 146.)	Appréciation des connaissances, des compétences, des habiletés ou des attitudes d'une ou d'un adulte, ayant pour objet de déterminer dans quelle mesure des objectifs éducatifs ont été atteints.
Évaluation formative	Évaluation, effectuée en cours d'apprentissage, ayant pour objet d'informer l'élève et l'enseignant du degré de maîtrise atteint par l'élève afin que soit adoptée, le cas échéant, une action pédagogique immédiate lui permettant de progresser. (<i>Vocabulaire de l'éducation</i> , p. 126, n° 148.)	Évaluation, effectuée en cours d'apprentissage, ayant pour objet d'informer l'enseignante ou l'enseignant et l'adulte du degré de maîtrise atteint par ce dernier afin que soit adoptée, le cas échéant, une action andragogique immédiate lui permettant de progresser.

TABLEAU RELATIF AU VOCABULAIRE		
Terme	Définition	Commentaire
Évaluation sommative	Évaluation effectuée à la fin d'un cycle ou d'un programme d'études ou encore à la suite d'apprentissages extrascolaires, ayant pour but de connaître le degré d'acquisition de connaissances ou d'habiletés d'un élève afin de permettre la prise de décisions relatives, entre autres, au passage dans la classe supérieure, à la sanction des études et à la reconnaissance des acquis expérimentiels. (<i>Vocabulaire de l'éducation</i> , p. 127, n° 149.)	Évaluation effectuée à la fin d'un cours ou d'un programme d'études ou encore à la suite d'apprentissages extrascolaires, ayant pour objet de connaître le degré d'acquisition de connaissances, de compétences, d'habiletés ou d'aptitudes d'une ou d'un adulte afin de permettre la prise de décisions relatives, par exemple, au passage dans la classe supérieure.
Formation continue	Programme de formation axé sur l'acquisition, l'approfondissement ou la mise à jour de connaissances, et destiné à toute personne ayant déjà quitté l'école. (<i>Vocabulaire de l'éducation</i> , p. 131, n° 156.)	Toute formation axée sur l'acquisition, l'approfondissement ou la mise à jour de connaissances et destinée à une personne ayant déjà quitté l'école. Elle peut donc permettre d'atteindre un degré plus élevé d'éducation formelle ou d'améliorer des connaissances ou des compétences de divers ordres déjà acquises.
Guide andragogique	Document à l'intention du personnel enseignant, conçu comme complément à un programme d'études afin d'en faciliter la compréhension, d'en favoriser la mise en œuvre et de susciter l'innovation andragogique. (DFGA)	

TABLEAU RELATIF AU VOCABULAIRE		
Terme	Définition	Commentaire
Guide d'apprentissage	Document à l'intention de l'adulte, comprenant des activités et des exercices liés à un programme d'études. (DFGA)	
Habileté	Maîtrise d'une activité physique ou intellectuelle. (<i>Vocabulaire de l'éducation</i> , p. 137, n° 168.)	
Instruction annuelle	Document annuel qui a pour objet : • « [...] d'informer les commissions scolaires et les établissements d'enseignement privés¹ des décisions prises par le ministre de l'Éducation pour l'année 2000-2001 en vertu de dispositions de la Loi sur l'instruction publique; • de fournir des renseignements sur le Régime pédagogique de la formation générale des adultes² ».	
Matière à option	Matière que le sujet peut choisir, au nombre de quelques autres matières offertes, en fonction de ses intérêts et de ses acquis. (<i>Dictionnaire actuel de l'éducation</i> , p. 820.)	

-
1. « Toute disposition ou renseignement supplémentaire qui concerne les commissions scolaires concerne également les établissements d'enseignement privés autorisés ».
 2. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *La formation générale des adultes, Instruction 2000-2001*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 2000, p. 1, art. 1.

TABLEAU RELATIF AU VOCABULAIRE		
Terme	Définition	Commentaire
Mise à l'essai (période de)	Période qui précède la mise en oeuvre facultative d'un programme d'études dans un nombre limité de commissions scolaires. (DFGA)	
Profil de formation	Ensemble des composantes « techniques » d'une démarche de formation. (DFGA)	
Programme d'études	Ensemble structuré d'objectifs, d'éléments d'apprentissage ou d'activités pédagogiques constituant un enseignement. (<i>Vocabulaire de l'éducation</i> , p. 173, n° 227.)	Ensemble des orientations, des finalités, des buts ainsi que des objectifs des cours pour un service d'enseignement ou une matière.
Projet de formation	Ensemble d'intentions propres à chaque adulte qui découlent de sa situation personnelle, familiale, sociale, économique, professionnelle et culturelle ainsi que de ses aptitudes et de ses champs d'intérêt. Ces intentions sont liées au déroulement des différents cycles de vie de toute personne et aux facteurs tant intrinsèques qu'extrinsèques qui les composent. Elles permettront aux adultes de se donner une trajectoire utilisant différentes voies, parmi lesquelles peut se trouver celle de l'éducation des adultes. (DFGA)	

TABLEAU RELATIF AU VOCABULAIRE		
Terme	Définition	Commentaire
Règles budgétaires	Document par lequel la ou le ministre détermine, après approbation du Conseil du trésor, « le montant des dépenses de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette qui est admissible aux subventions allouées aux commissions scolaires. [...] la ministre doit prévoir dans les règles budgétaires le versement de subventions de péréquation aux commissions scolaires ». (<i>Règles budgétaires pour l'année scolaire 1997-1998</i> , p. 11.)	
Secteur des adultes	Ensemble des lieux et des activités de formation à l'intention des adultes. (DFGA)	
Secteur des jeunes	Ensemble des lieux et des activités de formation à l'intention des jeunes. (DFGA)	

TABLEAU RELATIF AU VOCABULAIRE		
Terme	Définition	Commentaire
Unité	Étalon servant à exprimer la valeur de chacune des composantes (cours, stages, recherches, etc.) d'un programme d'études en attribuant à ces composantes, en vertu d'une convention, un certain nombre de points pouvant s'accumuler jusqu'à ce qu'ils atteignent le total fixé pour la délivrance d'un diplôme. (<i>Vocabulaire de l'éducation</i> , p. 201, n° 273.)	Étalon servant à exprimer la valeur d'un cours d'un programme d'études en lui attribuant une durée. Les unités peuvent s'accumuler jusqu'à ce qu'elles atteignent le total fixé pour la délivrance d'un diplôme.

Présentation

La grille de lecture qui suit permet d'utiliser le présent document de façon optimale.

- Le document est paginé en fonction du numéro de chaque article et sous forme décimale pour chacune des pages portant sur l'article en question, et ce, pour faciliter les mises à jour du document, qui sont faites de façon périodique.
- Selon le contenu de l'article, on peut trouver trois types de renseignements :
 - les changements apportés en fonction du nouveau régime pédagogique et repérables par le pictogramme suivant :  ;
 - des thèmes propres à expliquer l'article en question, qui sont repérables par un titre placé dans un encadré;
 - des renseignements d'appoint repérables par le pictogramme suivant :  ;
 - des éléments d'ordre organisationnel importants à retenir et repérables par le pictogramme suivant :  .
- Un vocabulaire a été placé au début du document. Il comprend la définition des principaux termes employés, qui correspondent à la pratique de l'éducation des adultes.
- À la fin du document, une bibliographie générale rappelle, d'une part, les ouvrages cités et comprend, d'autre part, une liste de publications permettant d'en connaître davantage sur les sujets traités dans les pages qui suivent.

- L'annexe A contient le calendrier de mise en oeuvre des nouveaux programmes d'études et des nouveaux cours de certains services d'enseignement.
- L'annexe B comprend le *Recueil de fiches informatives sur les services d'enseignement et les matières*, qui permet de prendre connaissance des grandes lignes des programmes d'études desdits services et matières. On remarquera que certains renseignements compris dans les rubriques des fiches de ce recueil peuvent se trouver également dans le document. Le recueil étant aussi un document autonome, la répétition est nécessaire.
- L'annexe C comporte les codes alphanumériques SAGE, la liste des documents publiés par la DFGA ou par d'autres unités administratives et les définitions du domaine d'examen pour chaque matière, ainsi que des fiches informatives portant sur les services d'enseignement.
- Dans l'annexe D, on trouve une liste partielle de documents administratifs publiés par le MEQ en relation avec le *Régime pédagogique de la formation générale des adultes*.
- L'annexe E contient la liste des responsables de l'éducation des adultes dans les directions régionales du MEQ.
- De plus, on trouve dans le présent document un index permettant de prendre connaissance rapidement d'un sujet et d'en découvrir tous les aspects.
- Le présent document sera mis à jour régulièrement par le MEQ. Les éléments modifiés figureront en caractère grisé, à ne pas confondre avec le fond des encadrés des articles du régime pédagogique.

Enfin, il est important de faire une nuance entre la prescription du régime et la vocation informative du présent document. Celui-ci n'a de prescriptif, que les articles du régime, comme le prévoit la Loi sur l'instruction publique (LIP)³. La marge de manœuvre laissée aux commissions scolaires dans la mission éducative qui leur est dévolue a été prise en considération dans les modalités d'application présentées dans les pages qui suivent.

3. ASSEMBLÉE NATIONALE. *Loi sur l'instruction publique*, L.R.Q., chapitre I-13.3, dernière modification le 27 octobre 1999, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1999, 170 p.

POUR TOUTE INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPLICATION DU *RÉGIME PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES*, S'ADRESSER À LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES DANS UNE DES DIRECTIONS RÉGIONALES DU MEQ. LE NOM ET L'ADRESSE DES RESPONSABLES DE L'ÉDUCATION DES ADULTES FIGURENT À L'ANNEXE E DU PRÉSENT DOCUMENT.

Le tableau 1 offre une vue d'ensemble des principales composantes du régime pédagogique. Le tableau 2, quant à lui, permet à la lectrice et au lecteur de visualiser chaque service éducatif et, conséquemment, les différents parcours de formation qui sont offerts à l'adulte. Ces derniers sont ensuite repris au fil du document.

Tableau 1
Ensemble des principales composantes
du Régime pédagogique de la formation générale des adultes

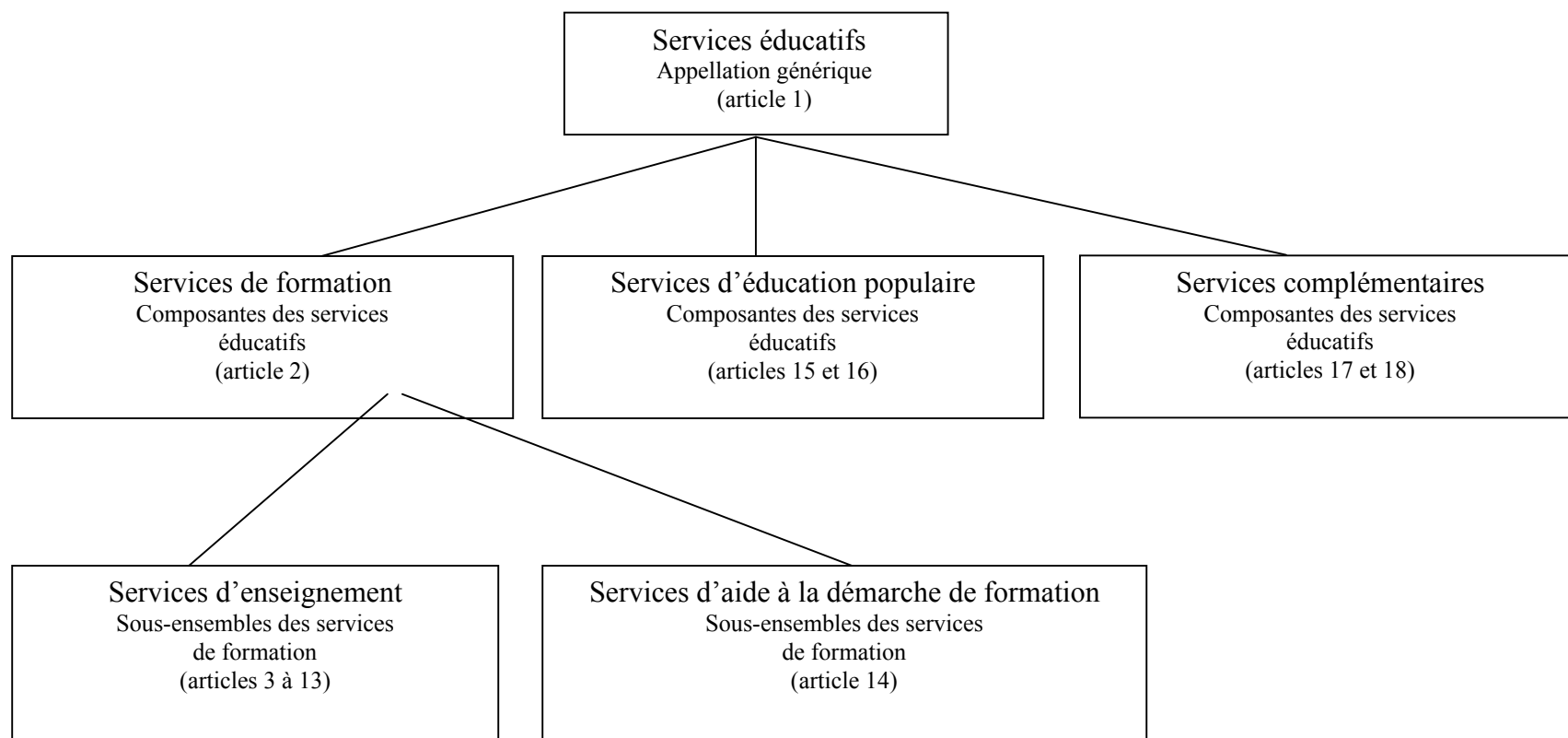
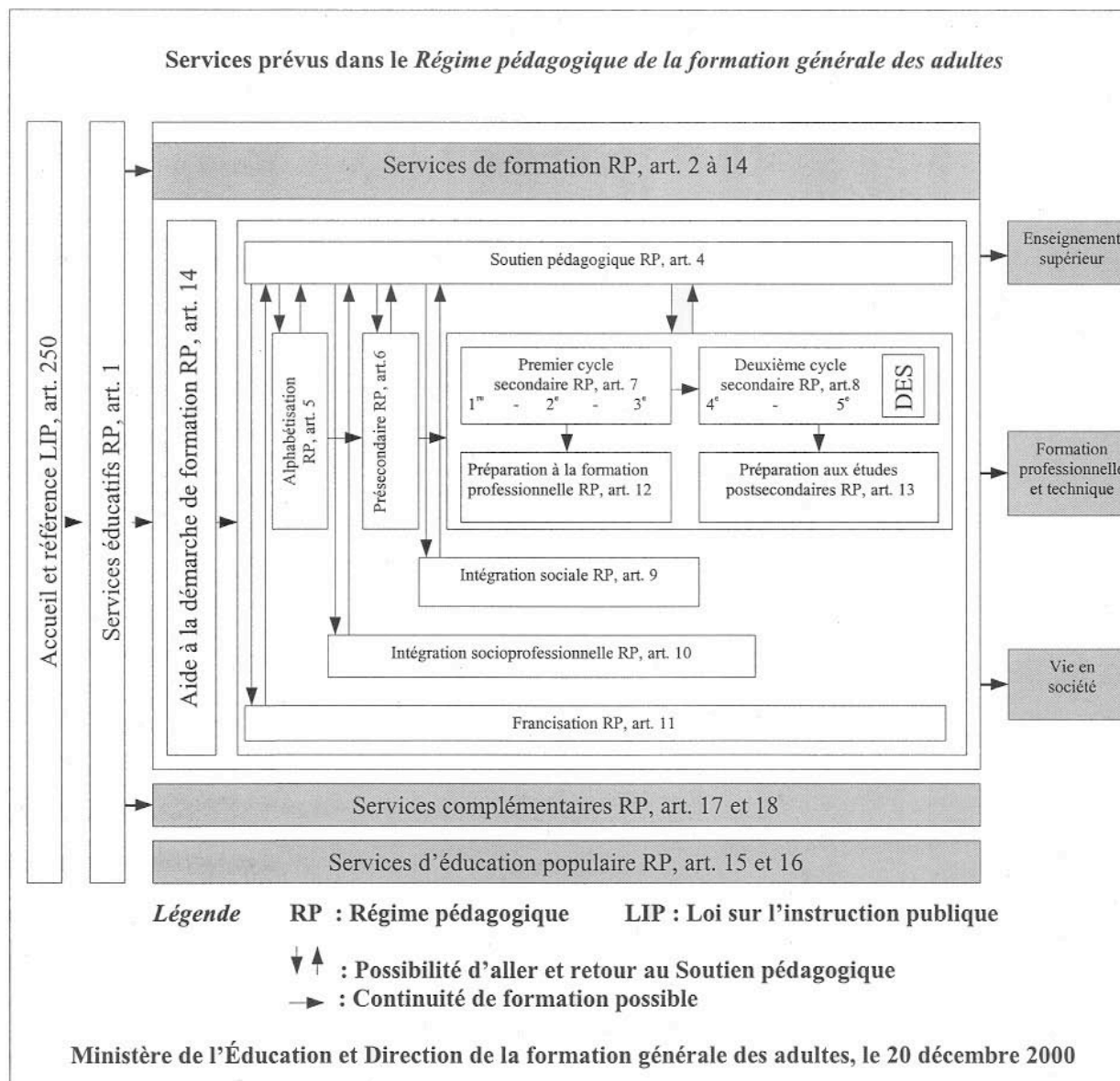


Tableau 2



Ancien texte	Nouveau texte
Article 2 Les services éducatifs offerts aux adultes en formation générale comprennent des services de formation, des services complémentaires et des services d'éducation populaire. Ils ont pour objet : 1° de permettre à l'adulte d'accroître son autonomie; 2° de faciliter son insertion sociale et professionnelle; 3° de favoriser son accès, son maintien ou son retour sur le marché du travail; 4° de lui permettre de contribuer au développement économique, social et culturel de son milieu; 5° de lui permettre d'acquérir une formation sanctionnée par le ministre.	Article 1 Les services éducatifs offerts aux adultes en formation générale comprennent des services de formation, des services d'éducation populaire et des services complémentaires. Ils ont pour objet : 1° de permettre à l'adulte d'accroître son autonomie; 2° de faciliter son insertion sociale et professionnelle; 3° de favoriser son accès et son maintien sur le marché du travail; 4° de lui permettre de contribuer au développement économique, social et culturel de son milieu; 5° de lui permettre d'acquérir une formation sanctionnée par le ministre.



Seul l'alinéa 3 comporte un changement. Il s'agit du retrait du terme « retour », celui-ci étant inclus dans l'idée qui se dégage de l'alinéa en question.

Répartition des services éducatifs

Le tableau 1, « Ensemble des principales composantes du *Régime pédagogique de la formation générale des adultes* », permet de situer les services dont il est question dans l'article 1.



Les particularités de l'éducation des adultes

L'andragogie

Comme on peut le constater à la lecture de l'article 1, l'ensemble des services éducatifs comprend des objets inspirés directement des principes andragogiques qui caractérisent les pratiques du secteur de l'éducation des adultes. En ce sens, les lignes qui suivent rappellent les principales définitions rattachées à l'andragogie, une science de l'éducation des adultes, et à ses composantes.

On définit ainsi l'andragogie :

Science et pratique éducatives auprès des adultes, autant en milieu scolaire que dans les milieux connexes à celui-ci (communautaire, populaire, d'entreprise, etc.). Le contenu de formation et les processus d'apprentissage sont en rapport avec le développement de l'adulte et les éléments qui le caractérisent ainsi que les situations de sa vie sociale, familiale, économique, professionnelle et personnelle.

De l'andragogie comme concept fondamental de l'éducation des adultes se dégagent, d'une part, les caractéristiques andragogiques et, d'autre part, la démarche andragogique elle-même.

Les caractéristiques andragogiques

Les quatre principales caractéristiques andragogiques énoncées ci-dessous permettent de situer la démarche de formation de l'adulte en fonction de son projet de formation, dont il est question à l'article 14.

- **Le concept de soi** : l'adulte entretient une image de lui-même qui est positive ou négative, réaliste ou irréaliste. La personne subvient à ses besoins et prend ses propres décisions; elle veut être respectée dans ce qu'elle est.
- **La perception du temps** : l'adulte perçoit le temps dans une perspective immédiate. Chaque personne veut appliquer maintenant ses apprentissages aux problèmes qu'elle a à résoudre et aux projets qu'elle veut réaliser.
- **La motivation** : l'adulte assume des rôles, des responsabilités et des tâches dont découlent différents besoins. Chaque personne vit aussi des situations quotidiennes plus ou moins heureuses qu'elle souhaite transformer, ce qui contribue à sa motivation à apprendre. Notons toutefois que la motivation n'est pas toujours présente chez les personnes obligées, pour différentes raisons, de s'inscrire à des activités de formation.
- **L'expérience** : l'adulte a accumulé des expériences riches et variées, positives et négatives qui lui appartiennent en propre. La nature de ses expériences influe sur sa motivation, sur sa disposition à l'apprentissage et sur son projet de formation.

Les caractéristiques précédentes seront développées à des degrés divers par les adultes, tout au long de leur démarche de formation.

Depuis quelques années, la présence grandissante d'une population de jeunes adultes à l'éducation des adultes fait en sorte que les caractéristiques précédentes doivent être nuancées. En effet, les responsabilités, les droits et les devoirs d'une citoyenne ou d'un citoyen, de même que sa perception du temps et sa motivation sont parfois encore en processus de développement chez les jeunes adultes.

La démarche andragogique

La démarche andragogique illustre aisément les parcours que peuvent suivre les adultes en formation selon, bien entendu, leurs particularités. Elle est définie comme étant :

Une démarche désormais largement reconnue du point de vue de la science, constituant une aide à l'adulte tout au long de sa formation. Dans cette démarche, on tient compte des besoins, des champs d'intérêt, des aptitudes, de l'expérience, des objectifs, de la motivation et de l'autonomie de l'adulte.

La démarche andragogique centrée sur l'adulte, donc sur ses besoins, ses attentes et ses objectifs, l'aidera à :

- établir des priorités;
- élaborer des objectifs professionnels à la mesure de ses limites, de ses capacités et du contexte socioéconomique et faire les compromis et les choix nécessaires;
- prendre conscience de ses acquis personnels, scolaires et professionnels;
- mieux se situer par rapport à ses possibilités d'emploi actuelles et futures et par rapport à ses rôles sociaux et culturels⁴;
- prendre en charge sa démarche de formation.

4. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION et MINISTÈRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE, DE LA SÉCURITÉ DU REVENU ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE. *Qui, Quoi, Où, Quand, Comment? Rattrapage scolaire, alphabétisation et formation générale*, Québec, Direction de la formation générale des adultes, 1993, p. 11-12 (document inédit).

Les paramètres pour la définition et l'application des services éducatifs

D'après la LIP, le MEQ doit définir la nature et les objectifs des services éducatifs⁵. À l'éducation des adultes, la définition de ces services est directement liée à la démarche andragogique, de mieux en mieux caractérisée par les chercheuses et les chercheurs de même que par les expertes et les experts de ce domaine, tels Kidd, Knowles, Bernard et Dufresne-Tassé. En effet, ces personnes s'entendent pour établir les éléments et les principales lignes de force qui doivent figurer dans l'élaboration et l'application des services offerts en éducation des adultes. De fait, elles ont tracé un modèle qui se rattache à l'andragogie en tant que science et domaine de pratique sociale inclus dans les sciences de l'éducation. Leur modèle est partie prenante des développements et des réalisations du MEQ dans les différents dossiers de l'éducation des adultes. Ces éléments et ces lignes de force vont au-delà de la formulation des objectifs d'un programme et trouvent leur dynamique dans les énoncés suivants.

- Les éléments
 - L'adulte
La croissance et le développement de l'adulte constituent la pierre angulaire de la démarche andragogique. L'adulte est la première et principale ressource dans la situation d'apprentissage. Chaque personne jouit du droit fondamental de participer à toutes les phases de son apprentissage de telle sorte qu'elle en devient la source principale.
 - L'enseignante ou l'enseignant
L'enseignante ou l'enseignant, dans le domaine de l'éducation des adultes, doit jouer des rôles variés (spécialiste, guide, animatrice ou animateur, évaluatrice ou évaluateur ainsi qu'agente ou agent de changement), outre l'organisation de l'activité éducative centrée sur l'adulte. Cette réalité nécessite donc l'adoption d'attitudes particulières de sa part.

5. ASSEMBLÉE NATIONALE. *Loi sur l'instruction publique*, L.R.Q., chapitre I-13.3, dernière modification le 27 octobre 1999, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1999, art. 448.

- Le groupe

L'organisation andragogique est une organisation éducative où le groupe a sa part de responsabilités, ce qui signifie que chaque membre peut devenir une personne-ressource pour l'autre. L'enseignement n'est donc pas considéré comme la propriété unique de l'enseignante ou de l'enseignant, mais plutôt comme un partage d'expériences et de connaissances entre les membres du groupe d'adultes ainsi que comme une dialectique entre l'enseignante ou l'enseignant et l'adulte.

- L'environnement

L'environnement doit favoriser la concrétisation des activités éducatives par la création d'un bon climat socioémotif, des contenus en rapport avec les réalités d'aujourd'hui, un matériel adéquat, ainsi que des espaces physiques adaptés et tenant compte de toutes les générations présentes à l'éducation des adultes.

- Les lignes de force

Les services offerts aux adultes doivent être élaborés et mis en œuvre en fonction de certaines lignes de force :

- la prise en considération des capacités de croissance de l'adulte;
- le respect du rythme de la personne de même que de son style et de son mode d'apprentissage, de ses champs d'intérêt et de ses besoins;
- la valorisation du groupe et de l'environnement comme facteur important pour l'enseignement et l'apprentissage;
- la participation effective de la personne à toutes les étapes de la formation et de la prise de décision;
- la nécessité de modifier les rôles de l'enseignante et de l'enseignant dans une situation de changement en vue de les adapter aux réalités du moment.

L'illustration des éléments et des lignes de force retenus par le MEQ s'intègre dans chacun des services éducatifs prévus dans le régime pédagogique par le choix de différents modèles et approches, de même que par la variété des formules et des moyens d'enseignement et d'apprentissage proposés.

L'enseignement-apprentissage

Dans la démarche andragogique, l'activité éducative est centrée sur l'apprentissage tout en créant une dialectique entre celui-ci et l'enseignement et, conséquemment, entre l'adulte et l'enseignante ou l'enseignant. Toute situation systématique d'apprentissage est organisée en tenant compte du dynamisme et des ressources intérieures de l'adulte de même que de son sens de l'initiative et des responsabilités. Les champs d'intérêt et les besoins de l'adulte sont d'abord diagnostiqués et, par la suite, respectés dans la mise en oeuvre de l'activité éducative. C'est pourquoi, à l'éducation des adultes, on parle souvent d'enseignement-apprentissage.

L'entrée périodique et la sortie variable

L'accès à l'éducation des adultes a été pensé de façon que les besoins des personnes qui veulent s'y inscrire soient pris en considération. Ainsi, l'entrée périodique permet à l'adulte de s'inscrire à différents moments de l'année (variables selon les commissions scolaires), alors que la sortie variable lui permet de terminer, d'interrompre ou même de quitter ses études pour répondre à d'autres obligations, et ce, en tout temps.

Ancien texte	Nouveau texte
Article 5 Les services de formation comprennent des services d’enseignement et des services d’appui à la formation.	Article 2 Les services de formation comprennent des services d’enseignement et des services d’aide à la démarche de formation.



Conformément à l’article 14, l’appellation des services d’appui à la formation a été modifiée.

**Répartition des services
nommés à l’article 2**

Le tableau 1, « Ensemble des principales composantes du *Régime pédagogique de la formation générale des adultes* », permet de situer les services dont il est question dans l’article 2.

Services de formation

Les services de formation sont une composante des services éducatifs; ils comprennent deux sous-ensembles de services, soit ceux d'enseignement et ceux d'aide à la démarche de formation.

Services d'enseignement

Sous-ensemble des services de formation, eux-mêmes compris dans le grand ensemble des services éducatifs, les services d'enseignement sont variés. Ils sont offerts à l'adulte selon ses besoins et lui permettent d'obtenir un diplôme d'études secondaires (DES) ou encore d'acquérir les compétences nécessaires pour réaliser toute forme de projet de formation.

Services d'aide à la démarche de formation

À l'instar des services d'enseignement, les services d'aide à la démarche de formation sont inscrits dans l'ensemble des services de formation. Ils offrent à l'adulte différentes avenues ayant pour objet d'amorcer ou de préciser sa formation.

Ancien texte	Nouveau texte
Article 6 Les services d’enseignement ont pour objet d’aider l’adulte à acquérir les connaissances théoriques ou pratiques afin de lui permettre d’atteindre les objectifs de formation qu’il poursuit. Les services d’enseignement comprennent : 1° des services d’entrée en formation; 2° des services de francisation; 3° des services de formation à l’intégration sociale; 4° des services d’alphabétisation; 5° des services d’enseignement au présecondaire; 6° des services d’enseignement au premier cycle du secondaire; 7° des services d’enseignement au second cycle du secondaire; 8° des services d’intégration socioprofessionnelle; 9° des services de préparation à la formation professionnelle; 10° des services de préparation aux études postsecondaires.	Article 3 Les services d’enseignement ont pour objet d’aider l’adulte à acquérir les connaissances théoriques ou pratiques afin de lui permettre d’atteindre les objectifs de formation qu’il poursuit. Ils peuvent être offerts par divers modes de formation. Ces services comprennent : 1° le soutien pédagogique; 2° l’alphabétisation; 3° le présecondaire; 4° le premier cycle du secondaire; 5° le second cycle du secondaire; 6° l’intégration sociale; 7° l’intégration socioprofessionnelle; 8° la francisation; 9° la préparation à la formation professionnelle; 10° la préparation aux études postsecondaires.



En conformité avec les articles 4 et 9, les appellations des services visés aux alinéas 1 et 3 ont été modifiées.

Répartition des services d'enseignement
--

Le tableau 2, « Services prévus dans le *Régime pédagogique de la formation générale des adultes* », permet de situer les services dont il est question dans l'article 3.

Voies de sortie

Bien que l'obtention du DES soit souvent la cible mise en avant, ce diplôme n'est pas l'unique aboutissement d'un projet de formation. En ce sens, comme l'illustre le tableau 2, les trois voies de sortie possibles des différents parcours proposés à l'adulte sont l'enseignement supérieur, la formation professionnelle et technique et la vie en société.

Les parcours seront fonction des besoins, des réalités, des occasions de divers ordres qui font partie de l'environnement de l'adulte. Par exemple, une ou un adulte allophone qui désire apprendre le français s'inscrira en francisation. Cela lui permettra d'entreprendre ou de poursuivre des études dans un des services d'enseignement prévus dans le régime pédagogique et de se diriger vers les voies de sortie correspondantes ou encore de poursuivre des activités à l'extérieur du système d'éducation des adultes, toujours en fonction de la voie de sortie qui lui conviendra.

**Recueil de fiches informatives
sur les services d'enseignement
et les matières**

Les annexes B et C du présent document constituent deux recueils de fiches informatives portant sur chaque service d'enseignement et chaque matière de base ou à option et, conséquemment, sur les programmes d'études ainsi que sur les cours et les documents s'y rapportant. Ces documents sont intitulés *Recueil de fiches informatives sur les services d'enseignement et les matières*⁶ et *Liste des cours et des documents publiés pour les services d'enseignement et les matières*⁷.

6. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Recueil de fiches informatives sur les services d'enseignement et les matières*, Québec, Direction de la formation générale des adultes, 1995, 33 p., mise à jour de novembre 2000.

7. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Liste des cours et des documents publiés pour les services d'enseignement et les matières*, Québec, Direction de la formation générale des adultes, 1995, 86 p., mise à jour de novembre 2000.

Ancien texte	Nouveau texte
Article 8 Les services d'entrée en formation ont pour objet, dans le prolongement des services d'accueil et de référence, de permettre à l'adulte, à compter de sa demande d'admission jusqu'au terme de sa formation : 1° d'établir son profil de formation par l'évaluation de ses connaissances et de ses habiletés, compte tenu de ses objectifs et de son projet personnel; 2° de préciser son plan d'insertion sociale et professionnelle; 3° d'être initié aux pratiques andragogiques; 4° d'évaluer sa motivation eu égard aux réalités scolaires.	Article 4 Le soutien pédagogique a pour but de permettre à l'adulte : 1° de bénéficier d'un soutien pédagogique pour faciliter son rattrapage et son passage d'un cours à un autre et l'aider à contrer ses difficultés d'apprentissage en cours de formation; 2° dont la langue maternelle n'est pas le français, d'obtenir un soutien linguistique pour une meilleure maîtrise du français, langue d'enseignement, sauf s'il bénéficie, en même temps, des services de francisation.



L'appellation des services a été modifiée de même que leurs buts. Cependant, certains buts de l'ancien article 8 sont repris au nouvel article 4 portant sur les services d'aide à la démarche de formation.

Orientations et principes directeurs du soutien pédagogique

Les orientations du programme d'études de *soutien pédagogique* (SP) visent à répondre aux besoins de l'adulte en ce qui a trait à :

- l'actualisation du processus d'apprentissage et des besoins de soutien pédagogique et éventuellement de soutien linguistique;
- l'acquisition de stratégies d'apprentissages adéquates;
- la préparation au transfert des apprentissages;

de manière à faciliter l'entrée en formation, l'intégration à un centre d'éducation des adultes, le passage d'un cours à un autre ou d'un service de formation à un autre afin de contrer le décrochage scolaire et de favoriser la réussite du plus grand nombre.

Les principes directeurs du programme d'études de SP s'inspirent de ceux du programme d'études des services d'entrée en formation (SEF). L'adulte sera donc amené à :

- reconnaître ses motivations, ses champs d'intérêt, ses capacités, ses habiletés afin de les mettre à profit pour réaliser son projet de formation;
- s'engager dans un processus de prise en charge de manière à agir avec autonomie, intérêt et dans le plaisir d'apprendre;
- accueillir des idées et des valeurs autres que les siennes, en s'ouvrant à la différence et à la diversité;
- percevoir positivement son retour aux études afin de persévérer dans la réalisation de son projet de formation;
- généraliser ses apprentissages dans un ensemble de situations de vie et de rôles à exercer;
- exprimer volontairement et librement son potentiel créatif dans un climat de confiance et de respect.

Le concept de motivation est présent dans l'ensemble des apprentissages proposés dans le programme d'études de SP. Les éléments de motivation intrinsèque et extrinsèque sont mis en évidence afin que l'adulte puisse agir avec intérêt et plaisir tout en visant la réussite scolaire.

Le concept de préparation au transfert des apprentissages est présent dans l'ensemble des contenus proposés dans le programme d'études de SP. Ce concept est également lié au concept de réussite éducative.

Le concept de préparation au transfert des apprentissages met en situation l'adulte en l'incitant à utiliser les apprentissages effectués en soutien pédagogique dans d'autres services de formation prévus au 24 janvier 2003, et ce, tout au long de son projet de formation. Ainsi, l'adulte est amené à :

- mobiliser ses acquis tout au long de son projet de formation : dans les services éducatifs prévus au régime pédagogique ou dans les voies de qualification qu'il aura choisies.

Voici les intentions andragogiques du programme d'études de SP :

- que l'adulte soit considéré dans sa globalité;
- que les apprentissages effectués soient l'occasion d'une prise de conscience de ses expériences et de ses acquis antérieurs;
- que l'adulte soit amené à aborder ses apprentissages dans un sens positif et signifiant par rapport à la complexité de la construction des savoirs;
- que l'adulte apprenne à composer avec l'erreur, l'obstacle ou le défi à relever pour en tirer partie;
- que l'objectivation des apprentissages amène l'adulte à une intégration des savoirs en mobilisant ceux-ci dans divers lieux ou situations de vie.

Le programme d'études de SP favorise le développement de capacités et d'habiletés suivantes :

- le traitement de l'information;
- la résolution de problèmes;
- l'application de méthodes de travail;
- la communication;
- l'actualisation de son projet de formation et de sa démarche de formation continue.

Des capacités et des habiletés soutenant l'affirmation de soi, le développement du potentiel créatif, le développement du sens de l'éthique et de la pensée critique y sont aussi intégrées.

Population cible du soutien pédagogique
--

Le programme d'études de SP s'adresse à toute personne inscrite à l'éducation des adultes. Ce programme s'adresse également à toute personne qui aurait besoin de soutien pédagogique pour réactualiser un projet de formation.

**Personnel nécessaire pour
offrir le programme de
soutien pédagogique**

Comme pour chacun des services d'enseignement, la présence du personnel enseignant est indispensable pour offrir le programme d'études de SP aux adultes. Dans la mesure du possible, la mise en place d'une équipe multidisciplinaire est souhaitable.

L'architecture du programme d'études permet d'adapter l'enseignement à différentes alternatives pédagogiques, notamment à la pédagogie créative, de l'interdisciplinarité et du projet.



Le SP remplace les SEF depuis le 1^{er} juillet 2000. Cependant, le programme d'études des SEF demeurera actif jusqu'à la mise en œuvre obligatoire du programme de soutien pédagogique dans les commissions scolaires.

Les codes alphanumériques des SEF ont été mis à jour en janvier 2001. Fait important à souligner, des codes alphanumériques permettent maintenant d'attribuer des unités en fonction des étapes du présecondaire de même que des premier et second cycles du secondaire. Les unités du second cycle du secondaire peuvent être créditées au dossier de l'adulte comme des unités de matière à option pour l'obtention d'un DES. Des codes alphanumériques de cours d'établissement sont également disponibles.

Les nouveaux codes alphanumériques des cours des SEF demeureront actifs jusqu'à la mise en œuvre obligatoire des nouveaux cours du programme d'études de SP.

En ce qui a trait à l'organisation du programme d'études de SP, un document faisant état des scénarios mis à l'essai en 2002 sera distribué avant l'éventuelle diffusion et mise en œuvre de ce nouveau programme d'études.

Le programme d'études est conçu pour répondre aux besoins de différents modes d'organisation de la formation, par exemple :

- la session d'entrée en formation pour faciliter l'arrivée de l'adulte et favoriser son intégration dans un centre d'éducation des adultes;
- les ateliers en cours de formation pour permettre l'intégration à un cours, le passage d'un cours à un autre ou d'un service de formation à un autre;
- l'apprentissage par projet thématique à l'entrée en formation ou en cours de formation pour faciliter l'intégration et le transfert des stratégies d'apprentissage.

L'annexe B du présent document contient l'information suivante relativement au SP :

- la population cible;
- les orientations et les principes directeurs;
- des précisions relatives à l'ensemble des services.

Ancien texte	Nouveau texte
Article 11 Les services d’alphabétisation ont pour objet de permettre à l’adulte d’augmenter ses capacités fonctionnelles par l’acquisition d’habiletés d’écoute, d’expression orale, de lecture, d’écriture et de calcul axées sur le contexte de ses activités quotidiennes et sur ses besoins et, le cas échéant, de poursuivre des études subséquentes.	Article 5 L’alphabétisation a pour but de permettre à l’adulte : 1° d’accéder, le cas échéant, à d’autres services de formation; 2° d’augmenter ses capacités dans différents domaines d’apprentissage; 3° d’exercer ses rôles familiaux et sociaux.



Les changements apportés visent à illustrer davantage les possibilités qu’offrent les services d’alphabétisation.

Population cible des services d’alphabétisation

L’alphabétisation vise l’ensemble des personnes qui désirent augmenter leurs capacités dans différents domaines d’apprentissage pour mieux fonctionner en société ou pour poursuivre leurs études.

Orientations ou principes directeurs des services d’alphabétisation

La finalité de l’alphabétisation est d’amener l’adulte à être en mesure de diriger son développement de façon autonome en utilisant les situations de la vie quotidienne comme des occasions privilégiées d’apprentissage. La capacité fonctionnelle recherchée par la formation en alphabétisation est de fonctionner de façon efficace et satisfaisante dans les différentes situations de la vie quotidienne. Cela suppose la mise en œuvre de compétences dans les savoirs suivants : écouter, parler, lire, écrire et compter. La démarche de formation sur mesure est utilisée en alphabétisation.

Composantes des services d’alphabétisation

Le *Guide de formation sur mesure en alphabétisation*⁸ (GFMA) constitue le programme d’études en alphabétisation et comprend les éléments suivants :

- Cahier 1 : Les aspects fondamentaux du guide;
- Cahier 2 : Français ou Anglais;
- Cahier 3 : Arithmétique;
- Annexe 1 : Journal d’apprentissage;
- Annexe 2 : Situations fonctionnelles;
- Annexe 3 : Situations fonctionnelles pour personnes immigrantes analphabètes;
- Annexe 4 : Les codes alphanumériques en alphabétisation.

Du côté anglophone, le *Guide to Customized Literacy Training* comprend les éléments suivants :

- Third Edition: Book 1 – Basic Aspects of the Guide;
- Book 2 – English Literacy Objectives;
- Book 3 – Arithmetic;
- Appendix 1 – Learner’s Journal;
- Appendix 2 – Functional Learning Situations;
- Appendix 3 – Functional Learning Situations for Immigrant Literacy Students;
- Appendix 4 – Alphanumerical Codes for English Literacy Training.

8. MINISTÈRE DE L’ÉDUCATION. *Guide de formation sur mesure en alphabétisation*, 3^e édition, Québec, Direction de la formation générale des adultes, 1996.

Matières de base des services d’alphabétisation
--

En alphabétisation, les matières de base sont les suivantes :

- français, langue d’enseignement;
- English, Language of Instruction;
- mathématique;
- Mathematics.



Les services d’alphabétisation :

- nécessitent des actions pour atteindre la population dans son milieu. Les actions retenues supposent différents moyens de sensibilisation, d’animation et de recrutement, par exemple la sollicitation ou la publicité dans les lieux publics et à domicile;
- peuvent être offerts dans des lieux de formation variés. Étant donné la diversité de la population et des contextes de formation, la formation peut se donner autant en milieu scolaire qu’en milieu de travail, en milieu syndical, etc.;
- permettent d’inclure, selon le projet de formation, certains des contenus des services d’enseignement au présecondaire dans une perspective fonctionnelle;
- ont un programme qui contient des objectifs de français ou d’anglais et d’arithmétique intégrés à l’exploitation de thèmes de la vie quotidienne ainsi qu’aux savoirs liés à la démarche de formation sur mesure et au processus d’apprentissage choisi.

Le modèle de répartition des codes alphanumériques pour la formation en alphabétisation, dans les commissions scolaires, tient compte des particularités des personnes analphabètes et des orientations définies dans le GFMA. Les codes ne sont associés qu'aux objectifs notionnels et sont répartis dans les quatre étapes de formation, tant dans le programme francophone que dans le programme anglophone, de la manière suivante :

- première étape : en français, 4 codes pour 400 heures et 16 unités; en arithmétique, 4 codes pour 200 heures et 8 unités;
- deuxième étape : en français, 4 codes pour 400 heures et 16 unités; en arithmétique, 4 codes pour 250 heures et 10 unités;
- troisième étape : en français, 4 codes pour 400 heures et 16 unités; en arithmétique, 4 codes pour 150 heures et 6 unités;
- quatrième étape : en français, 4 codes pour 400 heures et 16 unités; en arithmétique, 4 codes pour 100 heures et 4 unités.

La création des unités ne doit pas favoriser une formation seulement notionnelle. Bien que la scolarisation représente un aspect important des apprentissages, elle doit toujours s'inscrire à l'intérieur de situations fonctionnelles intimement liées aux besoins concrets des adultes et indissociables du transfert des apprentissages. Les objectifs notionnels sont au service des besoins des adultes et doivent ainsi s'intégrer comme contenu d'enseignement-apprentissage dans les situations fonctionnelles.

L'annexe B du présent document contient l'information suivante relativement aux services d'alphabétisation :

- la population cible;
- les orientations;
- des précisions relatives à l'ensemble des services.

Ancien texte

Article 12

Les **services d'enseignement au présecondaire** ont pour objet d'amener l'adulte à accroître ses connaissances et ses habiletés en compréhension de l'écrit et en productions écrites dans la langue d'enseignement ainsi qu'en mathématique, et à acquérir les notions de base dans la langue seconde et dans d'autres champs de formation qu'il peut choisir parmi les matières à option, afin de lui permettre l'accès à l'enseignement secondaire ou, le cas échéant, à d'autres services de formation.

Nouveau texte

Article 6

Le **présecondaire**, en vue d'offrir l'accès à l'enseignement secondaire ou, le cas échéant, à d'autres services de formation, a pour but d'amener l'adulte à :

- 1° accroître ses connaissances et ses habiletés en compréhension de l'écrit et en productions écrites dans la langue d'enseignement ainsi qu'en mathématique;
- 2° acquérir les notions de base dans la langue seconde et dans d'autres champs de formation qu'il peut choisir parmi les matières à option.



Les changements apportés sont d'ordre linguistique.

**Matières de base pour
les services d'enseignement
au présecondaire**

Au présecondaire, outre les matières à option, les matières de base sont les suivantes :

- français, langue d'enseignement;
- English, Language of Instruction;
- mathématique;
- Mathematics.



Champ de formation

Le champ de formation est le sujet général d'apprentissage. Par exemple, à la formation générale, il pourrait s'agir des disciplines des sciences humaines ou des langues, alors que, à la formation professionnelle, il s'agirait de tous les champs qui la composent. Le champ de formation englobe donc la notion de discipline, et tient compte à la fois des matières de base et des matières à option.

Matière

Une matière comprend un ensemble de cours dans un champ de formation donné; elle est traduite dans ce qu'on appelle un programme d'études. Elle peut contenir autant de cours qu'elle comporte de codes alphanumériques. Dans le régime pédagogique, il existe des matières de base et des matières à option; l'importance du nombre des unes et des autres est fonction des exigences de sanction.

Programme d'études

Un programme d'études comprend les orientations, les finalités, les buts ainsi que les objectifs des cours pour une matière ou un service d'enseignement donné. Il peut être conçu par le MEQ ou par les commissions scolaires et les organismes d'enseignement privé. Dans ce dernier cas, il s'agit d'un programme d'établissement.

Cours

Un cours est un ensemble d'activités d'apprentissage auquel est attribué un nombre d'unités.

Cours d'établissement

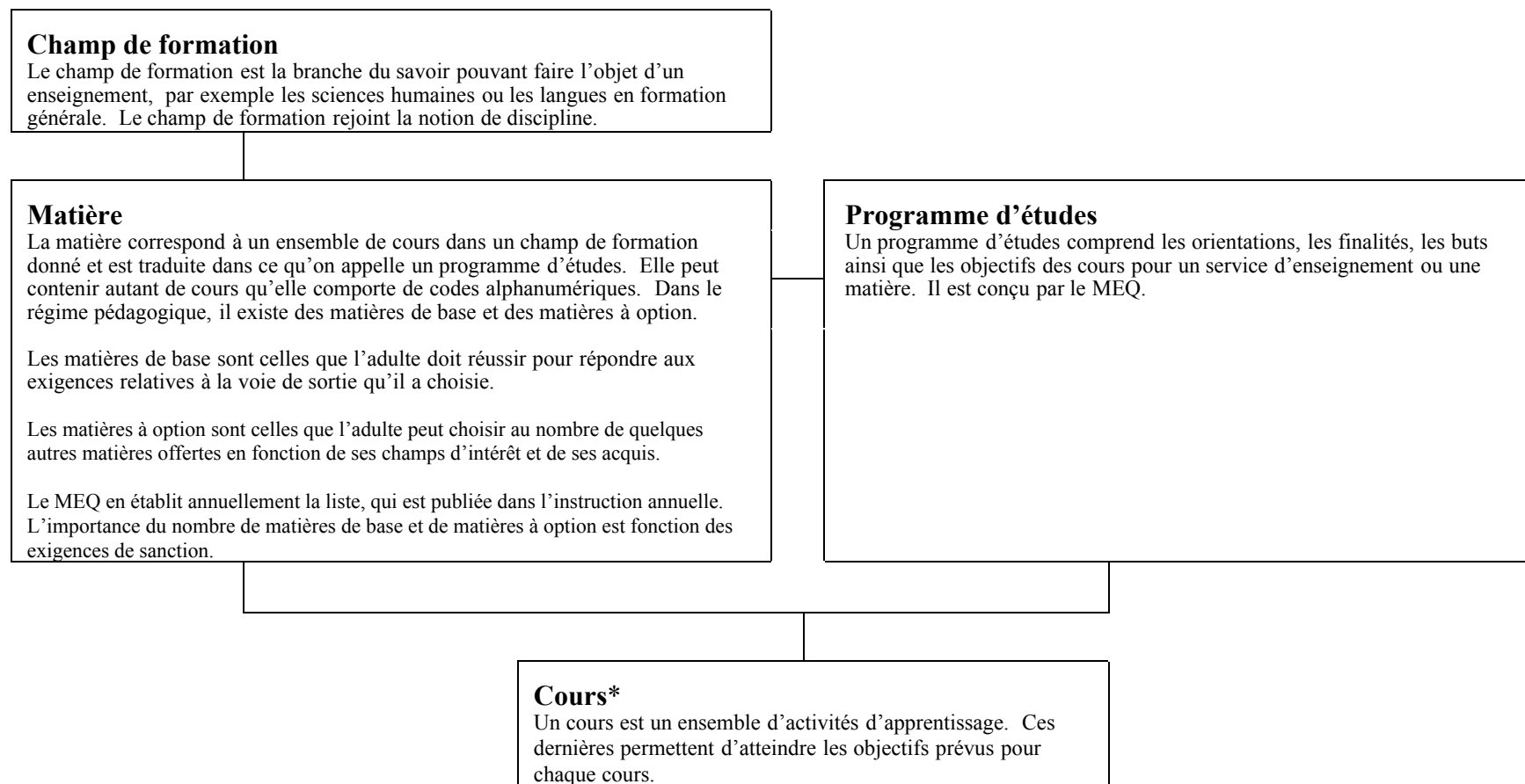
Dans un numéro d'*Info/sanction adultes* portant sur les cours correspondant à des programmes d'établissement, la Direction de la sanction des études fait état de l'usage qui peut être fait des codes de cours pour ces programmes. Un exemple d'utilisation de ces codes figure dans le paragraphe ci-dessous.

Dans l'*Instruction 2000-2001*, on désigne l'anglais, langue seconde, comme une matière à option au présecondaire. Les commissions scolaires peuvent offrir, au lieu des cours de la DFGA, des cours d'établissement, soit ANG-P001-1, ANG-P002-2, ANG-P003-3 et ANG-P004-4. Aux fins de la sanction des études, la commission scolaire transmet un résultat au Ministère en utilisant ces codes.

Il est à noter que les unités des cours d'établissement accumulées pendant le second cycle du secondaire peuvent compter dans le total exigé pour l'obtention du DES.

Le tableau 3 consiste en un résumé des définitions des termes relatifs aux programmes d'études des services d'enseignement et des matières.

Tableau 3
Résumé des définitions des termes relatifs
aux programmes d'études des services d'enseignement et des matières



* Le concept de cours d'établissement s'apparente à la notion de cours.

Le tableau 4 présente, à partir d'un exemple, une synthèse des différents termes employés dans les programmes d'études des services d'enseignement et des matières.

Tableau 4

Synthèse des termes généraux employés dans les programmes d'études des services d'enseignement et des matières		
Champ de formation	Sciences humaines	Intégration socioprofessionnelle
Matière ou services	Histoire	Intégration socioprofessionnelle
Programme d'études	Document rassemblant les cours et les objectifs d'histoire	Document rassemblant les cours et les objectifs de l'intégration socioprofessionnelle
Cours	Des premières nations à l'union du Haut et du Bas-Canada	Bilan et choix professionnel

Ancien texte

Article 13

Les **services d'enseignement au premier cycle du secondaire** ont pour objet de permettre à l'adulte de poursuivre le développement de ses connaissances et de ses habiletés en communication orale et écrite dans la langue d'enseignement et dans la langue seconde, en mathématique et dans certains autres champs de formation qu'il peut choisir parmi les matières à option, en vue de lui donner accès au second cycle du secondaire ou, le cas échéant, à des études subséquentes.

Nouveau texte

Article 7

Le **premier cycle du secondaire** a pour but de permettre à l'adulte de poursuivre le développement de ses connaissances dans les matières de base et dans les matières à option, en vue de lui donner accès au second cycle du secondaire ou, le cas échéant, à la formation professionnelle.



Les changements apportés sont d'ordre linguistique; ils visent aussi à synthétiser et à préciser le texte.

**Matières de base pour
les services d'enseignement
au premier cycle du second-
aire**

Au premier cycle du secondaire, outre les matières à option, les matières de base sont les suivantes :

- français, langue d'enseignement;
- English, Language of Instruction;
- French, Second Language;
- anglais, langue seconde;
- mathématique;
- Mathematics.

Ancien texte

Article 14

Les **services d'enseignement au second cycle du secondaire** ont pour objet de permettre à l'adulte de parfaire sa formation de base par la maîtrise des connaissances et des habiletés en communication orale et écrite dans la langue d'enseignement et dans la langue seconde, *en mathématique, en sciences, en histoire du Québec et du Canada ou en sciences humaines* et dans certains autres champs de formation qu'il peut choisir parmi les matières à option, en vue de lui donner accès au diplôme d'études secondaires, à la formation professionnelle ou à des études postsecondaires.

Nouveau texte

Article 8

Le **second cycle du secondaire** a pour but de permettre à l'adulte de parfaire sa formation par la maîtrise des connaissances dans les matières de base et dans les matières à option, en vue de lui donner accès au diplôme d'études secondaires, à la formation professionnelle ou à des études postsecondaires.



Les changements apportés sont d'ordre linguistique; ils visent aussi à synthétiser et à préciser le texte.

**Matières de base pour
les services d'enseignement
au second cycle du secondaire en
vue de l'obtention du DES**

Au second cycle du secondaire, outre les matières à option, les matières de base en vue de l'obtention du DES sont les suivantes :

- français, langue d'enseignement;
- English, Language of Instruction;
- French, Second Language;
- anglais, langue seconde.

Ancien texte	Nouveau texte
Article 10 Les services de formation à l'intégration sociale ont pour objet de permettre à l'adulte qui éprouve des difficultés d'adaptation sur les plans psychique, intellectuel, social ou physique, l'accès à un cheminement personnel favorisant l'acquisition de compétences de base dans l'exercice de ses activités et rôles sociaux et, le cas échéant, la poursuite d'études subséquentes.	Article 9 L'intégration sociale a pour but de permettre à l'adulte qui éprouve des difficultés d'adaptation sur les plans psychique, intellectuel, social ou physique l'accès à un cheminement personnel favorisant l'acquisition de compétences de base dans l'exercice de ses activités et rôles sociaux et, le cas échéant, la poursuite d'études subséquentes.



Les changements apportés ne portent que sur l'appellation des services.

Orientations ou principes directeurs de l'intégration sociale

L'intégration sociale vise à :

- permettre à l'adulte qui éprouve des difficultés graves de comportement ou d'apprentissage ou encore qui présente une ou plusieurs déficiences d'acquérir les outils nécessaires pour utiliser ses capacités de façon optimale;
- permettre à l'adulte de faire des apprentissages et d'acquérir des habiletés lui facilitant les actions à accomplir dans son milieu de vie et son milieu social immédiat.

Population cible de l'intégration sociale
--

L'intégration sociale s'adresse aux adultes ayant :

- des limites d'ordre social ou liées à l'apprentissage;
- des déficiences d'ordre intellectuel, sensoriel, psychique ou affectif.



L'intégration sociale :

- est accessible à toutes les commissions scolaires qui désirent l'offrir;
- permet que les groupes soient homogènes ou hétérogènes. Cependant, une attention particulière sera accordée aux affinités entre les adultes d'un même groupe;
- nécessite l'élaboration et le maintien de modalités en collaboration avec les milieux de vie des adultes inscrits à ces services. On ne peut atteindre tous les objectifs du programme sans la contribution du milieu à la généralisation et à l'intégration des apprentissages;
- peut exiger l'accès à des installations précises (locaux, matériel, etc.) afin de faciliter la transposition des apprentissages de certains domaines de vie proposés dans le contenu du programme à d'autres apprentissages. Selon les besoins, la formation peut se donner à l'extérieur du centre d'éducation des adultes;
- fait appel à des moyens qui sont adaptés aux personnes et aux conditions particulières d'enseignement-apprentissage et qui sont le plus près possible des situations de vie des adultes;
- fait en partie appel, pour l'enseignement-apprentissage, aux principes et aux pratiques de l'animation de groupe; une place est faite à la langue écrite, à la communication et aux différentes ressources du groupe d'adultes;
- comporte un guide d'organisation et un programme d'études dont les contenus sont fonction des différents domaines de vie.

Les cours d'intégration sociale ne comportent ni classe ni unité.

Voici des renseignements particuliers sur le champ d'habiletés « Préparation au transfert des apprentissages ».

- Les champs du programme d'études intitulé *Services de formation à l'intégration sociale* portent sur des habiletés qui sont soit d'ordre particulier, soit d'ordre général.
- Selon le mode de fonctionnement propre au programme d'études, le champ « Préparation au transfert des apprentissages » porte sur des habiletés d'ordre général.
- Ce champ est utilisé à différents moments dans le programme d'études et il est en corrélation avec les autres champs.
- Comme les autres aspects du programme, toutes les opérations liées à ce champ doivent être dûment énoncées dans le profil de formation de l'adulte en fait d'objectifs, d'activités et de séquences.
- Ce champ est utilisé pour aider l'adulte à se préparer à faire, par la suite, le transfert de ses apprentissages dans son milieu de vie ou d'appartenance.
- On fait une distinction entre, d'un côté, la préparation au transfert, qui est l'objet de ce champ, et, d'un autre côté, le transfert proprement dit, qui est extérieur à ce champ.
- La préparation au transfert est la responsabilité commune de l'adulte et de la commission scolaire et implique des exercices pratiques supervisés par l'enseignante ou l'enseignant, alors que le transfert proprement dit est la responsabilité de l'adulte, qui reçoit du soutien de son milieu de vie ou d'appartenance.
- Il est de la nature même du programme d'études que la préparation au transfert soit composée d'activités précises d'apprentissage, et cela, même si ces activités se déroulent, au besoin, sur le terrain, voire en milieu d'appartenance.
- À toutes fins utiles, ces activités d'apprentissage sont considérées et traitées comme des stages.
- Étant donné que le transfert en milieu de vie ou d'appartenance se fait sans la présence de l'enseignante ou de l'enseignant, la commission scolaire a quand même la responsabilité d'obtenir la collaboration du partenaire externe, et cela, particulièrement pour recueillir de l'information quant aux résultats du transfert effectué par l'adulte dans son milieu. Cette information permettra de s'assurer que la démarche d'apprentissage a été dûment faite.

En résumé, la préparation au transfert s'inscrit pleinement dans la démarche d'apprentissage, a les mêmes caractéristiques et la même rigueur que tout autre acte andragogique et, par conséquent, doit se dérouler dans des conditions non seulement propices, mais nécessaires à la réussite de la démarche. Toutes les commissions scolaires peuvent offrir des services de formation à l'intégration sociale.

L'annexe B du présent document contient l'information suivante relativement aux services de formation à l'intégration sociale :

- la population cible;
- les orientations;
- des précisions relatives à l'ensemble des services.

Ancien texte

Article 15

Les **services d'intégration socioprofessionnelle** ont pour objet de permettre à l'adulte d'acquérir les compétences requises pour faciliter son accès au marché du travail et s'y maintenir ou, le cas échéant, de poursuivre ses études.

Nouveau texte

Article 10

L'**intégration socioprofessionnelle** a pour but de permettre à l'adulte d'acquérir les compétences requises pour faciliter son accès au marché du travail et s'y maintenir, ou, le cas échéant, de poursuivre ses études.



Aucun changement n'a été apporté au libellé de l'ancien article 15.

**Orientations ou principes
directeurs de l'intégration
socioprofessionnelle**

Le programme d'intégration socioprofessionnelle s'appuie sur les principes directeurs d'une démarche :

- qui engage toutes les dimensions de la personne;
- qui permet d'enseigner à apprendre à apprendre;
- qui facilite la connaissance et l'utilisation de l'environnement sociopoliticoéconomique;
- qui est continue et permanente;
- qui favorise une intégration réussie dans le monde des études ou du travail.

**Population cible de l'intégration
socioprofessionnelle**

L'intégration socioprofessionnelle s'adresse à toute personne qui n'est plus assujettie à l'obligation de fréquentation scolaire et qui désire acquérir les compétences nécessaires à son intégration socioprofessionnelle. Le projet de formation de chaque adulte détermine ses objectifs professionnels et ses besoins de formation.

**Personnel nécessaire pour offrir des
services d'intégration
socioprofessionnelle**

Comme pour chacun des services d'enseignement, la présence du personnel enseignant est indispensable pour offrir l'intégration socioprofessionnelle aux adultes. Cependant, dans la mesure du possible, la mise en place d'une équipe stable et multidisciplinaire est souhaitable. On trouve idéalement, dans cette équipe, une conseillère ou un conseiller pédagogique, un groupe d'enseignantes et d'enseignants ainsi que des professionnelles et des professionnels qui s'y joignent selon les contenus de la formation.



- La collaboration et le partenariat avec l'entreprise ainsi qu'avec les organismes gouvernementaux, régionaux et communautaires sont nécessaires pour faciliter l'intégration socioprofessionnelle des adultes.
- La diversité des modalités organisationnelles est possible dans le cadre du programme d'insertion socioprofessionnelle. La formation de jour peut être facilitante étant donné que, dans certains contenus du programme d'études, on prévoit des activités en milieu de travail.
- Les approches pédagogiques sont conçues en fonction d'interactions multiples entre les adultes formant les groupes de formation.
- La formation du personnel enseignant sur les orientations et les contenus du programme d'études est nécessaire.
- Les cours d'établissement sont offerts afin de répondre à des besoins particuliers de formation.

L'annexe B du présent document contient l'information suivante relativement à l'intégration socioprofessionnelle :

- la population cible;
- les orientations;
- des précisions relatives à l'ensemble des services.

Ancien texte	Nouveau texte
Article 9 Les services de francisation ont pour objet de développer chez les adultes pour lesquels la langue française n'est pas la langue maternelle les habiletés de base en français oral et écrit et, dans le cas des allophones immigrants, les attitudes nécessaires pour s'intégrer dans la collectivité québécoise tout en préparant leur passage à des études subséquentes ou au marché du travail.	Article 11 La francisation a pour but de développer chez les adultes pour lesquels la langue française n'est pas la langue maternelle les habiletés de base en français oral et écrit, facilitant, pour certains d'entre eux, leur intégration dans la collectivité québécoise tout en préparant leur passage à des études subséquentes ou au marché du travail.



Les changements apportés sont d'ordre linguistique.

Orientations ou principes directeurs de la francisation

La francisation est axée sur l'apprentissage de la langue française par les personnes qui veulent acquérir et développer les habiletés langagières nécessaires à leur intégration au marché du travail, à la poursuite de leurs études ou à leur intégration dans les milieux sociaux et culturels francophones du Québec.

On doit noter que les orientations seront à préciser à mesure que les services de francisation seront offerts, ceux-ci nécessitant une connaissance interculturelle des styles d'apprentissage dans laquelle on tient compte de la diversité des origines des populations inscrites.

Population cible de la francisation

Les services de francisation s'adressent à toute personne adulte non francisée appartenant à l'une des trois catégories suivantes : les Anglo-Québécoises et les Anglo-Québécois, les allophones immigrants de même que les autochtones.

Les analphabètes dans leur langue d'origine pourront suivre un processus d'alphabétisation.

Programme d'études de français, langue seconde, aux fins de francisation

Une codification particulière du programme de français, langue seconde, est utilisée pour les cours de francisation. Des documents particuliers à la francisation ont aussi été produits à l'intention des adultes ainsi que des agentes et des agents d'éducation visés par ces services. Ces documents se trouvent dans la *Liste des cours et des documents publiés pour les services d'enseignement et les matières*, en annexe C.



En vue de l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES), les unités associées aux cours de *français, langue seconde*, du deuxième cycle du secondaire permettent, en tant qu'unités d'une matière à option, d'être reportées au crédit des adultes qui choisissent les cours de *français, langue d'enseignement*, au deuxième cycle du secondaire. Cependant, le nombre d'unités en langue d'enseignement et en langue seconde ne peut excéder 36.

Les cours offerts dans le cadre de la francisation sont actuellement ceux de la série *LAN*, prévus à cet effet. Les cours de la série *FRE* sont prévus aux fins de l'apprentissage du *français, langue seconde*, pour les personnes ayant choisi l'*anglais, langue d'enseignement*, et qui veulent obtenir le DES.

Les allophones immigrants qui désirent suivre leur formation en anglais doivent s'inscrire dans la voie menant à l'obtention du DES et offerte en anglais et y progresser par étapes selon leur projet et leur profil de formation.

L'annexe B du présent document contient l'information suivante relativement aux services de francisation :

- la population cible;
- les orientations;
- des précisions relatives à l'ensemble des services.

Ancien texte

Article 16

Les **services de préparation à la formation professionnelle** ont pour objet de permettre à l'adulte d'obtenir les préalables pour satisfaire aux conditions d'admission au programme choisi.

Nouveau texte

Article 12

La **préparation à la formation professionnelle** a pour objet de permettre à l'adulte d'acquies les préalables pour satisfaire aux conditions d'admission du programme choisi.



Les changements apportés sont d'ordre linguistique.

**Préalables à la formation
professionnelle**

L'information relative aux conditions d'admission ou aux préalables à la formation professionnelle est inscrite au *Régime pédagogique de la formation professionnelle* et elle est reproduite dans l'instruction annuelle concernant cette formation.

Ancien texte	Nouveau texte
Article 17 Les services de préparation aux études postsecondaires ont pour objet de permettre à l'adulte d'acquérir les préalables pour son admissibilité à des études collégiales ou universitaires.	Article 13 La préparation aux études postsecondaires a pour objet de permettre à l'adulte d'acquérir les préalables requis à cette fin.



Aucun changement n'a été apporté à l'ancien article 17.



Les particularités de la préparation aux études postsecondaires sont fonction des matières ou des services d'enseignement auxquels l'adulte s'inscrit selon le type d'études postsecondaires qu'il désire entreprendre.

Le *Règlement sur le régime des études collégiales*⁹ s'applique pour les élèves ayant obtenu un DES ou un diplôme d'études professionnelles (DEP). Quant aux cours exigés au collégial, ils sont énumérés dans la *Liste des cours par service d'enseignement (SIFCA)*¹⁰, qui est mise à jour annuellement, ainsi que dans la liste des cours du système SAGE (n° AI2-23-01).

9. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Règlement sur le régime des études collégiales. Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, Québec, Les Publications du Québec, édition révisée, juillet 1999.

10. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Guide de la déclaration d'effectifs scolaire des adultes en formation générale (SIFCA)*, Québec, Direction de la gestion des systèmes de collecte, 1999-2000, code ministériel 46-3504.

Ancien texte	Nouveau texte
Article 7 Les services d'appui à la formation ont pour objet de soutenir l'adulte dans son cheminement éducatif. Les services d'appui à la formation comprennent : 1° des services d'assistance aux autodidactes; 2° des services d'accueil et d'aide; 3° des services d'appui pédagogique.	Article 14 Les services d'aide à la démarche de formation ont pour but de permettre à l'adulte : 1° d'établir son projet de formation compte tenu de ses expériences personnelles et professionnelles et de ses objectifs, et ce, dans la suite des services d'accueil et de référence; 2° d'explorer les voies et les ressources disponibles en vue de réaliser son projet de formation, selon son profil de formation.

Services d'aide à la démarche de formation
--

Le tableau qui suit permet d'établir des relations entre les services prévus au présent article et l'appui à la formation, l'assistance aux autodidactes, les services d'accueil et d'aide, les services d'appui pédagogique du régime pédagogique de 1994 et le soutien pédagogique (article 4) du nouveau régime pédagogique.

Tableau 5

**Illustration des changements apportés aux articles 7, 18, 19 et 20 du régime pédagogique de 1994
en fonction du nouveau régime pédagogique de 2000**

1994	2000
Article 7 Les services d'appui à la formation ont pour objet de soutenir l'adulte dans son cheminement éducatif. Les services d'appui à la formation comprennent : 1° des services d'assistance aux autodidactes; 2° des services d'accueil et d'aide; 3° des services d'appui pédagogique. Article 18 Les services d'assistance aux autodidactes ont pour objet d'aider l'adulte à poursuivre une formation menant à l'obtention d'une sanction ministérielle; ces services prennent notamment la forme d'études et de travaux personnels, de soutien à distance, de rencontres individuelles ou de groupe. Article 19 Les services d'accueil et d'aide ont pour objet de permettre à l'adulte : 1° de préciser son projet de formation en fonction des acquis antérieurs et des objectifs visés; 2° d'explorer les voies et ressources disponibles; 3° le cas échéant, d'avoir recours à une ressource particulière. Les composantes de cet article sont comprises dans la définition de l'article 14.	Article retiré du régime et remplacé en partie par les articles 4 et 14 (soutien pédagogique et aide à la démarche de formation). Cet article ne figure plus au régime pédagogique, mais ce mode de formation peut toujours être utilisé à l'éducation des adultes au même titre que l'enseignement individuel et la formation à distance. Article 14 Les services d'aide à la démarche de formation ont pour but de permettre à l'adulte : 1° d'établir son projet de formation compte tenu de ses expériences personnelles et professionnelles et de ses objectifs, et ce, dans la suite des services d'accueil et de référence; 2° d'explorer les voies et les ressources disponibles en vue de réaliser son projet de formation, selon son profil de formation.

1994	2000
Article 20 Les services d'appui pédagogique ont pour objet d'assister l'adulte qui éprouve des difficultés d'apprentissage en cours de formation, de faciliter son rattrapage et son passage d'un cours à un autre ou d'une étape à une autre.	Cet article est compris dans le 1^{er} alinéa de l'article 4. Le soutien pédagogique a pour but de permettre à l'adulte : 1° de bénéficier d'un soutien pédagogique pour faciliter son rattrapage et son passage d'un cours à un autre et l'aider à contrer ses difficultés d'apprentissage en cours de formation.

**Personnel nécessaire pour
offrir des services d’aide à la
démarche de formation**

Selon le type de suivi, les commissions scolaires ont recours à un personnel enseignant ou non enseignant.

Projet de formation

Le projet de formation correspond à l’ensemble des expériences, des acquis scolaires et extrascolaires, des attentes, des préoccupations, des besoins et des objectifs de l’adulte au moment de son retour aux études; il précède le profil de formation. Ainsi, on peut définir le projet de formation comme suit :

Un ensemble d’intentions propres à chaque adulte et qui découlent de sa situation personnelle, familiale, sociale, économique, professionnelle et culturelle ainsi que de ses aptitudes et de ses champs d’intérêt. Elles lui permettront de se donner un parcours utilisant différentes voies, parmi lesquelles peut se trouver l’éducation des adultes.

Profil de formation

Le profil de formation, quant à lui, peut brièvement se définir comme l’ensemble des composantes « techniques » d’une démarche de formation.



La distinction entre projet de formation et profil de formation

Le projet de formation de l'adulte correspond à l'ensemble de ses intentions au moment où elle ou il se présente dans un service ou un centre d'éducation des adultes. Le profil de formation est précisé dans les services d'aide à la démarche de formation. C'est donc une fiche technique où la corrélation entre les intentions de l'adulte à court, à moyen et à long terme et les possibilités offertes par l'éducation des adultes est traduite en objectifs de formation qui serviront notamment à déterminer l'horaire de cours de l'adulte.

Le projet de formation repose toujours sur des éléments personnels et environnementaux, parfois d'une manière très explicite, parfois de façon plus implicite.

Ces éléments correspondent chez l'adulte à :

- ses aspirations sur le plan du développement global;
- ses responsabilités familiales et communautaires;
- sa situation de vie économique et professionnelle;
- sa vision de la situation du marché du travail;
- son engagement social et culturel;
- ses capacités cognitives et intellectuelles;
- sa santé physique et psychologique.

Tous ces éléments sont déterminants dans la précision du projet de formation de l'adulte et aussi dans l'établissement de son profil de formation. Ils influent en quelque sorte sur le contenu subséquent de la formation. Selon leur importance respective, ils serviront à une mise à jour constante du profil de formation en fonction des choix de l'adulte. Le projet de formation est la pierre angulaire de toute la démarche de formation de l'adulte.

Le projet de formation : une conception particulière à chaque adulte

La personne qui désire s'inscrire à l'éducation des adultes a une idée générale des objectifs qu'elle veut atteindre. Pour certains, ces objectifs sont très précis et structurés et, pour d'autres, un travail de définition exhaustif devra être fait avec l'aide des personnes-ressources des services appropriés, en particulier des services d'aide à la démarche de formation. L'adulte dont les objectifs sont bien déterminés conçoit son projet de formation en fonction des aspects particuliers de sa vie. Les assises de ce projet seront l'écart entre une situation réelle donnée et une situation désirée qui auront préalablement été clairement déterminées. Les besoins de l'adulte seront fixés et ses objectifs, définis. À partir du projet de formation, les éléments nécessaires à l'établissement du profil de formation seront plus facilement repérables.

Dans le cas où le projet de formation de l'adulte est moins précis, les causes peuvent être très variées. Cependant, elles sont souvent dues au fait que son inscription à l'éducation des adultes est motivée par des éléments extérieurs. Il se peut alors que la personne ait moins bien établi ses besoins de formation et qu'elle ne les ait pas évalués ni acceptés. On peut penser aux adultes qui, devant la menace d'une mise à pied, pensent à se recycler sans vraiment avoir eu le temps d'établir les enjeux de leur démarche. Pour ces adultes, les services d'accueil et de référence, les services d'aide à la démarche de formation et les services de soutien pédagogique auront des répercussions de première importance, car il en va du développement et du maintien de leur motivation.

La précision du projet de formation de l'adulte

Parfois, le projet de formation de l'adulte va au-delà de ses possibilités de tous ordres. Ce projet étant la base de la démarche de formation, il est très important qu'il soit précis et qu'il réponde à ses besoins. Chaque personne le définit à partir de ses situations de vie, de ses aptitudes et de ses champs d'intérêt.

Il faudra vérifier avec l'adulte quelles sont les situations de vie qui le poussent à retourner aux études. Dans la plupart des cas, la clarification se fait aisément. On devra toutefois aider certaines personnes à évaluer leurs besoins selon les réalités qui les entourent. Par exemple, la personne qui s'inscrit en alphabétisation et qui veut se rendre jusqu'aux études universitaires devra être mise au fait du chemin à parcourir et évaluer les moyens dont elle dispose, par exemple sur les plans financier et familial, et qui auront une incidence sur l'urgence de sa situation et sa marge de manœuvre sur le plan intellectuel.

L'exemple précédent peut paraître exagéré, mais il illustre bien les écarts entre ce que vivent réellement certains adultes et leurs aspirations. Si le projet de formation n'est pas bien défini et si les défis qu'il comporte ne sont pas bien compris, la motivation intrinsèque de l'adulte

sera très précaire et les risques d'abandon et de décrochage seront d'autant plus élevés. Les composantes des services d'accueil et de référence, de même que des services d'aide à la démarche de formation et des services de soutien pédagogique sont primordiales pour poser la pierre angulaire d'un retour aux études réussi.

Les services d'accueil et de référence ne sont pas inscrits comme tels dans le régime pédagogique, puisqu'ils se trouvent déjà dans la *Loi sur l'instruction publique*. En effet, des modalités juridiques font en sorte que les écrits d'un règlement légal, tel le régime pédagogique, ne doivent pas reprendre le libellé des articles de loi mais plutôt en donner les contenus d'application. Les services d'accueil et de référence peuvent sembler identiques aux services d'aide à la démarche de formation. Ils doivent cependant être distingués par leur statut et leur objet.

Dans les services d'accueil et de référence, on mettra davantage l'accent sur le premier contact de la personne avec les services d'éducation des adultes d'une commission scolaire et sur son orientation vers d'autres services internes de la commission scolaire ou externes. Le processus plus détaillé de l'accueil, quant à lui, s'exercera dans les services d'aide à la démarche de formation. Le tableau 6 illustre les distinctions et les similitudes existant dans l'ensemble des composantes du processus d'accueil. Les commissions scolaires doivent offrir des services d'accueil et de référence comme le stipule l'article 250 de la LIP :

« La commission scolaire organise et offre des services d'accueil et de référence [...] relatifs aux services éducatifs pour les adultes. Elle reconnaît, conformément aux critères ou conditions établis par le ministre, les acquis scolaires et extra-scolaires faits par une personne inscrite [...] aux services éducatifs pour les adultes¹¹. »

On trouve donc comme composante des services d'accueil et de référence la reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires : par exemple, la passation d'examen seulement avec les épreuves habituelles ou des épreuves particulières comme le *Prior Learning Examination* et, entre autres, la passation du test d'équivalence de niveau de scolarité (TENS) en vue de l'attribution de l'attestation d'équivalence de niveau de scolarité (AENS) ainsi que la passation du test de développement général (TDG) par l'évaluation des préalables fonctionnels et des préalables particuliers pour l'admission en formation professionnelle.

11. ASSEMBLÉE NATIONALE. *Loi sur l'instruction publique*, L.R.Q., chapitre I-13.3, dernière modification le 27 octobre 1999, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1999, 170 p.

**Distinction entre les services
d'aide à la démarche de
formation et les services
complémentaires**

Comme on l'a déjà mentionné, l'aide à la démarche de formation, composante des services de formation, est comprise dans les services éducatifs. Ces derniers englobent aussi les services complémentaires (voir les articles 17 et 18). Pour mieux comprendre la distinction entre les services d'aide à la démarche de formation et les services complémentaires, la lectrice et le lecteur peuvent se reporter à leur définition et consulter le tableau 7.

Tableau 6
Synthèse des éléments du processus d'accueil

	RESPONSABILITÉ	EFFECTIF	MOMENT D'APPLICATION	ACTION
Services d'accueil et de référence (LIP art. 250)	Service de l'éducation des adultes, centre d'éducation des adultes de la commission scolaire ou encore organisme extérieur	Nouvelle personne ou personne qui a déjà fait cette démarche (au besoin)	Au premier contact avec les services d'éducation des adultes et au besoin	• Orienter l'adulte vers le marché du travail, vers le milieu scolaire ou vers d'autres milieux • Effectuer les procédures d'admission et d'inscription • Reconnaître les acquis scolaires et extrascolaires : inscription au type d'activité « passation d'examen seulement », afin de bénéficier soit des tests d'équivalence de niveau de scolarité (TENS), soit des tests de développement général (TDG) ou encore du <i>Prior Learning Examination</i> • Administrer les tests de classement
Services d'aide à la démarche de formation (RP art. 14)	Centre d'éducation des adultes de la commission scolaire	Nouvelle personne ou personne qui a déjà fait cette démarche (au besoin)	À l'admission et au besoin	• Définir ou préciser son projet de formation • Établir un bilan de ses expériences personnelles et professionnelles • Passer des tests de classement • Explorer des voies de sortie • Faire faire son profil de formation • Explorer les ressources disponibles
Services de soutien pédagogique (RP art. 4)	Centre d'éducation des adultes de la commission scolaire	Nouvelle personne ou personne qui a déjà fait cette démarche (au besoin)	Au besoin, à chaque changement de services	• Recevoir du soutien pédagogique et du soutien linguistique • Actualiser le processus d'apprentissage • Revoir la méthodologie du travail scolaire • Effectuer des activités de rattrapage scolaire

Tableau 7

Comparaison des services d'aide à la démarche de formation et des services complémentaires		
	SERVICES D'AIDE À LA DÉMARCHE DE FORMATION	SERVICES COMPLÉMENTAIRES
OBJETS	Ces services sont axés sur le <u>projet de formation</u> .	Ces services sont axés sur les <u>conditions de vie</u> qui influent sur l'apprentissage de l'adulte.
COMPOSANTES	Les composantes de ces services sont inscrites dans le régime pédagogique et se divisent en <u>quatre volets</u> .	Les composantes de ces services sont fonction des réalités et des besoins des adultes et des commissions scolaires, ainsi que des ressources de celles-ci ou des ressources externes. C'est pourquoi chaque commission scolaire doit <u>définir les services</u> qu'elle offrira.
FINANCEMENT	Ces services sont <u>offerts gratuitement</u> à l'adulte conformément au chapitre 4, portant sur la gratuité des services.	Ces services <u>ne sont pas nécessairement gratuits</u> . C'est aux commissions scolaires de décider du financement suivant leurs ressources.

Ancien texte	Nouveau texte
Article 24 Les services d'éducation populaire sont ceux qui sont liés au développement intellectuel, social et culturel de l'adulte ou d'un groupe d'adultes, ainsi qu'à la réalisation de projets communautaires.	Article 15 Les services d'éducation populaire sont ceux qui sont liés au développement intellectuel, social et culturel de l'adulte ou d'un groupe d'adultes, ainsi qu'à la réalisation de projets communautaires.
Article 25 Les services d'éducation populaire ont pour objet : 1° de favoriser la participation de l'adulte à un processus de responsabilisation favorisant une plus grande autonomie; 2° de promouvoir l'acquisition de connaissances, le développement d'habiletés, d'attitudes et de comportements axés sur la situation de vie des adultes, des groupes et des communautés.	Article 16 Les services ont pour objet de promouvoir l'acquisition de connaissances ainsi que le développement d'habiletés, d'attitudes et de comportements axés sur la situation de vie des adultes, des groupes et des communautés.
Article 26 Les services d'éducation populaire comprennent des services de soutien et de collaboration que la commission scolaire offre aux personnes et organismes qui désirent s'en prévaloir.	



Les changements apportés visent à synthétiser et à préciser le texte.

Objectifs des services d'éducation populaire

Chaque commission scolaire définit les objectifs des services d'éducation populaire. Ceux-ci sont propices pour établir des liens avec la communauté et, notamment, pour effectuer la promotion et le recrutement en formation générale des adultes.

Politique des services d'éducation populaire

L'article 247 de la LIP stipule que les commissions scolaires doivent établir un programme de services d'éducation populaire. Les commissions scolaires conçoivent une politique à cet égard en fonction des conditions et des réalités de leur milieu respectif.



- Malgré l'absence de subvention particulière relativement à ce dossier, les commissions scolaires mettent souvent sur pied des activités d'éducation populaire. Ces dernières sont soit autofinancées, soit offertes à l'intérieur des ressources de chaque commission scolaire.
- Les services d'éducation populaire prévus aux articles 16 et 17 diffèrent du *Programme de soutien à l'éducation populaire autonome* (PSAPA).

Ancien texte	Nouveau texte
Article 21 Les services complémentaires sont ceux qui sont liés aux conditions personnelles et sociales dans lesquelles l'adulte fait ses apprentissages, de son accueil jusqu'au terme de sa formation.	Article 17 Les services complémentaires ont pour objet de soutenir l'adulte en formation au regard de ses conditions personnelles et sociales.
Article 22 Les services complémentaires ont pour objet d'aider l'adulte dans la réalisation progressive de son projet de formation, de le soutenir par des services professionnels et de contribuer au développement de son autonomie.	Article 18 Les services complémentaires comprennent des services d'information sur les ressources du milieu.
Article 23 Les services complémentaires comprennent des services d'information sur les ressources du milieu.	



Les changements apportés visent à synthétiser et à préciser le texte.

**Politique des services
complémentaires**

L'article 247 de la LIP stipule que les commissions scolaires doivent établir un programme de services complémentaires. Les commissions scolaires conçoivent une politique à cet égard en fonction des conditions et des réalités de leur milieu respectif.

**Personnel nécessaire pour
offrir des services
complémentaires**

La commission scolaire décide du type et de la quantité de ressources qu'elle affectera à ces services, à l'intérieur de ses différentes catégories de personnel.



Chaque commission scolaire définit le type de services complémentaires qu'elle décide d'offrir. Plusieurs éléments peuvent entrer en ligne de compte :

- les besoins de la population inscrite dans les centres d'éducation des adultes de la commission scolaire;
- les ressources immédiates de la commission scolaire ou du milieu;
- les ressources financières disponibles pour offrir ces services.

La commission scolaire offre les services définis à l'intérieur de ses centres d'éducation des adultes et y affecte les ressources nécessaires. Elle peut aussi s'associer par un protocole d'entente, établi par les parties intéressées, à des organismes d'aide comme les CLSC, les centres d'aide aux toxicomanes, etc., et ainsi recourir de façon ponctuelle aux ressources de ces organismes.

Si, pour des raisons précises, la commission scolaire n'est en mesure d'offrir aucun service complémentaire, elle peut alors mettre à la disposition de son personnel et des adultes les « annuaires » descriptifs d'offres de service des organismes de son quartier, de sa paroisse, de sa ville et de sa région.

Le tableau 7 fait ressortir la distinction entre les services complémentaires et les services d'aide à la démarche de formation.

Ancien texte	Nouveau texte
Article 27 Tout adulte qui désire être admis aux services éducatifs dispensés par une commission scolaire doit lui en faire la demande.	Article 19 Tout adulte qui désire être admis aux services éducatifs dispensés par une commission scolaire doit lui en faire la demande. Cette demande d'admission doit comprendre les renseignements suivants : 1° le nom de l'adulte; 2° l'adresse de sa résidence; 3° si l'élève est mineur, les noms de ses parents ainsi que l'adresse de leur résidence.
Article 28 La demande d'admission doit comprendre au moins les informations suivantes : 1° les nom et prénom de l'adulte; 2° l'adresse de sa résidence; 3° les noms et prénoms des parents ainsi que l'adresse de leur résidence, dans le cas d'un élève mineur.	Article 20 La demande d'admission d'une personne qui a déjà fréquenté un établissement d'enseignement au Québec doit être accompagnée d'un document officiel sur lequel figure le code permanent que le ministère de l'Éducation lui a attribué, tel un relevé d'apprentissages. Celle d'une personne qui ne peut fournir un tel document, notamment parce qu'elle fréquentera, pour la première fois, un établissement d'enseignement au Québec doit être accompagnée d'un certificat de naissance portant notamment, sauf si la personne est majeure, des mentions relatives aux noms de ses parents ou d'une copie de l'acte de naissance de la personne délivré par le directeur de l'état civil. Si, pour une des raisons mentionnées aux articles 130 et 139 du Code civil du Québec, la personne qui fait une demande d'admission ne peut fournir un certificat de naissance ou une copie de l'acte de naissance, celle-ci doit être accompagnée d'une déclaration écrite sous serment faite par elle, si elle est majeure, ou faite par elle et l'un de ses parents, si elle est mineure, et qui atteste de sa date et de son lieu de naissance.

Ancien texte

Article 29

Une première **demande d'admission** doit être accompagnée d'une copie de l'acte de naissance ou d'un certificat de naissance de l'adulte.

Si, pour une des raisons mentionnées aux articles 130 et 139 du Code civil du Québec (1991, c. 64), la personne qui fait une demande d'admission ne peut fournir une copie de l'acte de naissance ou un certificat de naissance, celle-ci doit être accompagnée d'une déclaration écrite sous serment faite par elle si elle est majeure, ou faite par elle *et* l'un de ses parents si elle est mineure et qui atteste de sa date et de son lieu de naissance.

La demande d'admission d'une personne qui a déjà fréquenté une école ou un établissement d'enseignement au Québec doit être accompagnée d'un document officiel sur lequel figure le code permanent qui lui a été attribué par le ministère de l'Éducation.



Les articles 27 et 28 ont été jumelés. L'ancien article 29 a été reformulé à l'intérieur de l'article 20 de façon à en préciser le contenu.

Statut d'adulte

À l'éducation des adultes, le statut d'adulte est accordé à toute personne ayant 16 ans le 30 juin précédant son admission.

Accessibilité

Toute personne de 16 ans et plus ayant une preuve de résidence au Québec a accès aux services éducatifs. Contrairement au secteur des jeunes, aucune dérogation ne peut être accordée en ce qui a trait à l'accessibilité au secteur des adultes.

Ancien texte	Nouveau texte
Article 30 La commission scolaire informe l'adulte de l'acceptation ou du refus de la demande d'admission.	Article 21 La commission scolaire informe la personne elle-même et, si elle est mineure, ses parents de l'acceptation ou du refus de sa demande d'admission.
Article 31 Si l'adulte est admis, la commission scolaire procède à son inscription dans un centre d'éducation des adultes.	Article 22 Si l'adulte est admis, la commission scolaire procède à son inscription dans un centre d'éducation des adultes.



L'ancien article 30 a été modifié de façon à fournir de l'information relative aux personnes mineures.

Formulaire de demande d'admission et formulaire d'inscription
--

Chaque commission scolaire décide du type et du format des formulaires de demande d'admission et d'inscription. Quant au contenu de ces formulaires, il doit répondre aux exigences du MEQ et à celles des commissions scolaires. Dans certaines régions, les commissions scolaires se sont groupées pour adopter un même type de formulaire, ce qui minimise les frais d'impression.

Acceptation ou refus d'une demande d'admission

L'acceptation ou le refus de la demande d'admission d'une ou d'un adulte lui sont transmis ou, dans le cas d'une personne mineure, sont transmis à ses parents par la commission scolaire, selon des moyens qui sont laissés à sa discrétion (poste, téléphone, etc.).



Une circulaire administrative publiée par la Direction générale du financement et de l'équipement est fournie aux commissions scolaires. Elle porte sur la liste des pièces justificatives aux fins de financement.

Il est à noter que la demande d'admission d'une personne mineure peut être faite sans le consentement ou la signature de ses parents, bien qu'elle doive comprendre les noms de ces derniers et l'adresse de leur résidence. Par ailleurs, l'acceptation ou le refus de la demande d'admission doivent être transmis, par la commission scolaire, tant à la personne mineure qu'à ses parents.

Cependant, les mentions relatives aux noms et adresses des parents de la personne mineure sont requises pour permettre à la commission scolaire d'informer les parents de l'acceptation ou du refus de la demande d'admission. Ces dispositions nous semblent comparables avec celles du *Code civil* relatives à la minorité, plus particulièrement à l'article 155 de ce code, qui prévoit que « le mineur exerce ses droits civils dans la seule mesure prévue par la loi ».

Elles nous paraissent aussi comparables avec les dispositions du *Code civil* relatives à l'autorité parentale, plus particulièrement aux articles 598-599, qui prévoient respectivement que « l'enfant reste sous l'autorité de ses père et mère jusqu'à sa majorité ou son émancipation » et que « les père et mère ont, à l'égard de leur enfant *notamment* le droit et le devoir de garde, de surveillance et d'éducation ».

Ancien texte	Nouveau texte
Article 39 Les jours suivants sont des jours de congé pour l'adulte : 1^o le 1^{er} juillet; 2^o le premier lundi de septembre; 3^o les 24, 25 et 26 décembre; 4^o les 31 décembre, 1^{er} et 2 janvier; 5^o le Vendredi saint; 6^o le lundi de Pâques; 7^o le 24 juin. L'adulte peut toutefois être appelé exceptionnellement à participer à des activités liées aux programmes d'études pendant ces jours de congé.	Article 23 Les jours suivants sont des jours de congé pour l'adulte : 1^o le 1^{er} juillet; 2^o le premier lundi de septembre; 3^o le deuxième lundi d'octobre; 4^o les 24, 25 et 26 décembre; 5^o les 31 décembre, 1^{er} et 2 janvier; 6^o le Vendredi saint et le lundi de Pâques; 7^o le lundi qui précède le 25 mai; 8^o le 24 juin. L'adulte peut toutefois être appelé à participer à des stages liés au programme d'études en intégration socioprofessionnelle, pendant ces jours de congé.



L'ancien article 39 a été fusionné avec le nouvel article 23. Le calendrier a été modifié de façon à y ajouter le deuxième lundi d'octobre et le lundi qui précède le 25 mai.

Détermination des congés

Les jours de congé prévus dans l'article 23 ont été déterminés à partir de l'entente provinciale sur cet objet entre le gouvernement et ses partenaires syndicaux. Toute modification (ajout ou réduction) est négociée sur le plan local.

Ancien texte

Article 40

La commission scolaire met à la disposition de l'adulte les manuels scolaires et le matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études.

Nouveau texte

Article 24

L'adulte a accès aux manuels scolaires et au matériel didactique choisis, en application de la loi, pour les programmes d'études suivis par cette personne.



L'ancien article 40 a été modifié de façon à en préciser le contenu.

Coût du matériel

Chaque commission scolaire décide, s'il y a lieu, de fixer le prix pour les manuels scolaires et le matériel didactique mis à la disposition de l'adulte.

Ancien texte	Nouveau texte
Article 41 Les activités d'évaluation ont pour objet : 1° de déterminer le classement de l'adulte dans un ou plusieurs services de formation; 2° d'informer l'adulte et le personnel enseignant du degré de maîtrise que l'adulte a atteint en cours d'apprentissage.	Article 25 L'évaluation des apprentissages est le processus qui consiste à recueillir, analyser et interpréter des données relatives à l'atteinte des objectifs des programmes d'études, en vue de jugements et de décisions pédagogiques et administratifs, appropriés.



L'article 25 a une portée plus générale que l'ancien article 41.

Évaluation en vue du classement

L'évaluation en vue du classement des adultes a pour objet d'établir le ou les cours auxquels elle ou il pourra s'inscrire. Dans de nombreux programmes d'études, les cours sont hiérarchisés selon leur degré de difficulté; les tests de classement traditionnels sont alors très utiles. Des instruments similaires à ces tests sont nécessaires pour des cours qui ne sont pas hiérarchisés.

Évaluation formative

L'évaluation que l'on fait pendant un cours et pendant que les apprentissages s'effectuent est **formative**. Elle est orientée vers une aide pédagogique, andragogique, individualisée et immédiate à l'adulte en situation d'apprentissage. De nature diagnostique et corrective, elle permet donc de déceler où et en quoi l'adulte éprouve des difficultés afin de lui proposer ou de lui faire découvrir des moyens de progresser.

Ainsi, l'essentiel est d'améliorer la démarche d'apprentissage dans un cours donné. Les décisions qui en découlent sont strictement d'ordre andragogique et pédagogique.

Évaluation sommative

L'évaluation des apprentissages que l'on fait à la fin d'un cours, en vue d'un bilan ou de la sanction des études, est **sommative**. Elle se situe invariablement à la fin d'une séquence d'apprentissage suffisamment longue et significative ou d'un cours complet ou encore d'une partie importante d'un cours, tel un stage. Son résultat final, une fois transmis au MEQ, peut conduire à l'obtention d'un DES.

L'évaluation **sommative** des acquis extrascolaires a la même fonction. Elle a lieu dans le cadre des services continus d'évaluation, peu importe les modalités et les lieux des apprentissages.

Plan triennal de diffusion des instruments aux fins de l'évaluation des acquis

Dans le document intitulé *Plan triennal : diffusion des instruments aux fins de l'évaluation des acquis*¹², le MEQ précise les instruments édictés et les instruments d'appoint qu'il élabore et qu'il publie (épreuves A et autres versions françaises ou anglaises, tests, questionnaires, cassettes, etc.) au regard de chacun des cours des programmes d'études des matières et des services de la formation générale des adultes.

On peut se procurer ce document à la direction de l'éducation des adultes de chaque commission scolaire ou à la direction régionale du MEQ, et une mise à jour est prévue pour 2000-2001.

Dans la liste des cours du système SAGE (n° AI2-23-01), on trouve le caractère d'évaluation (colonne « Ca Év »), soit « M » pour une épreuve édictée par le MEQ et « L » pour les épreuves dont les commissions scolaires sont responsables.

12. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Plan triennal : diffusion des instruments aux fins de l'évaluation des acquis*, Québec, Direction de la formation générale des adultes, 1995.



Les méthodes docimologiques

Le MEQ utilise les méthodes conventionnelles d'élaboration des instruments de mesure et d'évaluation des apprentissages, qui font l'objet de recherches et de publications dans les universités québécoises. Il effectue des adaptations appropriées et aussi certaines innovations au besoin.



Le MEQ publie occasionnellement des guides méthodologiques et des fascicules d'information sur l'évaluation des apprentissages. Ces documents sont distribués aux commissions scolaires par l'intermédiaire de leur direction régionale respective.

Tous les instruments d'évaluation des apprentissages sont confidentiels. Le MEQ les distribue aux commissions scolaires et aux autres organismes autorisés, qui sont tenus d'en assurer la sécurité et la confidentialité.

Selon le protocole existant entre le MEQ et les commissions scolaires, les instruments d'évaluation sont acheminés seulement à la personne responsable de la gestion de la sanction des études dans chaque commission scolaire.

Les directives relatives à la sanction des études contenues dans le document du MEQ intitulé *Info/sanction adultes*¹³ doivent être prises en considération par la direction de l'éducation des adultes de chaque commission scolaire. La liste des définitions du domaine d'examen disponibles pour chaque programme figure à l'annexe C du présent document.

Le MEQ élabore aussi, pour chaque cours, les **définitions du domaine d'examen**, qui sont des documents de référence publics et uniformes, surtout pour les épreuves en vue de l'évaluation sommative conçues par le MEQ et les commissions scolaires.

13. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Info/sanction adultes*, Québec, Direction de la sanction des études (parution sporadique).

Ancien texte	Nouveau texte
Article 45 La commission scolaire s'assure que l'adulte reçoit un relevé de ses apprentissages, au moins deux fois par année.	Article 26 L'adulte reçoit un relevé de ses apprentissages, au moins deux fois par année.



L'ancien article 45 a été modifié afin d'en préciser le contenu.

Relevé des apprentissages

Le MEQ délivre le relevé d'apprentissage à partir des résultats que la commission scolaire lui a transmis. La fréquence de la délivrance des diplômes ainsi que celle de la délivrance des relevés d'apprentissage sont inscrites dans le *Guide de gestion de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle*¹⁴, qui est mis à jour régulièrement.

Pour certains services, la commission scolaire transmet à l'adulte un document officiel, selon les modalités prévues à la section 10 du *Guide de gestion de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle*¹⁵ de la Direction de la sanction des études.

14. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Guide de gestion de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle*, Québec, Direction de la sanction des études, 1997-1998, code ministériel 18-7708.

15. *Ibid.*

Activités de sanction des études

Les activités de sanction des études concernent :

- les conditions d'obtention du DES;
- la confidentialité et la sécurité des épreuves;
- l'application des instruments d'évaluation sommative;
- la transmission des résultats;
- la délivrance des documents officiels.



Le MEQ établit et met à jour, en collaboration avec les organismes scolaires, les règles de gestion de la sanction qui sont décrites dans le *Guide de gestion de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle*, qui est mis à jour régulièrement¹⁶.

16. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Guide de gestion de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle*, Québec, Direction de la sanction des études, 1997-1998, code ministériel 18-7708.

Ancien texte

Article 35

La promotion s'effectue séparément pour chaque cours. L'adulte, le cas échéant, ne peut s'inscrire à un cours qu'après avoir obtenu les préalables.

Nouveau texte

Article 27

La promotion s'effectue séparément pour chaque cours. L'adulte ne peut s'inscrire à un cours qu'après avoir obtenu les préalables.



L'ancien article 35 a été modifié afin d'en préciser le contenu.

Préalables

Le relevé des acquis indique les cours acquis par l'adulte et qui, selon chacun des programmes d'études, sont préalables ou non à la poursuite des études. Les tests de classement permettent de vérifier si l'adulte qui désire s'inscrire a les préalables nécessaires.

Ancien texte	Nouveau texte
Article 44 L'adulte peut s'inscrire à des épreuves imposées en vue de l'obtention d'unités sans qu'il ait suivi le cours correspondant.	Article 28 L'adulte peut s'inscrire à des épreuves imposées en vue de l'obtention d'unités sans qu'il ait suivi le cours correspondant.

Aucune modification n'a été apportée à l'ancien article 44.

Passation d'examen seulement

Toute personne adulte qui n'est pas assujettie à l'obligation de fréquentation scolaire peut, comme le prévoit l'article 250 de la LIP, faire reconnaître ses acquis scolaires et extrascolaires. Pour ce faire, elle peut s'inscrire au type d'activité « examen seulement ». À cet égard, les commissions scolaires doivent assurer des activités d'évaluation des acquis.

Par définition, ces activités sont un des services de reconnaissance des acquis extrascolaires puisqu'elles s'adressent principalement aux adultes qui ont fait, ailleurs qu'à l'école ou que dans un centre d'éducation des adultes, des apprentissages équivalents à ceux qui sont décrits dans les programmes d'études.



La reconnaissance des acquis extrascolaires

La reconnaissance des acquis extrascolaires sert aux adultes ayant des expériences significatives de vie et de travail qui leur ont permis de faire, dans un contexte extrascolaire, des apprentissages exigés pour franchir une étape de formation, pour obtenir les unités d'un cours préalable à une autre formation ou pour recevoir le DES. Naturellement, cette expérience est plutôt rare chez les jeunes adultes qui abandonnent les études secondaires et qui fréquentent, peu de temps après, un centre d'éducation des adultes.

Le sens du mot « reconnaître »

Le MEQ donne généralement le sens suivant à l'expression « acquis extrascolaires », suivant la définition des « acquis expérientiels » du *Vocabulaire de l'éducation* : « Somme des connaissances et des habiletés acquises par une personne à l'extérieur du cadre scolaire, le plus souvent dans un milieu de travail ou dans des activités volontaires¹⁷ ». Quant au mot « reconnaître » il a différents sens :

- les acquis extrascolaires sont **reconnus** en ce sens que l'adulte se voit attribuer les unités d'un cours dont le contenu correspond aux apprentissages ayant été faits dans un contexte extrascolaire;
- les acquis extrascolaires sont aussi **reconnus** du simple fait de la délivrance de documents officiels par le MEQ, tels que le relevé des apprentissages et le DES, ou par les commissions scolaires, telles des attestations;
- par ailleurs, certains acquis extrascolaires, même sans unités et en dehors du contexte de la sanction des études, sont également reconnus par le MEQ et permettent à l'adulte de remplir les conditions d'admission en formation professionnelle. C'est le cas des TENS. À défaut du DES, des employeurs acceptent alors l'AENS.

17. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Vocabulaire de l'éducation*, 2^e éd. rev. et corr., Québec, Les Publications du Québec, 1990, p. 29, n° 2.



Les commissions scolaires utilisent les épreuves A, B, C et autres, habituellement associées aux cours dont l'adulte désire obtenir les unités.

Des épreuves particulières, tel le *Prior Learning Examination*, sont à la disposition des commissions scolaires. Il est à noter qu'elles proviennent du MEQ. La direction des services de l'éducation des adultes ainsi que la personne responsable de la gestion de la sanction des études dans chaque commission scolaire possèdent l'information en ce sens.

Une ou un adulte peut, sans avoir suivi un cours donné, se présenter à l'épreuve de ce cours. La commission scolaire pourrait limiter l'accès à l'épreuve aux seuls adultes démontrant une préparation suffisante; cependant, l'article 28 du régime pédagogique permet à toute personne adulte d'exiger d'y avoir accès.

Ancien texte

Article 46

La note de passage est fixée à 60 pour cent pour chaque cours donné au secondaire.

Nouveau texte

Article 29

Pour chaque cours, la note de passage est fixée à 60 p. cent.



L'ancien article 46 a été modifié de façon à en préciser le contenu.

Note de passage

La note de 60 sur 100 est établie dans le contexte général des exigences de la société québécoise, tant au secteur des jeunes qu'à celui des adultes, et de l'unicité du DES.

Ancien texte	Nouveau texte
Article 47 Le ministre décerne le diplôme d'études secondaires à l'adulte qui a accumulé 54 unités du second cycle du secondaire, réparties de la façon suivante : 1° 6 unités de langue d'enseignement de 5^e secondaire; 2° 4 unités de langue seconde de 5^e secondaire; 3° 4 unités de mathématique de 5^e secondaire ou d'un programme de 4^e secondaire déterminé par le ministre en vertu de l'article 461 de la loi et dont les objectifs présentent un niveau de difficultés comparables; 4° 6 unités de sciences physiques de 4^e secondaire ou d'un programme de biologie ou <i>de micro</i>-informatique de 4^e secondaire déterminé par le ministre en vertu de l'article 461 de la loi; 5° 4 unités d'histoire du Québec et du Canada ou d'un programme de sciences humaines de 4^e secondaire déterminé par le ministre en vertu de l'article 461 de la loi. Les unités choisies et réussies <i>du</i> second cycle du secondaire, parmi les matières à option des programmes de formation générale ou de formation professionnelle, sont prises en considération pour l'attribution du diplôme d'études secondaires.	Article 30 Le ministre décerne le diplôme d'études secondaires à l'adulte qui a accumulé au moins 54 unités de 4^e et de 5^e secondaire, dont au moins 20 unités de 5^e secondaire, et, parmi ces unités, les unités obligatoires suivantes : 1° 6 de langue d'enseignement de 5^e secondaire; 2° 4 de langue seconde de 5^e secondaire; 3° 4 de mathématique de 5^e secondaire ou d'un programme de mathématique de 4^e secondaire établi par le ministre et dont les objectifs présentent un niveau de difficultés comparable; 4° 4 de sciences et technologie de 4^e secondaire; 5° 4 d'histoire et éducation à la citoyenneté de 4^e secondaire. Pour l'obtention d'un tel diplôme sont notamment pris en considération les unités obtenues au second cycle du secondaire, parmi les matières à option des programmes de formation générale ou dans le cadre d'un programme d'études menant à un diplôme d'études professionnelles ou d'un programme d'études menant à une attestation de spécialisation professionnelle, ainsi que les acquis équivalents reconnus conformément à l'article 250 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3).



L'ancien article 47 a été modifié en fonction des travaux menés conjointement au secteur des jeunes et au secteur des adultes, en matière d'évaluation.

Nombre d'heures par unité

L'unité de 25 heures signifie le temps moyen d'apprentissage consacré à l'atteinte des objectifs sanctionnés. Au second cycle du secondaire, l'unité a une valeur, autant pour la sanction des études et l'obtention du DES que pour la durée de formation associée au financement. Seules les unités du second cycle comptent pour l'obtention du DES.

Dispositions transitoires pour l'obtention du DES
--

Les règles d'obtention décrites à l'article 30 du régime pédagogique s'appliqueront à l'adulte qui terminera son secondaire en 2007-2008 ou dans les années subséquentes. D'ici là, ce sont les dispositions prévues dans l'article 35 qui s'appliquent.

Ancien texte	Nouveau texte
Article 37 Une unité équivaut à 15 heures de formation.	Article 31 Le centre d'éducation des adultes dispense 25 heures de services d'enseignement pour chacune des unités attribuées à un programme d'études, à moins que les objectifs et le contenu obligatoires de ce programme puissent être atteints dans un temps moindre.



Le nombre d'heures a été modifié par rapport à celui inscrit à l'ancien article 37.



Les unités servent à :

- déterminer les durées de formation. Pour l'ensemble des cours, une unité correspond à 25 heures de formation;
- l'obtention du DES. Au second cycle du secondaire, 54 unités peuvent contribuer à l'obtention du DES; elles sont réparties dans les matières de base et les matières à option.

Nouveau texte

Article 32

Le ministre décide, conjointement avec la commission scolaire, un certificat de formation en insertion socioprofessionnelle des adultes à l'adulte qui, après avoir réussi les programmes d'études de langue d'enseignement, de mathématique et de langue seconde du présecondaire, a réussi une formation visant l'intégration socioprofessionnelle d'une durée de 900 heures comportant :

- 1° 200 heures en développement de l'employabilité et des attitudes socioprofessionnelles;
- 2° 600 heures de formation pratique en insertion socioprofessionnelle;
- 3° 100 heures réparties suivant le projet de formation de l'adulte.



Le document d'information intitulé *Certificat de formation en insertion socioprofessionnelle des adultes : métiers non spécialisés* contient des précisions quant aux conditions d'admission, à la durée requise et autres modalités. Exemple : la durée du programme doit totaliser un minimum de 900 heures, réparties comme suit :

- 200 heures pour le développement de l'employabilité et des compétences socioprofessionnelles;
- 350 heures de stage conduisant à l'exercice d'un métier non spécialisé;
- 250 heures pour les autres stages nécessaires à l'intégration socioprofessionnelle;
- 100 heures de formation générale des adultes selon les besoins relatifs au métier visé.

Ancien texte	Nouveau texte
Article 32 L'adulte inscrit aux services de formation a droit à la gratuité de tous ces services sauf s'il est déjà titulaire d'un diplôme d'études secondaires, auquel cas il n'a droit qu'à la gratuité des services d'entrée en formation, de francisation, de formation à l'intégration sociale, d'alphabétisation, d'intégration socioprofessionnelle, de préparation à la formation professionnelle ou aux études postsecondaires et d'appui à la formation.	Article 33 L'adulte qui est un résident du Québec, au sens de la Loi sur l'instruction publique, et est inscrit aux services de formation a droit à la gratuité de tous ces services, à l'exclusion, s'il est déjà titulaire d'un diplôme d'études secondaires des services du présecondaire, du premier cycle du secondaire et du deuxième cycle du secondaire.



L'ancien article 32 a été modifié de façon à apporter une précision sur le statut de résidence et à en simplifier la formulation.



Selon l'article 3 de la LIP, toute personne ayant une preuve de résidence au Québec a droit à la gratuité des services.

Nouveau texte

Article 34

Le centre d'éducation des adultes doit prendre les mesures nécessaires pour que la qualité de la langue écrite et parlée, dans les apprentissages et dans la vie du centre d'éducation des adultes, soit le souci de chaque enseignant et de tous les membres du personnel du centre.



L'article 34 constitue un ajout au régime pédagogique.

Nouveau texte

Article 35

À l'égard de l'adulte qui a commencé son secondaire avant l'année scolaire 2007-2008, l'article 30 du présent règlement est, jusqu'au 30 juin 2008, remplacé par le suivant :

« **30.** Le ministre décerne le diplôme d'études secondaires à l'adulte qui a accumulé au moins 54 unités de 4^e ou de 5^e secondaire, réparties de la manière suivante :

- 1° 12 unités de langue d'enseignement dont au moins 6 de 5^e secondaire;
- 2° 6 unités d'anglais langue seconde de 4^e ou de 5^e secondaire, pour l'adulte dont la langue d'enseignement est le français;
- 3° 6 unités de français langue seconde de 5^e secondaire, pour l'adulte dont la langue d'enseignement est l'anglais;
- 4° 36 unités de matières à option dont au moins 18 de 5^e secondaire.

Le nombre d'unités de langue d'enseignement et de langue seconde ne peut excéder 36 unités.

Pour l'obtention d'un tel diplôme :

- 1° les unités obtenues dans le cadre d'un programme de formation professionnelle sont prises en considération comme des unités de 5^e secondaire, à l'exception des unités obtenues dans le cadre d'un programme d'études menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé;
- 2° l'adulte doit avoir obtenu les unités d'au moins un cours de 5^e secondaire dispensé par un centre d'éducation des adultes. ».

Langues officielles d'enseignement

Il existe cinq langues officielles reconnues comme telles pour l'enseignement : le français, l'anglais, le cri, l'inuktitut et le naskapi.

Ancien texte	Nouveau texte
Article 50 Le présent règlement entre en vigueur le 1 ^{er} juillet 1994.	Article 36 (nouvel article) Le présent règlement remplace le Régime pédagogique applicable aux services éducatifs pour les adultes en formation générale adopté par le décret numéro 732-94 du 18 mai 1994.
	Article 37 Le présent règlement entre en vigueur le 1 ^{er} juillet 2000.



Le règlement a été édicté par le Conseil des ministres du Québec le 14 juin 2000 (décret n° 652-2000) et, comme cela est indiqué dans l'article 30, il est entré en vigueur le 1^{er} juillet de la même année.

Annexe A

**Calendrier de mise en œuvre
des nouveaux programmes d'études
de certaines matières
et d'un service d'enseignement**

**CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DES NOUVEAUX PROGRAMMES D'ÉTUDES
DE CERTAINES MATIÈRES ET D'UN SERVICE D'ENSEIGNEMENT,
ÉDITION DU 16 FÉVRIER 2000**

PROGRAMMES D'ÉTUDES		1 ^{er} janv. 2003	1 ^{er} juill. 2003	1 ^{er} janv. 2004	1 ^{er} juill. 2004
Physique	5 ^e sec.	F	F	O	O
Physics	5 ^e sec.	F	F	F	O

Légende : F – Application facultative

O – Application obligatoire

Annexe B

*Recueil de fiches informatives
sur les services d'enseignement
et les matières*

Table des matières

Alphabétisation	B - 1.1
Anglais, langue seconde	B - 2.1
Biologie	B - 3.1
Chimie	B - 4.1
Développement personnel et social	B - 5.1
English Language Arts	B - 6.1
Français, langue d'enseignement	B - 7.1
Francisation	B - 8.1
French, Second Language	B - 9.1
Géographie	B - 10.1
Histoire	B - 11.1
Intégration sociale	B - 12.1
Intégration socioprofessionnelle	B - 13.1
Langues étrangères	B - 14.1
Mathématiques	B - 15.1
Micro-informatique	B - 16.1
Physique	B - 17.1
Sciences humaines	B - 18.1
Sciences physiques	B - 19.1
Soutien pédagogique	B - 20.1
Vie économique	B - 21.1
Vie politique	B - 22.1

ALPHABÉTISATION

POPULATION CIBLE

L'alphabétisation vise l'ensemble des personnes qui désirent augmenter leurs capacités dans différents domaines d'apprentissage pour mieux fonctionner en société ou pour poursuivre leurs études.

ORIENTATIONS

La finalité de l'alphabétisation est d'amener l'adulte à être en mesure de diriger son développement de façon autonome en utilisant les situations de la vie quotidienne comme des occasions privilégiées d'apprentissage. La capacité fonctionnelle recherchée par la formation en alphabétisation est de fonctionner de façon efficace et satisfaisante dans les différentes situations de la vie quotidienne. Cela suppose la mise en œuvre de compétences dans les savoirs suivants : écouter, parler, lire, écrire et compter. La démarche de formation sur mesure est utilisée en alphabétisation.

ATTENTION

Les services d'alphabétisation :

- nécessitent des actions pour atteindre la population dans son milieu. Les actions retenues supposent différents moyens de sensibilisation, d'animation et de recrutement, par exemple la sollicitation ou la publicité dans les lieux publics et à domicile;
- peuvent être offerts dans des lieux de formation variés. Étant donné la diversité de la population et des contextes d'apprentissage, la formation peut se donner autant en milieu scolaire qu'en milieu de travail, en milieu syndical, etc.;
- permettent d'inclure, selon le projet de formation, certains des contenus des services d'enseignement au présecondaire dans une perspective fonctionnelle;
- ont un programme qui contient des objectifs de français ou d'anglais et d'arithmétique intégrés à l'exploitation de thèmes de la vie quotidienne ainsi qu'aux savoirs liés à la démarche de formation sur mesure et au processus d'apprentissage choisi.

ATTENTION (Suite)

Le modèle de répartition des codes alphanumériques pour la formation en alphabétisation, dans les commissions scolaires, tient compte des particularités des personnes analphabètes et des orientations définies dans le GFMA. Les codes ne sont associés qu'aux objectifs notionnels et sont répartis dans les quatre étapes de formation, tant dans le programme francophone que dans le programme anglophone, de la manière suivante :

- première étape : en français, 4 codes pour 400 heures et 16 unités; en arithmétique, 4 codes pour 200 heures et 8 unités;
- deuxième étape : en français, 4 codes pour 400 heures et 16 unités; en arithmétique, 4 codes pour 250 heures et 10 unités;
- troisième étape : en français, 4 codes pour 400 heures et 16 unités; en arithmétique, 4 codes pour 150 heures et 6 unités;
- quatrième étape : en français, 4 codes pour 400 heures et 16 unités; en arithmétique, 4 codes pour 100 heures et 4 unités.

La création des unités ne doit pas favoriser une formation seulement notionnelle. Bien que la scolarisation représente un aspect important des apprentissages, elle doit toujours s'inscrire à l'intérieur de situations fonctionnelles intimement liées aux besoins concrets des adultes et indissociables du transfert des apprentissages. Les objectifs notionnels sont au service des besoins des adultes et doivent ainsi s'intégrer comme contenu d'enseignement-apprentissage dans les situations fonctionnelles.

ANGLAIS, LANGUE SECONDE

POPULATION CIBLE

Le programme d'anglais, langue seconde, s'adresse à toute personne qui a besoin d'une formation dans le domaine. De plus, conformément aux exigences d'obtention du DES, décrites à l'article 35 du régime pédagogique relatif aux dispositions transitoires, l'adulte doit obtenir six unités d'anglais de 4^e ou de 5^e secondaire.

PRÉSECONDAIRE

Le programme du présecondaire se divise en deux cours de 50 heures. Le programme d'anglais, langue seconde, du présecondaire revêt un caractère à option.

PREMIER ET SECOND CYCLES DU SECONDAIRE

Le programme comporte trois cours au premier cycle et quatre cours au second cycle.

ORIENTATIONS

Le programme s'appuie sur la nécessité :

- de considérer l'anglais comme langue de communication;
- de mettre l'accent sur le message plutôt que sur la forme;
- d'utiliser le discours authentique et réaliste;
- de fournir à l'adulte l'occasion de découvrir la culture anglophone du Québec et de l'Amérique du Nord, ainsi que d'en apprécier les similitudes comme les différences par rapport à la sienne.

L'approche communicative est privilégiée pour l'enseignement-apprentissage de ce programme.

ATTENTION

L'enseignement et l'apprentissage inhérents au modèle de formation individualisée, l'enseignement en atelier ainsi que l'enseignement magistral sont privilégiés en anglais, langue seconde. Quant aux moyens qui peuvent être utilisés, ils sont nombreux : les guides d'apprentissage conçus par la DFGA et disponibles à la SOFAD, le matériel authentique oral et écrit, la classe-ressource, le laboratoire de langues, les centres d'écoute, etc.

BIOLOGIE

POPULATION CIBLE

Le programme s'adresse à toute personne adulte qui désire suivre des cours à option en biologie, selon son profil de formation.

PREMIER ET SECOND CYCLES DU SECONDAIRE

Les cours de biologie sont de 4 ^e ou de 5 ^e secondaire.

CHIMIE**POPULATION CIBLE**

Le programme s'adresse à toute personne adulte qui désire suivre des cours à option en chimie ou qui a besoin de préalables pour accéder à un programme d'études du collégial, selon son profil de formation.

PREMIER ET SECOND CYCLES DU SECONDAIRE

Les cours sont de 5^e secondaire.

ORIENTATIONS

Le programme est constitué de trois cours qui doivent être suivis dans l'ordre. Cette séquence est imposée tant par les liens logiques qui existent entre les éléments de contenu des cours que par l'acquisition progressive des habiletés liées à la démarche expérimentale.

Ce programme laisse une large place à l'initiation à la démarche expérimentale et au développement d'habiletés qui lui sont liées. Chaque cours constitue une étape dans l'initiation à la démarche expérimentale. Au terme du troisième cours, les élèves devront être capables de rédiger un protocole expérimental, d'exécuter la ou les expériences prévues à ce protocole et de rédiger le rapport de laboratoire s'y rapportant.

De plus, dans le prolongement des orientations du programme *Sciences physiques* de 4^e secondaire, le programme de chimie vise à amener l'adulte à faire des liens entre les notions théoriques qui lui sont présentées et le contexte dans lequel ces notions ont été découvertes, les influences réciproques que la science et la technologie entretiennent et ont entretenues au cours des années et les conséquences que les découvertes scientifiques ou les applications technologiques ont et ont eues sur la vie des humains et sur l'environnement.

DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET SOCIAL

POPULATION CIBLE

Le programme s'adresse à toute personne adulte qui désire suivre des cours de développement personnel et social, selon son profil de formation.

PRÉSECONDAIRE

Actuellement, il n'existe pas de cours de développement personnel et social au présecondaire.

PREMIER ET SECOND CYCLES DU SECONDAIRE

Les cours de développement personnel et social sont du second cycle du secondaire.

ORIENTATIONS

Les principes directeurs qui ont conduit à l'élaboration du programme de développement personnel et social s'appuient notamment sur :

- la prise en considération de l'adulte dans sa globalité;
- la nécessité de fournir à l'adulte des outils dans sa démarche de formation, tant sur le plan scolaire que sur les plans personnel et social;
- l'importance du lien entre les objectifs scolaires et professionnels de l'adulte et ses réalités sociale, culturelle et personnelle;
- les mécanismes d'évolution sociale et individuelle;
- les idées maîtresses des domaines de la psychologie, de l'andragogie, de la sociologie et de la santé;
- les phénomènes de société en évolution constante auxquels l'enseignante ou l'enseignant ainsi que l'adulte doivent accorder une attention particulière.

ATTENTION

Un projet de cours s'adressant à toute personne adulte qui désire développer ses compétences parentales sera réalisé sous peu dans le champ du DPS. Ce projet repose sur les orientations suivantes :

- éveiller les parents à l'exercice de la fonction parentale et les stimuler en ce sens;
- rendre les parents plus habiles dans leur rôle d'éducateurs;
- soutenir les parents dans l'accompagnement de leurs enfants en démarche d'apprentissage;
- donner aux parents des stratégies d'aide à l'apprentissage.

ENGLISH LANGUAGE ARTS

POPULATION CIBLE

Le programme Secondary English for Adult Learners (SEAL) s'adresse à toute personne qui a besoin d'une formation en anglais, langue d'enseignement. De plus, au secteur anglophone, les exigences d'obtention du diplôme d'études secondaires (DES) font en sorte que l'adulte doit accumuler douze unités de 4^e ou de 5^e secondaire, dont un minimum de six unités de 5^e secondaire.

PREMIER ET SECOND CYCLES DU SECONDAIRE

Le programme contient des objectifs généraux et particuliers pour chacun des codes alphanumériques de chaque cycle.

ORIENTATIONS

Le programme repose sur deux principaux concepts, soit :

- le langage comme instrument de la pensée;
- le langage comme outil de communication.

Le programme s'appuie sur les recherches liées à :

- la nature du langage;
- l'apprentissage du langage;
- l'utilisation du langage.

Le programme :

- favorise la participation de l'adulte dans un contexte de communication;
- encourage l'adulte à utiliser le langage dans la formulation de ses idées.

Le programme :

- suit le modèle de formation individualisée;
- est basé sur l'approche du *Whole Language*.

ATTENTION

L'enseignement-apprentissage inhérent au modèle de formation individualisée ainsi que l'enseignement-apprentissage en atelier sont privilégiés en anglais, langue d'enseignement. Quant aux moyens qui peuvent être utilisés, ils sont nombreux : les guides d'apprentissage, le soutien audio et audiovisuel, la bibliothèque, le laboratoire de langues, etc.

FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT

POPULATION CIBLE

Le programme s'adresse à toute personne adulte dont le profil de formation comprend des cours de français soit pour l'obtention du DES, soit pour répondre à d'autres besoins.

PRÉSECONDAIRE

La première partie du programme se divise en trois cours dont l'ensemble est conçu de manière hiérarchique en fait de contenu et de niveau de difficulté. Il va de soi que la réussite du troisième cours est préalable à l'accès au secondaire.

PREMIER ET SECOND CYCLES DU SECONDAIRE

La deuxième partie du programme se divise en vingt cours répartis entre les premier et second cycles du secondaire. La hiérarchie relative à l'ensemble des cours s'établit en fait de contenu et de niveau de difficulté en fonction de trois composantes :

- les quatre volets du programme (lire, écrire, écouter, parler);
- les différentes dominantes (informative, narrative, expressive, poétique, incitative, argumentative, dramatique);
- le fonctionnement de la langue (exploitation des ressources, application des règles).

ORIENTATIONS

Le programme de français, langue d'enseignement, comprend les mêmes objectifs généraux que celui du secteur des jeunes. Cependant, les objectifs terminaux, les objectifs intermédiaires, les indicateurs d'habileté et les contenus sont différents. En ce sens, dans ce programme, on tient compte :

- des motifs d'une personne adulte qui s'engage dans une formation au secondaire;

ORIENTATIONS (Suite)

- de l'expérience de l'adulte, de son autonomie et de son aptitude à l'autocritique et à l'autodiscipline;
- des conditions de vie de l'adulte;
- du degré de développement et de la pensée formelle de l'adulte.

Le programme repose sur :

- une possibilité réelle d'autodétermination chez l'adulte dans son cheminement d'apprentissage;
- une exploitation des références socioculturelles de l'adulte;
- des moyens visant la réussite d'un acte de communication en tenant compte des connaissances relatives à la langue et au discours;
- les rôles et les fonctions des faits de langue et des discours dans la dynamique de la communication orale ou écrite;
- l'exploitation et l'utilisation des mécanismes du fonctionnement de la langue;
- la possibilité d'exploiter en cours d'apprentissage les situations de communication authentiques.

L'approche utilisée est celle de la pédagogie de la communication ou approche communicative.

ATTENTION

Le programme de français, langue d'enseignement, se divise en deux parties : le présecondaire et le secondaire (ayant des cours obligatoires, des cours complémentaires et des cours à option). Les assises du programme d'études, les principes directeurs et les objectifs sont les mêmes au présecondaire qu'aux premier et second cycles du secondaire.

Le modèle de formation privilégié est basé sur l'enseignement-apprentissage individualisé.

L'enseignement par équipe ou en atelier, l'enseignement magistral de groupe et l'organisation de l'enseignement par îlots sont privilégiés en français, langue d'enseignement. Quant aux moyens qui peuvent être utilisés, ils sont nombreux : les guides d'apprentissage, le soutien audio et audiovisuel, la bibliothèque, le laboratoire de langues, etc.

FRANCISATION

POPULATION CIBLE

Les services de francisation s'adressent à toute personne adulte non francisée appartenant à l'une des trois catégories suivantes : les Anglo-Québécoises et les Anglo-Québécois, les allophones immigrants de même que les autochtones. Les analphabètes dans leur langue d'origine pourront suivre un processus d'alphabetisation.

ORIENTATIONS

La francisation est axée sur l'apprentissage de la langue française par les personnes qui veulent acquérir et développer les habiletés langagières nécessaires à leur intégration au marché du travail, à la poursuite de leurs études ou à leur intégration dans les milieux sociaux et culturels francophones du Québec.

On doit noter que les orientations seront à préciser à mesure que les services de francisation seront offerts, ceux-ci nécessitant une connaissance interculturelle des styles d'apprentissage dans laquelle on tient compte de la diversité des origines des populations inscrites.

ATTENTION

En vue de l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES), les unités associées aux cours de *français, langue seconde*, du deuxième cycle du secondaire permettent, en tant qu'unités d'une matière à option, d'être reportées au crédit des adultes qui choisissent les cours de *français, langue d'enseignement*, au deuxième cycle du secondaire. Cependant, le nombre d'unités en langue d'enseignement et en langue seconde ne peut excéder 36.

Les cours offerts dans le cadre de la francisation sont actuellement ceux de la série *LAN*, prévus à cet effet. Les cours de la série *FRE* sont prévus aux fins de l'apprentissage du *français, langue seconde*, pour les personnes ayant choisi l'*anglais, langue d'enseignement*, et qui veulent obtenir le DES.

Les allophones immigrants qui désirent suivre leur formation en anglais doivent s'inscrire dans la voie menant à l'obtention du DES et offerte en anglais et y progresser par étapes selon leur projet et leur profil de formation.

FRENCH, SECOND LANGUAGE

POPULATION CIBLE

Le programme s'adresse à toute personne qui a besoin d'une formation en français, langue seconde. De plus, au secteur anglophone, les exigences d'obtention du DES font en sorte que l'adulte doit accumuler six unités de 5^e secondaire.

PRÉSECONDAIRE

L'ensemble du programme *French, Second Language* se divise en trois parties. La première partie est nommée *préalable au tronc commun* et est donnée au présecondaire.

PREMIER ET SECOND CYCLES DU SECONDAIRE

Les deuxième et troisième parties du programme, nommées *tronc commun* et *cours à option*, sont données aux premier et second cycles du secondaire dans le cas du *tronc commun* et au second cycle du secondaire dans le cas des *cours à option*.

ORIENTATIONS

Le programme repose sur des principes directeurs provenant de quatre sciences, soit :

- la psychologie et l'andragogie, c'est-à-dire le respect des caractéristiques de l'adulte et l'application de la démarche andragogique;
- la sociologie, c'est-à-dire l'intégration des différentes communautés ethniques à la société québécoise;
- la linguistique, c'est-à-dire l'apprentissage de la langue en contexte de communication.

L'approche communicative est privilégiée dans le programme *French, Second Language*.

ATTENTION

Comme cela a déjà été mentionné, les contenus du programme sont divisés en trois parties, c'est-à-dire que :

- la partie *préalable au tronc commun* s'adresse à l'adulte qui a besoin de se familiariser avec les sons et la graphie du français, ainsi qu'avec l'approche communicative;
- la partie *tronc commun* comprend les objectifs permettant à l'adulte d'acquérir une maîtrise fonctionnelle du français, et ce, à l'intérieur de six niveaux de cours;
- la partie *cours à option* permet à l'adulte d'améliorer sa compétence en communication orale ou écrite une fois les objectifs du *tronc commun* atteints.

Étant donné l'importance d'interactions constantes entre les adultes et le genre d'approche utilisée, l'enseignement magistral (avec participation des adultes) est la forme la plus souvent retenue pour l'enseignement et l'apprentissage. Il est mis en pratique ici en fonction des réalités du programme et qualifié d'enseignement de groupe. On peut aussi, à l'occasion, avoir recours à l'enseignement et à l'apprentissage individualisés ou en petits groupes.

Quant aux moyens qui peuvent être utilisés, ils sont nombreux : les guides d'enseignement et d'apprentissage, le matériel authentique, le soutien audiovisuel, les applications andragogiques de l'ordinateur, le laboratoire de langues, la classe-ressource, etc.

GÉOGRAPHIE

POPULATION CIBLE

Le programme s'adresse à toute personne adulte qui désire suivre des cours de géographie, selon son profil de formation.

PREMIER ET SECOND CYCLES DU SECONDAIRE

Le programme de géographie n'est offert qu'au second cycle du secondaire, soit en 4^e et en 5^e secondaire.

ORIENTATIONS

Le programme de géographie :

- permet de situer les responsabilités de l'adulte dans l'organisation de son espace géographique immédiat en fonction des différents milieux qui influent sur lui tant à l'échelle provinciale, régionale ou nationale qu'à l'échelle internationale;
- repose sur l'étude des phénomènes géographiques et de leur évolution;
- fait appel à plusieurs disciplines scientifiques, telles que les sciences physiques, naturelles, historiques et sociales, et permet à l'adulte de faire des liens avec celles-ci;
- suit le modèle de formation individualisée;
- a été conçu à partir de l'approche basée sur la compréhension, l'analyse et la synthèse.

HISTOIRE

POPULATION CIBLE

Les programmes s'adressent à toute personne adulte qui désire suivre des cours d'histoire, selon son profil de formation.

PREMIER ET SECOND CYCLES DU SECONDAIRE

Le programme d'histoire n'est offert qu'au second cycle du secondaire, soit en 4^e et en 5^e secondaire.

ORIENTATIONS

Le programme d'histoire :

- correspond à la réalité québécoise;
- permet de fournir une connaissance des moments importants du passé québécois et canadien pour éclairer davantage l'époque contemporaine;
- s'inspire de différentes écoles de pensée en histoire dans une perspective de développement du sens critique de l'adulte;
- permet de présenter à l'adulte les dimensions socioéconomiques, politiques et culturelles des réalités historiques québécoises, canadiennes et mondiales;
- permet de mettre en relief les différentes caractéristiques de l'histoire de la société québécoise et ses interactions avec les influences mondiales passées et actuelles;
- permet de mettre à profit le passé québécois en soulignant l'apport des groupes à l'histoire collective;
- a été conçu à partir de l'approche basée sur la compréhension, l'analyse et la synthèse.

INTÉGRATION SOCIALE

POPULATION CIBLE

L'intégration sociale s'adresse aux adultes ayant :

- des limites d'ordre social ou liées à l'apprentissage;
- des déficiences d'ordre intellectuel, sensoriel, physique, psychique ou affectif.

ORIENTATIONS

L'intégration sociale vise à :

- permettre à l'adulte qui éprouve des difficultés graves de comportement ou d'apprentissage ou encore qui présente une ou plusieurs déficiences d'acquérir les outils nécessaires pour utiliser ses capacités de façon optimale;
- permettre à l'adulte de faire des apprentissages et d'acquérir des habiletés lui facilitant les actions à accomplir dans son milieu de vie et son milieu social immédiat.

ATTENTION

L'intégration sociale :

- est accessible à toutes les commissions scolaires qui désirent l'offrir;
- permet que les groupes soient homogènes ou hétérogènes. Cependant, une attention particulière sera accordée aux affinités entre les adultes d'un même groupe;
- nécessite l'élaboration et le maintien de modalités en collaboration avec les milieux de vie des adultes inscrits à ces services. On ne peut atteindre tous les objectifs du programme sans la contribution du milieu à la généralisation et à l'intégration des apprentissages;
- peut exiger l'accès à des installations précises (locaux, matériel, etc.) afin de faciliter la transposition des apprentissages de certains domaines de vie proposés dans le contenu du programme à d'autres apprentissages. Selon les besoins, la formation peut se donner à l'extérieur du centre d'éducation des adultes;
- fait appel à des moyens qui sont adaptés aux personnes et aux conditions particulières d'enseignement-apprentissage et qui sont le plus près possible des situations de vie des adultes;
- fait en partie appel, pour l'enseignement-apprentissage, aux principes et aux pratiques de l'animation de groupe; une place est faite à la langue écrite, à la communication et aux différentes ressources du groupe d'adultes;
- comporte un guide d'organisation et un programme d'études dont les contenus sont fonction des différents domaines de vie.

ATTENTION (Suite)

Les cours d'intégration sociale ne comportent ni classe ni unité.

Voici des renseignements particuliers sur le champ d'habiletés « Préparation au transfert des apprentissages ».

- Les champs du programme d'études intitulé *Services de formation à l'intégration sociale* portent sur des habiletés qui sont soit d'ordre particulier, soit d'ordre général.
- Selon le mode de fonctionnement propre au programme d'études, le champ « Préparation au transfert des apprentissages » porte sur des habiletés d'ordre général.
- Ce champ est utilisé à différents moments dans le programme d'études et il est en corrélation avec les autres champs.
- Comme les autres aspects du programme, toutes les opérations liées à ce champ doivent être dûment énoncées dans le profil de formation de l'adulte en fait d'objectifs, d'activités et de séquences.
- Ce champ est utilisé pour aider l'adulte à se préparer à faire, par la suite, le transfert de ses apprentissages dans son milieu de vie ou d'appartenance.
- On fait une distinction entre, d'un côté, la préparation au transfert, qui est l'objet de ce champ, et, d'un autre côté, le transfert proprement dit, qui est extérieur à ce champ.
- La préparation au transfert est la responsabilité commune de l'adulte et de la commission scolaire et implique des exercices pratiques supervisés par l'enseignante ou l'enseignant, alors que le transfert proprement dit est la responsabilité de l'adulte, qui reçoit du soutien de son milieu de vie ou d'appartenance.
- Il est de la nature même du programme d'études que la préparation au transfert soit composée d'activités précises d'apprentissage, et cela, même si ces activités se déroulent, au besoin, sur le terrain, voire en milieu d'appartenance.
- À toutes fins utiles, ces activités d'apprentissage sont considérées et traitées comme des stages.
- Étant donné que le transfert en milieu de vie ou d'appartenance se fait sans la présence de l'enseignante ou de l'enseignant, la commission scolaire a quand même la responsabilité d'obtenir la collaboration du partenaire externe, et cela, particulièrement pour recueillir de l'information quant aux résultats du transfert effectué par l'adulte dans son milieu. Cette information permettra de s'assurer que la démarche d'apprentissage a été dûment faite.

En résumé, la préparation au transfert s'inscrit pleinement dans la démarche d'apprentissage, a les mêmes caractéristiques et la même rigueur que tout autre acte andragogique et, par conséquent, doit se dérouler dans des conditions non seulement propices, mais nécessaires à la réussite de la démarche. Toutes les commissions scolaires peuvent offrir des services de formation à l'intégration sociale.

INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE

POPULATION CIBLE

L'intégration socioprofessionnelle s'adresse à toute personne qui n'est plus assujettie à l'obligation de fréquentation scolaire et qui désire acquérir les compétences nécessaires à son intégration socioprofessionnelle. Le projet de formation de chaque adulte détermine ses objectifs professionnels et ses besoins de formation.

ORIENTATIONS

Le programme d'intégration socioprofessionnelle s'appuie sur les principes directeurs d'une démarche :

- qui engage toutes les dimensions de la personne;
- qui permet d'enseigner à apprendre à apprendre;
- qui facilite la connaissance et l'utilisation de l'environnement sociopoliticoéconomique;
- qui est continue et permanente;
- qui favorise une intégration réussie dans le monde des études ou du travail.

Le tableau 1 présente les composantes du programme d'études.

ATTENTION

- La collaboration et le partenariat avec l'entreprise ainsi qu'avec les organismes gouvernementaux, régionaux et communautaires sont nécessaires pour faciliter l'intégration socioprofessionnelle des adultes.
- La diversité des modalités organisationnelles est possible dans le cadre du programme d'insertion socioprofessionnelle. La formation de jour peut être facilitante étant donné que, dans certains contenus du programme d'études, on prévoit des activités en milieu de travail.
- Les approches pédagogiques sont conçues en fonction d'interactions multiples entre les adultes formant les groupes de formation.
- La formation du personnel enseignant sur les orientations et les contenus du programme d'études est nécessaire.
- Les cours d'établissement sont offerts afin de répondre à des besoins particuliers de formation.

TABLEAU I

Présentation des services d'intégration socioprofessionnelle selon les étapes de formation

ÉTAPE 1 Activités de formation et d'intégration professionnelle			ÉTAPE 2 Activités de formation relatives au processus d'intégration à l'emploi
Démarche de développement de l'employabilité 1.1	Acquisition et développement de compétences socioprofessionnelles 1.2	Acquisition et développement de compétences professionnelles particulières 1.3	Acquisition et développement des compétences concernant la régulation de processus d'intégration à l'emploi 2.1
Volet 1.1.1 Environnement sociopoliticoéconomique (théorique) Volet 1.1.2 Connaissance de soi sur le plan professionnel Volet 1.1.3 Lieux de recherche d'emploi Volet 1.1.4 Méthodes d'insertion Volet 1.1.5 Environnement sociopoliticoéconomique (pratique)	Volet 1.2.1 Développement personnel Volet 1.2.2 Communication Volet 1.2.3 Travail d'équipe Volet 1.2.4 Développement cognitif Volet 1.2.5 Habitudes de travail Volet 1.2.6 Développement vocationnel ou professionnel Volet 1.2.7 Acquisition de compétences socioprofessionnelles	Volet 1.3.1 Qualification professionnelle liée à l'exercice d'un métier non spécialisé Volet 1.3.2 Qualification professionnelle liée à l'exercice d'un métier semi-spécialisé	Volet 2.1.1 Soutien au placement Volet 2.1.2 Maintien en emploi

LANGUES ÉTRANGÈRES

POPULATION CIBLE

Le programme s'adresse à toute personne qui désire suivre des cours de langues autres que le français et l'anglais, au second cycle du secondaire.

ORIENTATIONS

Le programme est en cours d'élaboration. Il permettra :

- de développer les connaissances langagières de base;
- d'acquérir les aptitudes et les attitudes pratiques pour communiquer dans la vie de tous les jours;
- de construire chez l'adulte une compétence culturelle différente, favorisant son ouverture sur le monde.

ATTENTION

Il est à noter que, selon la politique ministérielle mise en avant par le rapport *Réaffirmer l'école*, ce programme donne accès à une troisième langue ainsi que le prévoit ladite politique. Étant donné que le programme est actuellement en élaboration, on peut utiliser le programme d'études existant ou un cours d'établissement.

MATHÉMATIQUES

POPULATION CIBLE

Le programme s'adresse à toute personne adulte dont le profil de formation comprend des cours de mathématiques soit pour l'obtention du DES, soit pour l'admission en formation professionnelle ou aux études collégiales ou encore pour répondre à d'autres besoins de formation.

PRÉSECONDAIRE

Le programme de mathématiques du présecondaire comporte sept cours. Ces cours s'adressent d'abord aux élèves du présecondaire proprement dit mais aussi aux élèves du secondaire ayant besoin d'acquérir ou de revoir certaines notions avant de commencer à suivre ou de continuer à suivre les cours de mathématiques du secondaire.

PREMIER ET SECOND CYCLES DU SECONDAIRE

Le programme de mathématiques du secondaire comporte 26 cours. Les 8 cours du premier cycle constituent un tronc commun de 350 heures. Les cours du second cycle permettent des cheminements diversifiés pour correspondre aux différents cours donnés aux élèves du secteur des jeunes. Selon leurs besoins, les adultes suivront de 4 à 15 cours pour une formation comprenant 150 à 500 heures de mathématiques. Une version remaniée des cours du second cycle sera mise en place à partir de juillet 2003.

ORIENTATIONS

Le programme de mathématiques s'appuie sur les trois principes suivants :

- les besoins des adultes en ce qui a trait aux mathématiques, c'est-à-dire ceux liés à la vie quotidienne, à l'apprentissage ou à l'exercice d'un métier et à la poursuite d'études collégiales;
- l'accessibilité à une formation en mathématiques de qualité et reconnue;
- le respect des adultes comme premières et principales sources de leurs apprentissages, notamment par la reconnaissance de leurs acquis et par la mise à leur disposition d'un matériel facilitant leur progression à un rythme qui leur convient.

Les buts et les objectifs généraux qui suivent viennent appuyer et préciser ces principes directeurs.

ORIENTATIONS (Suite)

Buts :

- amener les adultes à adopter des attitudes positives envers les mathématiques et leurs applications;
- préparer les adultes à concevoir les mathématiques comme un outil à utiliser dans leur vie professionnelle, sociale, scolaire, pratique et familiale;
- présenter aux adultes une vision du monde sous l'aspect des quantités et des relations.

Objectifs généraux :

- maîtriser les concepts mathématiques indispensables à une meilleure compréhension de l'environnement de l'adulte;
- maîtriser l'utilisation de certains outils élaborés dans le domaine des mathématiques pour des applications dans les domaines des sciences, des techniques ou des métiers;
- traiter de l'information en appliquant des modèles mathématiques;
- acquérir de la méthode et de la rigueur dans la résolution de problèmes;
- appliquer les acquis effectués dans le domaine des mathématiques à des situations concrètes.

MICRO-INFORMATIQUE

POPULATION CIBLE

Le programme s'adresse à toute personne adulte qui désire suivre des cours de micro-informatique, selon son profil de formation.

PREMIER ET SECOND CYCLES DU SECONDAIRE

Tous les cours sont de 5^e secondaire, à l'exception du cours « Initiation au micro-ordinateur et à ses périphériques », qui est de 2^e secondaire.

ORIENTATIONS

Le programme de micro-informatique :

- permet de transmettre les contenus liés aux applications informatiques les plus courantes pour répondre aux besoins de l'adulte qui a de plus en plus souvent l'occasion d'utiliser l'ordinateur dans sa vie de tous les jours;
- permet de mettre l'accent sur la connaissance de l'utilisation de l'ordinateur pour permettre à l'adulte de transposer et d'améliorer immédiatement ses apprentissages;
- est conçu de façon que l'adulte puisse s'inscrire aux cours selon des besoins qu'elle aura préalablement définis en fonction de ses connaissances antérieures;
- permet à l'adulte d'acquérir des habiletés qui l'aideront à s'adapter de façon autonome aux nouvelles possibilités de la micro-informatique;
- a été conçu selon l'approche expérimentale ou pragmatique.

PHYSIQUE

POPULATION CIBLE

Le programme s'adresse à toute personne adulte qui désire suivre des cours à option de physique ou qui a besoin des préalables pour l'admission à un programme du collégial, selon son profil de formation.

PREMIER ET SECOND CYCLES DU SECONDAIRE

Les cours sont de 5^e secondaire.

ORIENTATIONS

Le programme est constitué de trois cours qui doivent être suivis dans l'ordre. Cette séquence est imposée tant par les liens logiques qui existent entre les éléments de contenu des cours que par l'acquisition progressive des habiletés liées à la démarche expérimentale.

Ce programme laisse une large place à l'initiation à la démarche expérimentale et au développement d'habiletés qui lui sont liées. Chaque cours constitue une étape dans l'initiation à la démarche expérimentale. Au terme du troisième cours, les adultes devront être capables de rédiger un protocole expérimental, d'exécuter la ou les expériences prévues à ce protocole et de rédiger le rapport de laboratoire s'y rapportant.

De plus, dans le prolongement des orientations du programme *Sciences physiques* de 4^e secondaire, le programme de physique vise à amener l'adulte à faire des liens entre les notions théoriques qui lui sont présentées et le contexte dans lequel ces notions ont été découvertes, les influences réciproques que la science et la technologie entretiennent et ont entretenues au cours des années et les conséquences que les découvertes scientifiques ou les applications technologiques ont et ont eues sur la vie des humains et sur l'environnement.

SCIENCES HUMAINES

POPULATION CIBLE

Le programme s'adresse à toute personne adulte qui suit des cours de sciences humaines, selon son profil de formation.

ORIENTATIONS POUR LES DEUX COURS DE SCIENCES HUMAINES (SCH-4022-2 ET SCH-4023-2)

Le programme :

- comprend quatre matières interreliées favorisant une approche globale qui permet de rendre compte des incidences géographiques sur l'histoire, la politique et l'économie, de l'économie sur les trois autres, et ainsi de suite;
- permet d'illustrer le caractère particulier de la société québécoise tout comme ceux des autres sociétés occidentales en en faisant ressortir la diversité et le changement. L'industrialisation, l'urbanisation, l'évolution technologique, la diversité des groupes ethniques et linguistiques, les influences et les manifestations culturelles, telles qu'elles sont présentées dans le programme, font état de cette diversité et de ces changements;
- a été conçu afin de permettre à l'adulte d'acquérir des compétences de base qui lui permettront d'affirmer son sens critique, analytique et de synthèse.

SCIENCES PHYSIQUES

POPULATION CIBLE

Le programme s'adresse à toute personne adulte dont le profil de formation comprend des cours de sciences physiques soit pour l'obtention du DES, soit pour l'admission aux études collégiales ou pour répondre à d'autres besoins de formation.

PREMIER ET SECOND CYCLES DU SECONDAIRE

Le programme de sciences physiques, donné en 4^e secondaire, est le préalable aux programmes à option de physique et de chimie de 5^e secondaire.

ORIENTATIONS

Le programme d'études de sciences physiques, qui s'appuie sur l'approche science-technologie-société (STS), poursuit deux objectifs :

- permettre l'acquisition des connaissances essentielles à la compréhension des phénomènes scientifiques;
- aider les citoyennes et les citoyens à se donner les moyens de prendre part à la vie politique et sociale de leur communauté.

Ce programme permet à l'adulte :

- d'aborder l'étude des sciences en observant les manifestations et les applications, en cherchant à comprendre le phénomène en question et en se formant une opinion qui pourra l'aider à prendre part activement, comme citoyenne ou citoyen, aux grands débats de l'heure ou, tout au moins, à en saisir la teneur.

SOUTIEN PÉDAGOGIQUE

POPULATION CIBLE

Le programme d'études de soutien pédagogique s'adresse à toute personne inscrite à l'éducation des adultes. Ce programme s'adresse également à toute personne qui aurait besoin de soutien pédagogique et de soutien linguistique pour réactualiser un projet de formation.

ORIENTATIONS

Les orientations du programme d'études de soutien pédagogique visent à répondre aux besoins de l'adulte en ce qui a trait à :

- l'actualisation du processus d'apprentissage et des besoins de soutien pédagogique et de soutien linguistique;
- l'acquisition de stratégies d'apprentissages adéquates;
- la préparation au transfert des apprentissages.

Les principes directeurs du programme d'études de soutien pédagogique s'inspirent de ceux du programme d'études des SEF. L'adulte sera donc amené à :

- utiliser au maximum les possibilités offertes à l'éducation des adultes;
- établir des liens entre ses motivations, ses champs d'intérêt, ses capacités et son projet de formation;
- mettre à profit ses propres ressources;
- s'engager dans un processus de formation de manière à être le premier artisan de sa réussite;
- apprendre à apprendre et se motiver en ce sens;
- acquérir des stratégies d'apprentissage qui satisfont aux exigences des services de formation définis dans le *Régime pédagogique de la formation générale des adultes*;
- prendre en charge ses apprentissages.

Le concept de motivation est présent dans chacun des cours du programme d'études de soutien pédagogique. Les éléments de motivation intrinsèque et extrinsèque sont mis en évidence afin que l'adulte puisse agir avec intérêt et plaisir tout en visant la réussite scolaire. En ce sens, l'adulte sera amené à :

- percevoir positivement son retour aux études ou la poursuite de celles-ci;
- persévérer dans la réalisation de son projet de formation.

Le concept de préparation au transfert des apprentissages est présent dans chacun des cours du programme d'études de soutien pédagogique et il est lié au concept de réussite éducative. Cette préparation met l'adulte en situation d'utiliser les apprentissages effectués en matière de soutien pédagogique et de soutien linguistique dans d'autres services de formation prévus au régime pédagogique. En ce sens, l'adulte sera amené à :

- généraliser ses apprentissages dans un ensemble de situations et de rôles à exercer;
- envisager de se servir, dans les services éducatifs choisis ou dans la voie de sortie privilégiée, des apprentissages effectués dans les cours du programme de soutien pédagogique.

ATTENTION

Le soutien pédagogique (SP) remplace les services d'entrée en formation (SEF) depuis le 1^{er} juillet 2000. Cependant, le programme des SEF demeurera en vigueur jusqu'à la mise en œuvre obligatoire du programme de soutien pédagogique dans les commissions scolaires.

Les codes alphanumériques des SEF ont été mis à jour en janvier 2001. Fait important à signaler, des codes alphanumériques permettent maintenant d'attribuer des unités en fonction du présecondaire de même que des premier et second cycles du secondaire. Les unités du second cycle du secondaire peuvent s'accumuler comme des unités de matière à option pour l'obtention d'un DES. Des codes alphanumériques de cours d'établissement sont également disponibles.

Les nouveaux codes alphanumériques des cours des SEF demeureront actifs jusqu'à la mise en œuvre obligatoire des nouveaux cours du programme d'études de SP.

En 2002, un programme d'études de SP sera mis à l'essai, dans ses versions française et anglaise.

Les contenus des cours portent sur :

- le traitement de l'information;
- la résolution de problèmes;
- l'application de méthodes de travail;
- la communication ;
- l'actualisation du projet de formation.

En ce qui a trait à l'organisation du programme d'études de SP, un guide sera distribué en même temps que la diffusion et la mise en œuvre du nouveau programme d'études.

Les adultes admis aux services de francisation n'ont pas accès au soutien linguistique. Cependant, ils et elles peuvent bénéficier du SP.

Les activités de soutien pédagogique ont pour objet de redonner à l'adulte les capacités pratiques et les connaissances qui ont été en partie oubliées ou perdues et qui sont nécessaires au passage d'un cours à un autre ou d'un service d'enseignement à un autre. Ces activités se distinguent des activités qui ont pour objet d'enrichir les capacités pratiques et les connaissances de l'adulte.

Toutes les commissions scolaires autorisées à offrir des services d'éducation des adultes peuvent donner le programme d'études de SP. Celui-ci s'adresse à l'ensemble des personnes inscrites à l'éducation des adultes, indépendamment de leur projet de formation.

VIE ÉCONOMIQUE

POPULATION CIBLE

Le programme s'adresse à toute personne adulte qui suit des cours de vie économique, selon son profil de formation.

PREMIER ET SECOND CYCLES DU SECONDAIRE

Le programme de vie économique n'est offert qu'au second cycle du secondaire, soit en 5^e secondaire.

ORIENTATIONS

Le programme de vie économique :

- permet de proposer des concepts simples auxquels l'adulte peut associer les situations de sa vie quotidienne;
- permet de présenter la réalité économique à partir des interdépendances des différents éléments qui la composent;
- permet de rendre compte des tendances de la réalité économique québécoise et des influences internationales qu'elle subit ainsi que des éléments qui font entrevoir les perspectives futures;
- suit le modèle de formation individualisée;
- a été conçu à partir de l'approche basée sur la compréhension, l'analyse et la synthèse.

VIE POLITIQUE

POPULATION CIBLE

Les programmes s'adressent à toute personne adulte qui suit des cours de vie politique, selon son profil de formation.

ORIENTATIONS

Le programme permet à l'adulte de :

- former sa propre conception des enjeux politiques et des différentes idéologies dominantes;
- participer activement à la vie démocratique et à la construction de son environnement sociopolitique;
- percevoir l'interdépendance des phénomènes politiques et des autres disciplines des sciences humaines.

Annexe C

*Liste des cours et des documents
publiés pour les services d'enseignement
et les matières*

- * Les codes des documents publiés par la Direction de la formation générale des adultes sont appelés codes ministériels. On doit les utiliser pour commander des documents dans sa propre commission scolaire, selon l'organisation de celle-ci, ou auprès de la personne responsable à la direction régionale du MEQ. Un code ministériel se terminant par « A » indique qu'il s'agit d'un document en langue anglaise. D'autres documents, qui sont de nature confidentielle, ne sont pas fournis dans le recueil.
- * Dans la rubrique « Liste de cours » se trouve l'ensemble des cours dits actifs, et ce, à la date de mise à jour indiquée. Cette rubrique est présentée sous forme de tableaux.
- * Pour l'obtention de renseignements plus détaillés, on pourra consulter la liste des cours disponible dans SAGE (n° A12-23-01).

Table des matières

Alphabétisation	C - 2.1
Anglais, langue seconde	C - 3.1
Arts	C - 4.1
Biologie.....	C - 5.1
Chimie	C - 6.1
Crie.....	C - 7.1
Développement personnel et social	C - 8.1
Éducation physique.....	C - 9.1
English Language Arts.....	C - 10.1
Entrée en formation.....	C - 11.1
Français, langue d'enseignement.....	C - 12.1
Francisation	C - 13.1
French, Second Language.....	C - 14.1
Général	C - 15.1
Géographie	C - 16.1
Histoire.....	C - 17.1
Intégration sociale.....	C - 18.1
Intégration socioprofessionnelle	C - 19.1
Inuktitut, langue d'enseignement.....	C - 20.1
Langues étrangères.....	C - 21.1
Mathématiques.....	C - 22.1
Micro-informatique.....	C - 23.1
Physique.....	C - 24.1
Sciences humaines	C - 25.1
Sciences physiques.....	C - 26.1
Vie économique	C - 27.1
Vie politique.....	C - 28.1

ALPHABÉTISATION

LISTE DE COURS DES SECTEURS			
FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
FRA-B110-4	Français - Base (1 ^{re} étape)	ENG-B011-4	English Literacy Units – Step 1
FRA-B111-4	Français - Base (1 ^{re} étape)	ENG-B012-4	English Literacy Units – Step 1
FRA-B112-4	Français - Base (1 ^{re} étape)	ENG-B013-4	English Literacy Units – Step 1
FRA-B113-4	Français - Base (1 ^{re} étape)	ENG-B014-4	English Literacy Units – Step 1
FRA-B207-4	Français - Base (2 ^e étape)	ENG-B021-4	English Literacy Units – Step 2
FRA-B208-4	Français - Base (2 ^e étape)	ENG-B022-4	English Literacy Units – Step 2
FRA-B209-4	Français - Base (2 ^e étape)	ENG-B023-4	English Literacy Units – Step 2
FRA-B210-4	Français - Base (2 ^e étape)	ENG-B024-4	English Literacy Units – Step 2
FRA-B307-4	Français - Base (3 ^e étape)	ENG-B031-4	English Literacy Units – Step 3
FRA-B308-4	Français - Base (3 ^e étape)	ENG-B032-4	English Literacy Units – Step 3
FRA-B309-4	Français - Base (3 ^e étape)	ENG-B033-4	English Literacy Units – Step 3
FRA-B310-4	Français - Base (3 ^e étape)	ENG-B034-4	English Literacy Units – Step 3
FRA-B407-4	Français - Base (4 ^e étape)	ENG-B041-4	English Literacy Units – Step 4
FRA-B408-4	Français - Base (4 ^e étape)	ENG-B042-4	English Literacy Units – Step 4
FRA-B409-4	Français - Base (4 ^e étape)	ENG-B043-4	English Literacy Units – Step 4
FRA-B410-4	Français - Base (4 ^e étape)	ENG-B044-4	English Literacy Units – Step 4

ALPHABÉTISATION

LISTE DE COURS DES SECTEURS			
FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
MAT-B101-2	Mathématiques alphabétisation (1 ^{re} étape)	MTH-B011-2	Arithmetic – Step 1
MAT-B102-2	Mathématiques alphabétisation (1 ^{re} étape)	MTH-B012-2	Arithmetic – Step 1
MAT-B103-1	Mathématiques alphabétisation (1 ^{re} étape)	MTH-B013-1	Arithmetic – Step 1
MAT-B104-3	Mathématiques alphabétisation (1 ^{re} étape)	MTH-B014-3	Arithmetic – Step 1
MAT-B201-1	Mathématiques alphabétisation (2 ^e étape)	MTH-B021-1	Arithmetic – Step 2
MAT-B202-2	Mathématiques alphabétisation (2 ^e étape)	MTH-B022-2	Arithmetic – Step 2
MAT-B203-3	Mathématiques alphabétisation (2 ^e étape)	MTH-B023-3	Arithmetic – Step 2
MAT-B204-4	Mathématiques alphabétisation (2 ^e étape)	MTH-B024-4	Arithmetic – Step 2
MAT-B301-2	Mathématiques alphabétisation (3 ^e étape)	MTH-B031-2	Arithmetic – Step 3
MAT-B302-2	Mathématiques alphabétisation (3 ^e étape)	MTH-B032-2	Arithmetic – Step 3
MAT-B304-1	Mathématiques alphabétisation (3 ^e étape)	MTH-B033-1	Arithmetic – Step 3
MAT-B305-1	Mathématiques alphabétisation (3 ^e étape)	MTH-B034-1	Arithmetic – Step 3
MAT-B401-1	Mathématiques alphabétisation (4 ^e étape)	MTH-B041-1	Arithmetic – Step 4
MAT-B402-1	Mathématiques alphabétisation (4 ^e étape)	MTH-B042-1	Arithmetic – Step 4
MAT-B404-1	Mathématiques alphabétisation (4 ^e étape)	MTH-B043-1	Arithmetic – Step 4
MAT-B405-1	Mathématiques alphabétisation (4 ^e étape)	MTH-B044-1	Arithmetic – Step 4

ALPHABÉTISATION

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES		
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	Programmes :	
	<i>Guide de formation sur mesure en alphabétisation (version révisée 1996) et cahier 2 – Français</i>	38-2943-03
	<i>Guide de formation sur mesure en alphabétisation (version révisée 1996) et cahier 3 - Arithmétique</i>	38-2943-04
	<i>Lexique des termes propres aux orientations du Guide de formation sur mesure en alphabétisation, septembre 2000</i>	
	<i>Guide de formation sur mesure en alphabétisation, Cahier 1, Les aspects fondamentaux du guide</i>	38-2943-02
	<i>Guide to Customized Literacy Training</i>	38-2943A
	<i>Guide to Customized Literacy Training, Third Edition: Book 1 – Basic Aspects of the Guide</i>	38-2943-02A
	<i>Guide to Customized Literacy Training, Third Edition: Book 2 - English Literacy Objectives</i>	38-2943-03A
	<i>Guide to Customized Literacy Training, Third Edition: Book 3 – Arithmetic</i>	38-2943-04A
	<i>Annexe II – Situations fonctionnelles</i>	38-2943-06
	<i>Guide to Customized Literacy Training, Third Edition: Appendix 2 – Functional Learning Situations</i>	38-2943-06A
	<i>Annexe III – Situations fonctionnelles pour personnes immigrantes analphabètes</i>	38-2943-07
	<i>Guide to Customized Literacy Training, Third Edition: Appendix 3 – Functional Learning Situations for Immigrant Literacy Students</i>	38-2943-07A
	<i>Annexe IV – Les codes alphanumériques en alphabétisation</i>	38-2943-08
	<i>Guide to Customized Literacy Training, Third Edition: Appendix 4 – Alphanumeric Codes for English Literacy Training</i>	38-2943-08A
DFGA DFGA DFGA DFGA CAPAV DFGA DFGA DFGA DFGA DFGA	Guides andragogiques :	
	<i>Le processus d'apprentissage fonctionnel ou le PAF en long et en large</i>	38-3371-02
	<i>The Functional Learning Process (FLP)</i>	
	<i>Cadre d'élaboration de matériel d'apprentissage en alphabétisation</i>	38-3457
	<i>Document de référence pour l'alphabétisation des personnes ayant une déficience auditive</i>	38-3198
	<i>Document de référence pour l'alphabétisation des personnes ayant une déficience motrice lourde</i>	38-3213
	<i>La formation en alphabétisation selon le Guide, vidéogramme</i>	38-8381
	<i>A Practical Guide for the Teaching of Literacy to Adults With Learning Difficulties</i>	
	<i>Cadre de référence : Transfert des apprentissages en alphabétisation</i>	99-6384
	<i>Frame of Reference: The Transfer of Learning in the Context of Literacy Training</i>	99-6384A
	<i>Catalogue d'outils pédagogiques en alphabétisation</i>	38-0776
	<i>Recueil d'échelle pour l'évaluation des apprentissages en évaluation</i>	38-3448

ALPHABÉTISATION

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES		
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	<i>Coffret de matériel andragogique pour les personnes ayant des difficultés d'apprentissage</i>	38-3164-01 à 14
DFGA	<i>Modèles de formation continue</i>	38-3164-15
	Matériel d'apprentissage :	
DFGA	<i>Guide de formation sur mesure en alphabétisation : Annexe 1, Journal d'apprentissage</i>	38-2943-05
DFGA	<i>Guide to Customized Literacy Training, Third Edition: Appendix 1 – Learner's Journal</i>	38-2943-05A
DFGA	<i>Recueil de textes (sujets d'intérêt populaire)</i>	38-3001
DFGA	<i>Grille universelle pour développer les habiletés en écriture</i>	38-3034
DFGA	<i>Recueil de textes favorisant l'orientation spatiotemporelle</i>	38-3035
DFGA	<i>Recueil de textes, les problèmes d'apprentissage</i>	38-3157
DFGA	<i>Recueil de textes, Québec mode d'emploi</i>	38-3212
DFGA	<i>Thematic Texts for A Guide to Customized Literacy Training</i>	38-3210A
DFGA	<i>Thematic Texts – Volume II</i>	38-3210-01A
DFGA	<i>Gérer et créer une petite entreprise</i>	99-6385
DFGA	<i>Creating and Managing a Small Business</i>	99-6385A
DFGA	<i>L'autoroute de la formation de base et milieu de travail</i>	À venir sur le site de la DFGA
DFGA	<i>The Road to Basic Skills Training and the Workplace</i>	À venir sur le site de la DFGA
DFGA	<i>Alphasim, Cahier de l'adulte</i>	À venir sur le site de la DFGA
DFGA	<i>Alphasim, Adult Learner's Workbook</i>	À venir sur le site de la DFGA
DFGA	<i>Alphasim, Guide des tutrices et des tuteurs</i>	À venir sur le site de la DFGA
DFGA	<i>Alphasim, Guide for Tutors</i>	À venir sur le site de la DFGA
DFGA	<i>Alphasim, vidéo « La journée de Suzanne »</i>	À venir sur le site de la DFGA

ALPHABÉTISATION

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES		
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT
	Recherche et développement :	
DFGA	<i>Alpha 84</i>	38-1272
DFGA	<i>Alpha 86 Recherches en alphabétisation</i>	28-1857
DFGA	<i>Alpha 88 Recherches en alphabétisation</i>	28-2003
DFGA	<i>Alpha 90, Recherches en alphabétisation</i>	28-2453
DFGA	<i>Alpha 92, Recherches en alphabétisation</i>	28-2587
DFGA	<i>Alpha 94, Stratégies d'alphabétisation et de développement culturel en milieu rural</i>	55-1686
DFGA	<i>Alpha 97, Formation de base et environnement institutionnel</i>	38-8397
DFGA	<i>Alpha 2000, Éducation écologique dans la vie quotidienne</i>	38-8398
DFGA	<i>Population inscrite à des activités d'alphabétisation dans les commissions scolaires du Québec : portrait statistique 1988-1989</i>	38-3029
DFGA	<i>Population inscrite à des activités d'alphabétisation dans les commissions scolaires du Québec : portrait statistique 1989-1990</i>	38-3351
DFGA	<i>Population inscrite à des activités d'alphabétisation dans les commissions scolaires du Québec : portrait statistique 1991-1992</i>	38-3727
DFGA	<i>Personnes inscrites aux services d'alphabétisation dans les commissions scolaires du Québec : statistiques pour 1997-1998</i>	
DFGA	<i>Personnes inscrites aux services d'alphabétisation dans les commissions scolaires du Québec : statistiques pour 1998-1999</i>	41-1037
DFGA	<i>Personnes inscrites aux services d'alphabétisation dans les commissions scolaires du Québec : statistiques pour 1999-2000</i>	
DFGA	<i>Pour prévenir l'analphabétisme – recherches, réflexions et propositions d'actions</i>	38-8771

ALPHABÉTISATION

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES		
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT
	Documents d'information :	
DFGA	<i>Expérimentations du traitement de texte en alphabétisation</i>	28-2432
DFGA	<i>L'éducation des adultes et les communautés culturelles dans les commissions scolaires</i>	38-2974
DFGA	<i>L'alphabétisation et l'utilisation du guide de formation sur mesure en alphabétisation. Questionnaire à l'intention des enseignantes et des enseignants des commissions scolaires</i>	38-7583
DFGA	<i>Portrait des formatrices et des formateurs d'adultes allophones</i>	38-3163
DFGA	<i>Les capacités de lecture des Québécoises et des Québécois : résultats d'une enquête canadienne</i>	38-3353
DFGA	<i>Portrait de filles et de garçons de 16 à 25 ans inscrits à des activités d'alphabétisation</i>	38-7657
DFGA	<i>Départs et abandons en alphabétisation</i>	38-7603
DFGA	<i>Literacy Learners who Withdraw or Drop Out: Study on People Enrolled in Literacy Training Activities</i>	38-8377A
DFGA	<i>Les jeunes de 16 à 25 ans en alphabétisation</i>	28-2644
DFGA	<i>Young Adults Between the Ages of 16 and 25 in Literacy Instruction</i>	38-8375A
DFGA	<i>Faire le point sur nos actions. Bilan des initiatives fédérales/provinciales conjointes en matière d'alphabétisation 1993-1997</i>	20-0028
DFGA	<i>Guide méthodologique de recherche pour le milieu de l'alphabétisation</i>	41-1039

ALPHABÉTISATION

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES				
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT	TITRE	CODE DE DOCUMENT
	Définitions du domaine d'examen :		Definitions of Domain:	
DFGA	<i>Test de classement arithmétique</i>	41-1080 (novembre 2001)	<i>Placement Test Arithmetic</i>	38-7849-A (December 1998)
DFGA	<i>Étape 1 : arithmétique</i>	41-1081 (novembre 2001)	<i>Step 1: Arithmetic</i>	38-3978-A (December 1998)
DFGA	<i>Étape 2 : arithmétique</i>	41-1082 (novembre 2001)	<i>Step 2: Arithmetic</i>	38-3979-A (December 1998)
DFGA	<i>Étape 3 : arithmétique</i>	41-1083 (novembre 2001)	<i>Step 3: Arithmetic</i>	38-3980-A (December 1998)
DFGA	<i>Étape 4 : arithmétique</i>	41-1084 (novembre 2001)	<i>Step 4: Arithmetic</i>	38-3981-A (December 1998)
DFGA	<i>Test de classement français</i>	41-1075 (novembre 2001)	<i>Placement Test English</i>	41-1028-A (January 2001)
DFGA	<i>Étape 1 : français</i>	41-1076 (novembre 2001)	<i>Step 1: English</i>	41-1029-A (January 2001)
DFGA	<i>Étape 2 : français</i>	41-1077 (novembre 2001)	<i>Step 2: English</i>	41-1030-A (January 2001)
DFGA	<i>Étape 3 : français</i>	41-1078 (novembre 2001)	<i>Step 3: English</i>	41-1031-A (January 2001)
DFGA	<i>Étape 4 : français</i>	41-1079 (novembre 2001)	<i>Step 4: English</i>	41-1032-A (January 2001)

ANGLAIS, LANGUE SECONDE

LISTE DE COURS PROGRAMME OFFICIEL	
CODE SAGE	TITRE
ANG-P005-2	Anglais, langue seconde présecondaire 01
ANG-P006-2	Anglais, langue seconde présecondaire 02
ANG-1001-6	Anglais, langue seconde
ANG-2001-6	Anglais, langue seconde
ANG-3007-6	Anglais, langue seconde
ANG-4036-6	Anglais, langue seconde
ANG-5054-6	Anglais, langue seconde
ANG-5055-6	Anglais, langue seconde
ANG-5064-6	Anglais, langue seconde

LISTE DE COURS COURS D'ÉTABLISSEMENT	
CODE SAGE	TITRE
ANG-P001-1	Anglais, langue seconde, présecondaire : programme local
ANG-P002-2	Anglais, langue seconde, présecondaire : programme local
ANG-P003-3	Anglais, langue seconde, présecondaire : programme local
ANG-P004-4	Anglais, langue seconde, présecondaire : programme local
ANG-4041-1	Anglais, langue seconde, 4 ^e secondaire : programme local
ANG-4042-2	Anglais, langue seconde, 4 ^e secondaire : programme local
ANG-4043-3	Anglais, langue seconde, 4 ^e secondaire : programme local
ANG-4044-4	Anglais, langue seconde, 4 ^e secondaire : programme local
ANG-5071-1	Anglais, langue seconde, 5 ^e secondaire : programme local
ANG-5072-2	Anglais, langue seconde, 5 ^e secondaire : programme local
ANG-5073-3	Anglais, langue seconde, 5 ^e secondaire : programme local
ANG-5074-4	Anglais, langue seconde, 5 ^e secondaire : programme local

ANGLAIS, LANGUE SECONDE

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES		
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	Programmes : <i>Anglais, langue seconde - Présecondaire - Programme et guide andragogique</i> <i>Anglais, langue seconde - Presecondary - Program and Andragogical Guide</i> <i>Anglais, langue seconde - Programme</i> <i>Anglais, langue seconde - Program</i>	38-7823-01 38-7829A ^{√√√} 38-7823 38-7823A
	Guides	
DFGA	Guide andragogique : <i>English as a Second Language, Andragogical Guide</i> <i>English as a Second Language, Andragogical Guide, avis de mise à jour</i>	38-7823-01A 38-7823-01A-ER
DFGA	Guide d'apprentissage : <i>English Second Language, Student's Book</i> ^{√√}	38-3015 et 38-3015-1 (deux cassettes)
DFGA	Guide de l'enseignante et de l'enseignant : <i>English Second Language, Teacher's Book</i> ^{√√}	38-3016
DFGA	Guide d'apprentissage : <i>English Second Language, Student's Book</i> ^{√√}	38-3017 et 38-3017-1 (trois cassettes)
DFGA	Guide de l'enseignante et de l'enseignant : <i>English Second Language, Teacher's Book</i> ^{√√}	38-3018
DFGA	Guides d'apprentissage : <i>English Second Language, Student's Book</i> ^{√√√}	38-3019 et 38-3019-1 (quatre cassettes)
DFGA	<i>English Second Language, Student's Book</i>	38-3020 et 38-3020-1 (quatre cassettes)

√√
√√√

Ces documents n'ont pas été modifiés depuis la mise à jour du programme et du guide andragogique en juin 1995.

Une traduction de ces documents est disponible sur Internet.

ANGLAIS, LANGUE SECONDE

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES		
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	<i>English Second Language, Student's Book</i>	38-3021 et 38-3021-1 (quatre cassettes) 38-3022 et 38-3022-1 (trois cassettes)
DFGA	Matériel audiovisuel : <i>Anglais, langue seconde</i>	V-1670 (sept vidéoclips)
DFGA	<i>Video User's Guide</i>	38-3441
DFGA	Définitions du domaine d'examen : <i>Anglais, langue seconde, Définition of the Domain (ANG-P005-2, ANG-P006-2)</i> <i>Anglais, langue seconde, Définition of the Domain (ANG-1001-6)</i> <i>Anglais, langue seconde, Définition of the Domain (ANG-2001-6)</i> <i>Anglais, langue seconde, Définition of the Domain (ANG-3007-6)</i> <i>Anglais, langue seconde, Définition of the Domain (ANG-4036-6)</i> <i>Anglais, langue seconde, Définition of the Domain (ANG-5054-6)</i> <i>Anglais, langue seconde, Définition of the Domain (ANG-5055-6)</i> <i>Anglais, langue seconde, Définition of the Domain (ANG-5064-6)</i> <i>Anglais, langue seconde, Définition du domaine d'examen (ANG-P005-2, ANG-P006-2)</i> <i>Anglais, langue seconde, Définition du domaine d'examen (ANG-1001-6)</i> <i>Anglais, langue seconde, Définition du domaine d'examen (ANG-2001-6)</i> <i>Anglais, langue seconde, Définition du domaine d'examen (ANG-3007-6)</i> <i>Anglais, langue seconde, Définition du domaine d'examen (ANG-4036-6)</i> <i>Anglais, langue seconde, Définition du domaine d'examen (ANG-5054-6)</i> <i>Anglais, langue seconde, Définition du domaine d'examen (ANG-5055-6)</i> <i>Anglais, langue seconde, Définition du domaine d'examen (ANG-5064-6)</i>	38-7828A 38-7690A 38-7691A 38-7692A 38-7693A 38-7694A 38-7695A 38-7696A 38-7828 38-7690 38-7691 38-7692 38-7693 38-7694 38-7695 38-7696
DFGJ	Documents d'information <i>Module de perfectionnement collectif en didactique, anglais, langue seconde</i>	28-2446
DFGJ	<i>Language Acquisition – Module 1</i>	28-2446A
DFGJ	<i>Évaluation – Module 4</i>	28-2449 et 28-2450



Ces documents n'ont pas été modifiés depuis la mise à jour du programme et du guide andragogique en juin 1995.



Une traduction de ces documents est disponible sur Internet.

ARTS

COURS D'ÉTABLISSEMENT

LISTE DE COURS DES SECTEURS

FRANCOPHONE

ANGLOPHONE

CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
ART-1001-1	Arts 1 ^{re} secondaire : programme local	ARS-1001-1	The Arts, Secondary I: Local Program
ART-1002-2	Arts 1 ^{re} secondaire : programme local	ARS-1002-2	The Arts, Secondary I: Local Program
ART-1003-3	Arts 1 ^{re} secondaire : programme local	ARS-1003-3	The Arts, Secondary I: Local Program
ART-1004-4	Arts 1 ^{re} secondaire : programme local	ARS-1004-4	The Arts, Secondary I: Local Program
ART-2001-1	Arts 2 ^e secondaire : programme local	ARS-2001-1	The Arts, Secondary II: Local Program
ART-2002-2	Arts 2 ^e secondaire : programme local	ARS-2002-2	The Arts, Secondary II: Local Program
ART-2003-3	Arts 2 ^e secondaire : programme local	ARS-2003-3	The Arts, Secondary II: Local Program
ART-2004-4	Arts 2 ^e secondaire : programme local	ARS-2004-4	The Arts, Secondary II: Local Program
ART-3001-1	Arts 3 ^e secondaire : programme local	ARS-3001-1	The Arts, Secondary III: Local Program
ART-3002-2	Arts 3 ^e secondaire : programme local	ARS-3002-2	The Arts, Secondary III: Local Program
ART-3003-3	Arts 3 ^e secondaire : programme local	ARS-3003-3	The Arts, Secondary III: Local Program
ART-3004-4	Arts 3 ^e secondaire : programme local	ARS-3004-4	The Arts, Secondary III: Local Program
ART-4101-1	Arts 4 ^e secondaire : programme local	ARS-4101-1	The Arts, Secondary IV: Local Program
ART-4102-2	Arts 4 ^e secondaire : programme local	ARS-4102-2	The Arts, Secondary IV: Local Program
ART-4103-3	Arts 4 ^e secondaire : programme local	ARS-4103-3	The Arts, Secondary IV: Local Program
ART-4104-4	Arts 4 ^e secondaire : programme local	ARS-4104-4	The Arts, Secondary IV: Local Program
ART-5111-1	Arts 5 ^e secondaire : programme local	ARS-5111-1	The Arts, Secondary V: Local Program
ART-5112-2	Arts 5 ^e secondaire : programme local	ARS-5112-2	The Arts, Secondary V: Local Program
ART-5113-3	Arts 5 ^e secondaire : programme local	ARS-5113-3	The Arts, Secondary V: Local Program
ART-5114-4	Arts 5 ^e secondaire : programme local	ARS-5114-4	The Arts, Secondary V: Local Program

BIOLOGIE

LISTE DE COURS DES SECTEURS			
FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
BIO-4005-1	La périnatalité 1		
BIO-4006-1	La périnatalité 2		
BIO-4007-1	La nutrition I	BLG-4007-1	Nutrition I
BIO-4008-1	La nutrition II	BLG-4008-1	Nutrition II
BIO-4009-1	La nutrition III	BLG-4009-1	Nutrition III
BIO-4010-1	L'homme et son milieu I	BLG-4010-1	The Human Environment I
BIO-4011-1	L'homme et son milieu II	BLG-4011-1	The Human Environment II
BIO-4012-1	L'homme et son milieu III		
BIO-4013-1	L'homme et son milieu IV		
BIO-4014-1	L'homme et son milieu V		
BIO-4015-1	Le jardinage biologique I		
BIO-4016-1	Le jardinage biologique II	BLG-4016-1	Biology (2)
BIO-4017-1	Le jardinage biologique III	BLG-4017-1	Organic Gardening (module 3)
BIO-4018-1	Le jardinage biologique IV	BLG-4018-1	Biology: Organic Gardening (module 4)
BIO-4019-1	Le jardinage biologique V	BLG-4019-1	Biology (5)
BIO-4023-1	Le syst. squelett. et muscul. chez l'être humain I	BLG-4023-1	The Human Skeletal and Muscular System I
BIO-4024-1	Le syst. squelett. et muscul. chez l'être humain II	BLG-4024-1	The Human Skeletal and Muscular System II

BIOLOGIE

ANCIEN PROGRAMME

LISTE DE COURS DES SECTEURS

FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
BIO-4025-1 BIO-4026-1 BIO-4027-1	Les poissons I Les poissons II Les poissons III		
BIO-4032-1 BIO-4033-1	L'écologie I L'écologie II	BLG-4031-1 BLG-4032-1 BLG-4033-1	Tissues Ecology (1) Ecology (2)
BIO-5021-1 BIO-5022-1 BIO-5023-1 BIO-5024-1 BIO-5025-1 BIO-5026-1 BIO-5027-1 BIO-5028-1	Le système respiratoire chez l'humain I Le système respiratoire chez l'humain II Le système reproducteur chez l'humain I Le système reproducteur chez l'humain II Le système reproducteur chez l'humain III La cellule I La cellule II La cellule III	BLG-5021-1 BLG-5022-1 BLG-5023-1 BLG-5024-1 BLG-5026-1 BLG-5027-1 BLG-5028-1 BLG-5029-1 BLG-5030-1 BLG-5032-1 BLG-5033-1 BLG-5034-1 BLG-5035-1 BLG-5036-1 BLG-5037-1 BLG-5046-1	Human Respiratory System I Human Respiratory System II Human Reproductive System I Human Reproductive System II The Cell I The Cell II The Cell III The Cell IV The Cell V The Human Environment VII The Human Environment VIII The Human Environment IX Heredity I Heredity II Heredity III Human Chemical Messages
BIO-5032-1 BIO-5033-1 BIO-5034-1 BIO-5035-1 BIO-5036-1 BIO-5037-1 BIO-5046-1 BIO-5047-1 BIO-5048-1	L'homme et son milieu VII L'homme et son milieu VIII L'homme et son milieu IX L'hérédité I L'hérédité II L'hérédité III Les messagers chimiques chez l'humain Le système nerveux chez l'humain Le système nerveux chez l'humain		

BIOLOGIE

COURS D'ÉTABLISSEMENT

LISTE DE COURS DES SECTEURS

FRANCOPHONE

ANGLOPHONE

CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
BIO-4041-1	Biologie, 4 ^e secondaire : programme local	BLG-4041-1	Biology, Secondary IV: Local Program
BIO-4042-2	Biologie, 4 ^e secondaire : programme local	BLG-4042-2	Biology, Secondary IV: Local Program
BIO-4043-3	Biologie, 4 ^e secondaire : programme local	BLG-4043-3	Biology, Secondary IV: Local Program
BIO-4044-4	Biologie, 4 ^e secondaire : programme local	BLG-4044-4	Biology, Secondary IV: Local Program
BIO-5051-1	Biologie, 5 ^e secondaire : programme local	BLG-5051-1	Biology, Secondary V: Local Program
BIO-5052-2	Biologie, 5 ^e secondaire : programme local	BLG-5052-2	Biology, Secondary V: Local Program
BIO-5053-3	Biologie, 5 ^e secondaire : programme local	BLG-5053-3	Biology, Secondary V: Local Program
BIO-5054-4	Biologie, 5 ^e secondaire : programme local	BLG-5054-4	Biology, Secondary V: Local Program

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES

SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT
	À VENIR	

CHIMIE

LISTE DE COURS DES SECTEURS			
FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
CHI-5041-2	Les gaz	CHE-5041-2	Gases
CHI-5042-2	Transfert d'énergie et vitesse de réaction	CHE-5042-2	Transfer of Energy
CHI-5043-2	Les équilibres chimiques	CHE-5043-2	Equilibrium in Chemical Reactions

COURS D'ÉTABLISSEMENT			
LISTE DE COURS DES SECTEURS			
FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
CHI-5051-1	Chimie, 5 ^e secondaire : programme local	CHE-5051-1	Chemistry, Secondary V: Local program
CHI-5052-2	Chimie, 5 ^e secondaire : programme local	CHE-5052-2	Chemistry, Secondary V: Local program
CHI-5053-3	Chimie, 5 ^e secondaire : programme local	CHE-5053-3	Chemistry, Secondary V: Local program
CHI-5054-4	Chimie, 5 ^e secondaire : programme local	CHE-5054-4	Chemistry, Secondary V: Local program

CHIMIE

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES				
FRANCOPHONE			ANGLOPHONE	
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	Programme : Programme d'études, Chimie, 5 ^e secondaire	38-8318	Program: Chemistry Program, Secondary V	38-8318A
DFGA	Définitions du domaine d'examen : Étude des gaz, CHI-5041-2	38-8791	Definitions of Domain: Gases, CHE-5041-2	38-8791A
DFGA	Réactions chimiques 1 : énergie et cinétique chimique, CHI-5042-2	38-8792	Chemical Reactions 1: Energy and Chemical Dynamics, CHE-5042-2	38-8792A
DFGA	Réactions chimiques 2 : équilibre et oxydoréduction, CHI-5043-2	38-8793	Chemical Reactions 2: Equilibrium and Oxidation-Reduction, CHE-5043-2	38-8793A

CRIE

LISTE DE COURS DES SECTEURS	
CODE SAGE	TITRE
CRI-1001-6	Crie, langue maternelle, 1 ^{re} secondaire
CRI-2001-6	Crie, langue maternelle, 2 ^e secondaire
CRI-3001-6	Crie, langue maternelle, 3 ^e secondaire
CRI-4005-3 CRI-4006-3	Crie, langue maternelle, 4 ^e secondaire Crie, langue maternelle, 4 ^e secondaire
CRI-5005-3 CRI-5006-3	Crie, langue maternelle, 5 ^e secondaire Crie, langue maternelle, 5 ^e secondaire

DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET SOCIAL

LISTE DE COURS DES SECTEURS			
FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
PER-5042-1 PER-5043-1 PER-5044-2 PER-5045-1 PER-5046-3	Volet 1 : Relations interpersonnelles Connaissance de soi I Communication Travail en groupe Connaissance de soi II Relation parent-enfant	PRS-5042-1 PRS-5043-1 PRS-5044-2 PRS-5045-1 PRS-5046-3	Section 1: Interpersonal Relations Self-Knowledge I Communication Working in Groups Self-Knowledge II Parent-Child Relationship
PER-5048-2 PER-5049-2 PER-5051-2	Volet 2 : Vie en société Budget et consommation Droits et responsabilités au travail Droits et responsabilités comme citoyens et citoyennes	PRS-5048-2 PRS-5049-2 PRS-5051-2	Section 2: Living in Society Budgeting and Consumer Issues Rights and Responsibilities in Work Place Rights and Responsibilities as a Citizen
PER-5053-2 PER-5054-2 PER-5055-3 PER-5056-2 À venir	Volet 3 : Santé et sexualité Vivre en santé Vivre en forme Bien-être et sexualité Bien-être psychologique Prévention de la toxicomanie (alcool, drogues et médicaments)	PRS-5053-2 PRS-5054-2 PRS-5055-3 PRS-5056-2 À venir	Section 3: Health and Sexuality Keeping Healthy Keeping Fit Sexuality and Well-Being Psychological Well-Being Course on Drug Abuse Education (Alcohol, Drugs and Medications)
PER-5067-3 PER-5069-3	Volet 4 : Perspectives d'emploi et marché du travail Bilan et choix professionnels À la recherche d'un emploi	PRS-5067-3 PRS-5069-3	Section 4: Job Prospects and The Labour Market Career Choices Job Search Strategies
PER-5071-2	Volet 5 : Organisation de ses apprentissages scolaires Processus de lecture et de recherche d'information	PRS-5071-2	Section 5: Organization of Learning Reading and Research Techniques

**DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET
SOCIAL**

MRE-5042-2 MRE-5043-2 MRE-5044-2 MRE-5045-2	Volet 6 : Clarification de ses options personnelles fondamentales Le sens de ma vie et la Résurrection Mon expérience religieuse et l'Église catholique Jésus, qui es-tu? Valeurs personnelles et équilibre de vie	MRI-5045-2	Section 6: Clarification of Basic Personal Choices Personal Values for a Balanced Life
--	--	-------------------	---

DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET SOCIAL

COURS D'ÉTABLISSEMENT

LISTE DE COURS DES SECTEURS

FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
PER-P004-1	Développement pers. et social Présecondaire : programme local	PRS-P004-1	Pers. and Social Development Presecondary: Local Program
PER-P005-2	Développement pers. et social Présecondaire : programme local	PRS-P005-2	Pers. and Social Development Presecondary: Local Program
PER-P006-3	Développement pers. et social Présecondaire : programme local	PRS-P006-3	Pers. and Social Development Presecondary: Local Program
PER-P007-4	Développement pers. et social Présecondaire : programme local	PRS-P007-4	Pers. and Social Development Presecondary: Local Program
PER-1001-1	Développement pers. et social 1 ^{re} secondaire : programme local	PRS-1001-1	Pers. and Social Development Sec. I: Local Program
PER-1002-2	Développement pers. et social 1 ^{re} secondaire : programme local	PRS-1002-2	Pers. and Social Development Sec. I: Local Program
PER-1003-3	Développement pers. et social 1 ^{re} secondaire : programme local	PRS-1003-3	Pers. and Social Development Sec. I: Local Program
PER-1004-4	Développement pers. et social 1 ^{re} secondaire : programme local	PRS-1004-4	Pers. and Social Development Sec. I: Local Program
PER-2001-1	Développement pers. et social 2 ^e secondaire : programme local	PRS-2001-1	Pers. and Social Development Sec. II: Local Program
PER-2002-2	Développement pers. et social 2 ^e secondaire : programme local	PRS-2002-2	Pers. and Social Development Sec. II: Local Program
PER-2003-3	Développement pers. et social 2 ^e secondaire : programme local	PRS-2003-3	Pers. and Social Development Sec. II: Local Program
PER-2004-4	Développement pers. et social 2 ^e secondaire : programme local	PRS-2004-4	Pers. and Social Development Sec. II: Local Program
PER-3011-1	Développement pers. et social 3 ^e secondaire : programme local	PRS-3011-1	Pers. and Social Development Sec. III: Local Program
PER-3012-2	Développement pers. et social 3 ^e secondaire : programme local	PRS-3012-2	Pers. and Social Development Sec. III: Local Program
PER-3013-3	Développement pers. et social 3 ^e secondaire : programme local	PRS-3013-3	Pers. and Social Development Sec. III: Local Program
PER-3014-4	Développement pers. et social 3 ^e secondaire : programme local	PRS-3014-4	Pers. and Social Development Sec. III: Local Program
PER-4063-1	Développement pers. et social 4 ^e secondaire : programme local	PRS-4063-1	Pers. and Social Development Sec. IV: Local Program
PER-4064-2	Développement pers. et social 4 ^e secondaire : programme local	PRS-4064-2	Pers. and Social Development Sec. IV: Local Program
PER-4065-3	Développement pers. et social 4 ^e secondaire : programme local	PRS-4065-3	Pers. and Social Development Sec. IV: Local Program
PER-4066-4	Développement pers. et social 4 ^e secondaire : programme local	PRS-4066-4	Pers. and Social Development Sec. IV: Local Program
PER-5111-1	Développement pers. et social 5 ^e secondaire : programme local	PRS-5111-1	Pers. and Social Development Sec. V: Local Program
PER-5112-2	Développement pers. et social 5 ^e secondaire : programme local	PRS-5112-2	Pers. and Social Development Sec. V: Local Program
PER-5113-3	Développement pers. et social 5 ^e secondaire : programme local	PRS-5113-3	Pers. and Social Development Sec. V: Local Program
PER-5114-4	Développement pers. et social 5 ^e secondaire : programme local	PRS-5114-4	Pers. and Social Development Sec. V: Local Program

DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET SOCIAL

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES				
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	Programmes : <i>Programme de développement personnel et social</i>	38-2975	Program: <i>PSD Curriculum, Sections I-IV</i>	38-2975A
DFGA	<i>DPS volet 1, cours 5 : Relation parent-enfant</i>	38-7825	<i>PSD Curriculum, Sections I-IV: Revised Version</i>	38-7825A
	Guides d'apprentissage : Volet 1 : Relations interpersonnelles		Learning Guides: Section 1: Interpersonal Relations	
DFGA	<i>Connaissance de soi I</i>	38-2528	<i>Self-Knowledge I</i>	38-2528A
DFGA	<i>Connaissance de soi II</i>	38-2990	<i>Self-Knowledge II</i>	38-2990A
DFGA	<i>Communication</i>	38-2529	<i>Communication</i>	38-2529A
DFGA	<i>Travail en groupe</i>	38-2989		
DFGA	<i>Relation parent-enfant</i>	38-7824	<i>Parent-Child Relationship</i>	38-7824A
	Volet 2 : Vie en société		Section 2: Living in Society	
DFGA	<i>Budget et consommation</i>	38-2530	<i>Budgeting and Consumer Issues</i>	38-2530A
DFGA	<i>Droits et responsabilités au travail</i>	38-3076	<i>Rights and Responsibilities in the Workplace</i>	38-3076A
	Volet 3 : Santé et sexualité			
DFGA	<i>Vivre en santé</i>	38-3031		
DFGA	<i>Vivre en forme</i>	38-2994		
DFGA	<i>Bien-être psychologique</i>	38-3030		
DFGA	<i>Guide général de mise en œuvre d'un plan d'intervention du VIH/sida et des autres MTS</i>	41-1112	<i>Prevention of HIV/AIDS and Other STDs: A General Guide to Implementing a Plan of Action</i>	41-1112A

DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET SOCIAL
--

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES				
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA SOFAD (DFD) DFGA	Volet 4 : Perspectives d'emploi et marché du travail <i>Bilan et choix professionnels</i> <i>Bilan et choix professionnels</i> <i>À la recherche d'un emploi</i>	38-2987 3202-01 38-2985	Section 4: Job Prospects and The Labour Market <i>Job Search Strategies</i>	38-2985A
DFGA	Volet 5 : Organisation de ses apprentissages scolaires <i>Processus de lecture et de recherche d'information</i>	38-2986		
DFGA DFGA DFGA	Volet 6 : Clarification de ses options personnelles fondamentales <i>Le sens de ma vie et la Résurrection</i> <i>Mon expérience religieuse et l'Église catholique</i> <i>Jésus, qui es-tu?</i>	38-3084 38-2995 38-3086		

DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET SOCIAL
--

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES				
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	Définitions du domaine d'examen :		Definitions of Domain:	
DFGA	<i>Connaissance de soi I</i>	38-3787	<i>Self-Knowledge I</i>	38-3452-01A
DFGA	<i>Travail en groupe</i>	38-3788	<i>Working in Groups</i>	38-3452-02A
DFGA	<i>Bilan et choix professionnels</i>	38-3452-01		
DFGA	<i>Vivre en forme</i>	38-7594	<i>Keeping Fit</i>	38-7594A
DFGA	<i>Communication</i>	38-7609	<i>Communication</i>	38-7609A
DFGA	<i>Connaissance de soi II</i>	38-7610	<i>Self-Knowledge II</i>	38-7610A
DFGA	<i>Budget et consommation</i>	38-7612	<i>Budgeting and Consumer Issues</i>	38-7612A
DFGA	<i>Droits et responsabilités au travail</i>	38-7613	<i>Rights and Responsibilities in the Workplace</i>	38-7613A
DFGA	<i>Droits et responsabilités comme citoyen, citoyenne</i>	38-7615	<i>Rights and Responsibilities as a Citizen</i>	38-7615A
DFGA	<i>Vivre en santé</i>	38-7616	<i>Keeping Healthy</i>	38-7616A
DFGA	<i>Bien-être et sexualité</i>	38-7617	<i>Sexuality and Well-Being</i>	38-7617A
DFGA	<i>Bien-être psychologique</i>	38-7618	<i>Psychological Well-Being</i>	38-7618A
DFGA	<i>À la recherche d'un emploi</i>	38-7619	<i>Job Search Strategies</i>	38-7619A
DFGA	<i>Processus de lecture et de recherche d'information</i>	38-7621	<i>Reading and Research Techniques</i>	38-7621A
DFGA	<i>Relation parent-enfant</i>	38-7611	<i>Parent-Child Relationship</i>	38-7611A
DFGA	<i>Le sens de ma vie et de la Résurrection</i>	38-7622		
DFGA	<i>Mon expérience religieuse et l'Église catholique</i>	38-7623		
DFGA	Document d'information	38-3458		
	<i>Recueil des fiches descriptives du matériel et des activités complémentaires aux cours de développement personnel et social</i>			

ÉDUCATION PHYSIQUE

LISTE DE COURS DES SECTEURS			
FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
APH-4032-2	Éducation à l'activité physique (module I)	PHA-4032-2	Physical Education Activities (module I)
APH-4033-1	Éducation à l'activité physique (module II)	PHA-4033-1	Physical Education Activities (module II)
APH-4034-1	Éducation à l'activité physique (module III)	PHA-4034-1	Physical Education Activities (module III)
APH-4035-1	Éducation à l'activité physique (module IV)	PHA-4035-1	Physical Education Activities (module IV)

COURS D'ÉTABLISSEMENT			
LISTE DE COURS DES SECTEURS			
FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
APH-1001-1	Éducation physique, 1 ^{re} sec. : programme local	PHA-1001-1	Physical Education, Sec. I: Local Program
APH-1002-2	Éducation physique, 1 ^{re} sec. : programme local	PHA-1002-2	Physical Education, Sec. I: Local Program
APH-2001-1	Éducation physique, 2 ^e sec. : programme local	PHA-2001-1	Physical Education, Sec. II: Local Program
APH-2002-2	Éducation physique, 2 ^e sec. : programme local	PHA-2002-2	Physical Education, Sec. II: Local Program
APH-3001-1	Éducation physique, 3 ^e sec. : programme local	PHA-3001-1	Physical Education, Sec. III: Local Program
APH-3002-2	Éducation physique, 3 ^e sec. : programme local	PHA-3002-2	Physical Education, Sec. III: Local Program
APH-4041-1	Éducation physique, 4 ^e sec. : programme local	PHA-4041-1	Physical Education, Sec. IV: Local Program
APH-4042-2	Éducation physique, 4 ^e sec. : programme local	PHA-4042-2	Physical Education, Sec. IV: Local Program
APH-5041-1	Éducation physique, 5 ^e sec. : programme local	PHA-5041-1	Physical Education, Sec. V: Local Program
APH-5042-2	Éducation physique, 5 ^e sec. : programme local	PHA-5042-2	Physical Education, Sec. V: Local Program

ÉDUCATION PHYSIQUE

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES		
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	<i>Le mode de vie. Guide de l'adulte et du formateur</i>	38-7750
DFGA	<i>Module 1, cahier d'apprentissage</i>	38-7751
DFGA	<i>Module 1, cahier théorique</i>	38-7752
DFGA	<i>Module 2, cahier d'apprentissage</i>	38-7753
DFGA	<i>Module 2, cahier théorique</i>	38-7754
DFGA	<i>Module 3, cahier d'apprentissage</i>	38-7755
DFGA	<i>Module 3, cahier théorique</i>	38-7756
DFGA	<i>Module 4, cahier d'apprentissage</i>	38-7757
DFGA	<i>Module 4, cahier théorique</i>	38-7758

ENGLISH LANGUAGE ARTS

LISTE DE COURS		NOUVEAU PROGRAMME	
CODE SAGE		TITRE	
ENG-1061-3 ENG-1062-3		Language in Everyday Life Language and Self-Expression	
ENG-2061-3 ENG-2062-3		Language for Creativity Language, Media and Communication	
ENG-3061-3 ENG-3062-3		Language to Inform Language for Comment and Persuasion	
ENG-4061-3 ENG-4062-3		Language for Enjoyment Language in Work and Society	
ENG-5061-3 ENG-5062-3		Language in Drama and Literature Language and Learning	

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES		
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	Program: <i>Program of Study</i>	38-3926
DFGA	Pedagogical Guide: <i>General Pedagogical Guide</i>	38-3927
DFGA	Reference: <i>Grammar Reference Guide</i>	38-3928
DFGA	Learning Guides: <i>Language in Everyday Life</i>	38-3929
DFGA	<i>Language and Self-Expression</i>	38-3930
DFGA	<i>Language for Creativity</i>	38-3931
DFGA	<i>Language, Media and Communication</i>	38-3932
DFGA	<i>Language for Comment and Persuasion</i>	38-3933
DFGA	<i>Language to Inform, Part 1</i>	38-3934
DFGA	<i>Language to Inform, Part 2</i>	38-3935
DFGA	<i>Language for Enjoyment</i>	38-3936

ENGLISH LANGUAGE ARTS

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES

SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	<i>Language in Work and Society</i>	38-3937
DFGA	<i>Language in Drama and Literature</i>	38-3938
DFGA	<i>Language and Learning</i>	38-3939

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES

SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT
	Definition of the Domain: Placement Testing Language in Everyday Life Language in Self-expression Language for Creativity Language, Media and Communication Language to Inform Language for Comment and Persuasion Language for Enjoyment Language in Work and Society Language in Drama and Literature Language and Learning	38-9874-A 38-9864-A 38-9865-A 38-9866-A 38-9867-A 38-9868-A 38-9869-A 38-9870-A 38-9871-A 38-9872-A 38-9873-A

ENTRÉE EN FORMATION

LISTE DE COURS DES SECTEURS			
FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
SEF-4017-1	Projet de formation	ORS-4001-1	Learning Plan
SEF-4018-1	Exploration sociale et professionnelle	ORS-4002-1	Social and Vocational Exploration
SEF-5019-1	Mieux apprendre	ORS-5003-1	Better Learning
SEF-5020-1	Des moyens de mieux apprendre	ORS-5004-1	Paths to Better Learning
SEF-P021-1	Initiation à la démarche de formation	ORS-P005-1	Introduction to the Training Process
SEF-3022-1	Remise en forme « vocationnelle »	ORS-3006-1	Preparation for Employability
SEF-5023-2	Cours d'établissement	ORS-5007-2	Local Course
SEF-5024-1	Cours d'établissement	ORS-5008-1	Local Course
SEF-4025-2	Cours d'établissement	ORS-4009-2	Local Course
SEF-4026-1	Cours d'établissement	ORS-4010-1	Local Course
SEF-3027-1	Cours d'établissement	ORS-3011-1	Local Course
SEF-P028-1	Cours d'établissement	ORS-P012-1	Local Course

ENTRÉE EN FORMATION

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES				
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	<i>Projet de formation (SEF-Z017-0)</i>	38-9538	<i>Learning Plan (ORS-Z001-0)</i>	À venir.
DFGA	<i>Exploration sociale et professionnelle (SEF-Z018-0)</i>	38-9539	<i>Social and Vocational Exploration (ORS-Z002-0)</i>	
DFGA	<i>Mieux apprendre (SEF-Z019-0)</i>	38-9540	<i>Better Learning (ORS-Z003-0)</i>	
DFGA	<i>Des moyens de mieux apprendre (SEF-Z020-0)</i>	38-9541	<i>Paths to Better Learning (ORS-Z004-0)</i>	
DFGA	<i>Initiation à la démarche de formation (SEF-Z021-0)</i>	38-9542	<i>Introduction to the Training Process (ORS-Z005-0)</i>	
DFGA	<i>Remise en forme « vocationnelle » (SEF-Z022-0)</i>	38-9543	<i>Preparation for Employability (ORS-Z006-0)</i>	

**FRANÇAIS,
LANGUE D'ENSEIGNEMENT**

LISTE DE COURS	NOUVEAU PROGRAMME
CODE SAGE	TITRE
FRA-P031-3 FRA-P032-3 FRA-P033-4	Français, langue d'ens. présec., compr. lecture, prod. écrite 1 Français, langue d'ens. présec., compr. lecture, prod. écrite 2 Français, langue d'ens. présec., compr. lecture, prod. écrite 3
FRA-1031-3 FRA-1032-2 FRA-1033-1	Français, langue d'ens. 1 ^{re} sec., compr. lecture, prod. écrite 1 Français, langue d'ens. 1 ^{re} sec., compr. lecture, prod. écrite 2 Français, langue d'ens. 1 ^{re} sec., compr. écoute, prod. orale
FRA-2031-3 FRA-2032-2 FRA-2033-1	Français, langue d'ens. 2 ^e sec., compr. lecture, prod. écrite 1 Français, langue d'ens. 2 ^e sec., compr. lecture, prod. écrite 2 Français, langue d'ens. 2 ^e sec., compr. écoute, prod. orale
FRA-3031-3 FRA-3032-2 FRA-3033-2 FRA-3034-1 FRA-3035-1 FRA-3036-1 FRA-3037-3	Français, langue d'ens. 3 ^e sec., production écrite 1 Français, langue d'ens. 3 ^e sec., compr. lecture, prod. orale A Français, langue d'ens. 3 ^e sec., compr. lecture, prod. orale B Français, langue d'ens. 3 ^e sec., compr. lecture, en écoute A Français, langue d'ens. 3 ^e sec., compr. lecture, en écoute B Français, langue d'ens. 3 ^e sec., compr. lecture, en écoute C Français, langue d'ens. 3 ^e sec., production écrite 2
FRA-4061-3 FRA-4062-3	Français, langue d'ens. 4 ^e sec., compr. lect. écoute p. écr. 1 Français, langue d'ens. 4 ^e sec., compr. lect. écoute p. écr. 2
FRA-5141-1 FRA-5142-2 FRA-5143-3 FRA-5144-2 FRA-5145-1	Français, langue d'ens. 5 ^e sec., compr. lecture Français, langue d'ens. 5 ^e sec., production écrite Français, langue d'ens. 5 ^e sec., compr. lect-éc. prod. écr. or. Français, langue d'ens. 5 ^e sec., compr. lecture prod. écrite Français, langue d'ens. 5 ^e sec., compr. en écoute

**FRANÇAIS,
LANGUE D'ENSEIGNEMENT**

LISTE DE COURS	COURS D'ÉTABLISSEMENT
CODE SAGE	TITRE
FRA-1021-1 FRA-1022-2 FRA-1023-3 FRA-1024-4	Français, langue mat., 1 ^{re} sec. : programme local Français, langue mat., 1 ^{re} sec. : programme local Français, langue mat., 1 ^{re} sec. : programme local Français, langue mat., 1 ^{re} sec. : programme local
FRA-2021-1 FRA-2022-2 FRA-2023-3 FRA-2024-4	Français, langue mat., 2 ^e sec. : programme local Français, langue mat., 2 ^e sec. : programme local Français, langue mat., 2 ^e sec. : programme local Français, langue mat., 2 ^e sec. : programme local
FRA-3011-1 FRA-3012-2 FRA-3013-3 FRA-3014-4	Français, langue mat., 3 ^e sec. : programme local Français, langue mat., 3 ^e sec. : programme local Français, langue mat., 3 ^e sec. : programme local Français, langue mat., 3 ^e sec. : programme local
FRA-4051-1 FRA-4052-2 FRA-4053-3 FRA-4054-4	Français, langue mat., 4 ^e sec. : programme local Français, langue mat., 4 ^e sec. : programme local Français, langue mat., 4 ^e sec. : programme local Français, langue mat., 4 ^e sec. : programme local
FRA-5131-1 FRA-5132-2 FRA-5133-3 FRA-5134-4	Français, langue mat., 5 ^e sec. : programme local Français, langue mat., 5 ^e sec. : programme local Français, langue mat., 5 ^e sec. : programme local Français, langue mat., 5 ^e sec. : programme local

**FRANÇAIS,
LANGUE D'ENSEIGNEMENT**

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES		
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	Programme d'études : <i>Programme d'études, français, langue d'enseignement</i>	38-7710
	Définitions du domaine d'examen :	
DFGA	<i>Compréhension en lecture et production écrite (FRA-P031-3)</i>	41-1085
DFGA	<i>Compréhension en lecture et production écrite (FRA-P032-3)</i>	41-1086
DFGA	<i>Compréhension en lecture et production écrite (FRA-P033-4)</i>	41-1087
DFGA	<i>Compréhension en lecture et production écrite (FRA-1031-3)</i>	41-1088
DFGA	<i>Compréhension en lecture et production écrite (FRA-1032-2)</i>	41-1089
DFGA	<i>Compréhension en écoute et production orale (FRA-1033-1)</i>	41-1090
DFGA	<i>Compréhension en lecture et production écrite (FRA-2031-3)</i>	41-1091
DFGA	<i>Compréhension en lecture et production écrite (FRA-2032-2)</i>	41-1092
DFGA	<i>Compréhension en écoute et production orale (FRA-2033-1)</i>	41-1093
DFGA	<i>Production écrite (FRA-3031-3)</i>	41-1094
DFGA	<i>Compréhension en lecture et production orale (FRA-3032-2)</i>	41-1095
DFGA	<i>Compréhension en lecture et production orale (FRA-3033-2)</i>	41-1096
DFGA	<i>Compréhension en lecture et en écoute (FRA-3034-1)</i>	41-1097
DFGA	<i>Compréhension en lecture et en écoute (FRA-3035-1)</i>	41-1098
DFGA	<i>Compréhension en lecture et en écoute (FRA-3036-1)</i>	41-1099
DFGA	<i>Production écrite (FRA-3037-3)</i>	41-1100
DFGA	<i>Compréhension en lecture et en écoute et production écrite (FRA-4061-3)</i>	41-1101
DFGA	<i>Compréhension en lecture et en écoute et production écrite (FRA-4062-3)</i>	41-1102
DFGA	<i>Compréhension en lecture (FRA-5141-1)</i>	41-1103
DFGA	<i>Production écrite (FRA-5142-2)</i>	41-1104
DFGA	<i>Compréhension en lecture et en écoute et production écrite et production orale (FRA-5143-3)</i>	41-1105
DFGA	<i>Compréhension en lecture et production écrite (FRA-5144-2)</i>	41-1106
DFGA	<i>Compréhension en écoute (FRA-5145-1)</i>	41-1107

FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES		
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT
	Autres :	
DFGA	<i>Terminologie utilisée dans le fonctionnement de la langue</i>	41-1061
DFGA	<i>Suivi des épreuves édictées (FRA-4061-3)</i>	41-1044
DFGA	<i>Évaluation et définition du domaine d'examen</i>	41-1108
DFGA	<i>Objets d'apprentissage dans le programme Français, langue d'enseignement</i>	41-1109

FRANCISATION

LISTE DE COURS

La liste de cours est la même que pour le programme *French, Second Language*; seuls les codes alphanumériques sont différents. Le matériel de français, langue d'enseignement, peut aussi être utilisé à l'occasion de même que tout autre matériel jugé nécessaire.

CODE SAGE	TITRE
LAN-1001-4	Français, langue seconde 01
LAN-1002-4	Français, langue seconde 11
LAN-2001-4	Français, langue seconde 21
LAN-3003-4	Français, langue seconde 31
LAN-4048-4	Français, langue seconde 41
LAN-5071-4	Français, langue seconde 51
LAN-5072-4	Français, langue seconde 52
LAN-5073-4	Français, langue seconde 53
LAN-5074-8 (cours à option)	Communication écrite, Lire pour écrire

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES

SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	Programme : Programme <i>French, Second Language</i>	38-7625
DFGA	Guides d'organisation : <i>Guide</i>	38-7628

FRANCISATION

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES		
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT
	Guides et cassettes :	
	Préalable au tronc commun	
DFGA	<i>Guide d'enseignement</i>	38-7680-01
DFGA	<i>Guide d'apprentissage</i>	38-7680-02
DFGA	Cassette. <i>Activités d'écoute (1 à 16). Bain d'écoute (1 à 3)</i>	38-7680-03
DFGA	Cassette. <i>Exercices phonétiques (1 à 21)</i>	38-7680-04
DFGA	Cassette. <i>Exercices phonétiques (22 à 42)</i>	38-7680-05
DFGA	Cassette. <i>Exercices phonétiques (43 à 78)</i>	38-7680-06
	Niveau 1	
DFGA	<i>Guide d'enseignement</i>	38-1000-01
DFGA	<i>Guide d'apprentissage</i>	38-1000-02
DFGA	Cassette	38-1000-03
DFGA	Cassette	38-1000-04
DFGA	Cassette	38-1000-05
DFGA	Cassette	38-1000-06
DFGA	Cassette	38-1000-07
DFGA	Cassette	38-1000-08
DFGA	Cassette	38-1000-09
DFGA	Cassette	38-1000-10
	Niveau 2	
DFGA	<i>Guide d'enseignement</i>	38-7576-01
DFGA	<i>Guide d'apprentissage</i>	38-7576-02
DFGA	Cassette	38-7576-03
DFGA	Cassette	38-7576-04
DFGA	Cassette	38-7576-05
DFGA	Cassette	38-7576-06
DFGA	Cassette	38-7576-07
DFGA	Cassette	38-7576-08

FRANCISATION

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES		
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	Niveau 3	38-7595
DFGA	<i>Guide d'enseignement</i>	38-7595-03
DFGA	<i>Guide d'apprentissage</i>	38-7595-01
DFGA	Cassette	38-7595-02
DFGA	Cassette	
DFGA	Niveau 4	38-7604
DFGA	<i>Guide d'enseignement</i>	38-7604-03
DFGA	<i>Guide d'apprentissage</i>	38-7604-01
DFGA	Cassette	38-7604-02
DFGA	Cassette	
DFGA	Niveau 5	38-3450-09
DFGA	<i>Guide d'enseignement</i>	38-3450-08
DFGA	<i>Guide d'apprentissage</i>	38-3450-10
DFGA	Cassette	38-3450-11
DFGA	Cassette	38-3450-12
DFGA	Cassette	
DFGA	Recherche et développement :	
DFGA	<i>Guide de ressources didactiques pour la classe multiethnique</i>	38-3488
DFGA	<i>Enseigner le français aux alloglottes</i>	38-3161
DFGA	<i>Les hispanophones et leur français</i>	38-3159
DFGA	<i>Les commissions scolaires et la population immigrante, 10 ans de réflexion</i>	38-3160
DFGA	<i>Guide de lecture et d'auto-perfectionnement à l'intention des formateurs et des formatrices d'adultes allophones</i>	38-7629
DFGA	<i>Portrait du formateur et de la formatrice d'adultes</i>	38-3163
DFGA	Cours à option, Communication écrite, Lire pour écrire (LAN-5074-8)	
DFGA	<i>Test de classement, version de groupe</i>	38-3436
DFGA	<i>Test de classement, Version individualisée</i>	38-7698-01
DFGA	<i>Guide d'utilisation</i>	38-3402
DFGA	<i>Guide d'enseignement, Version de groupe</i>	38-7669
DFGA	<i>Le téléphone juridique, Les bélugas du Saint-Laurent</i>	38-7669-02 (cassette)
DFGA	<i>Instructions aux étudiants, Version individualisée</i>	38-7669-03 (cassette)
DFGA	<i>Guide d'apprentissage, Version de groupe</i>	38-3436-01
DFGA	<i>Guide d'apprentissage, Version individualisée</i>	38-7698

FRANCISATION

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES		
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT
	Définitions du domaine d'examen et définitions du domaine du test de classement :	
DFGA	<i>Français, langue seconde. Définition du domaine du test de classement (LAN-1002-4 à LAN-5072-4)</i>	38-3461
DFGA	<i>Français, langue seconde. Définition du domaine du test de classement (LAN-1002-4 à LAN-5071-4)</i>	38-3991
DFGA	<i>Français, langue seconde. Définition du domaine d'examen (LAN-1001-4)</i>	38-5528
DFGA	<i>Français, langue seconde. Définition du domaine d'examen (LAN-1002-4)</i>	38-3450-01
DFGA	<i>Français, langue seconde. Définition du domaine d'examen (LAN-2001-4)</i>	38-3450-02
DFGA	<i>Français, langue seconde. Définition du domaine d'examen (LAN-3003-4)</i>	38-3450-03
DFGA	<i>Français, langue seconde. Définition du domaine d'examen (LAN-4048-4)</i>	38-3450-04
DFGA	<i>Français, langue seconde. Définition du domaine d'examen (LAN-5071-4) acquis scolaires, acquis extrascolaires</i>	38-7560
DFGA	<i>Français, langue seconde. Définition du domaine d'examen (LAN-5072-4)</i>	38-3450-06
DFGA	<i>Français, langue seconde. Définition du domaine d'examen (LAN-5074-8)</i>	38-3450-07

FRENCH, SECOND LANGUAGE

LISTE DE COURS		PROGRAMME OFFICIEL
CODE SAGE		TITRE
FRE-1091-6		French, Second Language 801
FRE-1092-6		French, Second Language 811
FRE-2091-6		French, Second Language 821
FRE-3091-6		French, Second Language 831
FRE-4091-6		French, Second Language 841
FRE-5091-6		French, Second Language 851
FRE-5092-6		French, Second Language 852
FRE-5093-6		French, Second Language 853
FRE-5094-# LAN-5074-8 Cours à option		French, Second Language 854 Communication écrite, Lire pour écrire

LISTE DE COURS		COURS D'ÉTABLISSEMENT
CODE SAGE		TITRE
FRE-P001-1		French, Second Language Presecondary: Local Program
FRE-P002-2		French, Second Language Presecondary: Local Program
FRE-P003-3		French, Second Language Presecondary: Local Program
FRE-P004-4		French, Second Language Presecondary: Local Program
FRE-4051-1		French, Second Language Secondary IV: Local Program
FRE-4052-2		French, Second Language Secondary IV: Local Program
FRE-4053-3		French, Second Language Secondary IV: Local Program
FRE-4054-4		French, Second Language Secondary IV: Local Program
FRE-5081-1		French, Second Language Secondary V: Local Program
FRE-5082-2		French, Second Language Secondary V: Local Program
FRE-5083-3		French, Second Language Secondary V: Local Program
FRE-5084-4		French, Second Language Secondary V: Local Program

FRENCH, SECOND LANGUAGE

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES		
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	Programme : Programme <i>French, Second Language</i>	38-7625
DFGA	Guide d'organisation : <i>Guide</i>	38-7628
	Guides et cassettes :	
	Préalable au tronc commun	
DFGA	<i>Guide d'enseignement</i>	38-7680-01
DFGA	<i>Guide d'apprentissage</i>	38-7680-02
DFGA	Cassette. <i>Activités d'écoute (1 à 16). Bain d'écoute (1 à 3)</i>	38-7680-03
DFGA	Cassette. <i>Exercices phonétiques (1 à 21)</i>	38-7680-04
DFGA	Cassette. <i>Exercices phonétiques (22 à 42)</i>	38-7680-05
DFGA	Cassette. <i>Exercices phonétiques (43 à 78)</i>	38-7680-06
	Niveau 1	
DFGA	<i>Guide d'enseignement</i>	
DFGA	<i>Guide d'apprentissage</i>	38-1000-01
DFGA	Cassette	38-1000-02
DFGA	Cassette	38-1000-03
DFGA	Cassette	38-1000-04
DFGA	Cassette	38-1000-05
DFGA	Cassette	38-1000-06
DFGA	Cassette	38-1000-07
DFGA	Cassette	38-1000-08
DFGA	Cassette	38-1000-09
DFGA	Cassette	38-1000-10

FRENCH, SECOND LANGUAGE

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES		
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	Niveau 2	38-7576-01
DFGA	<i>Guide d'enseignement</i>	38-7576-02
DFGA	<i>Guide d'apprentissage</i>	38-7576-03
DFGA	Cassette	38-7576-04
DFGA	Cassette	38-7576-05
DFGA	Cassette	38-7576-06
DFGA	Cassette	38-7576-07
DFGA	Cassette	38-7576-08
DFGA	Niveau 3	38-7595
DFGA	<i>Guide d'enseignement</i>	38-7595-03
DFGA	<i>Guide d'apprentissage</i>	38-7595-01
DFGA	Cassette	38-7595-02
DFGA	Cassette	
DFGA	Niveau 4	38-7604
DFGA	<i>Guide d'enseignement</i>	38-7604-03
DFGA	<i>Guide d'apprentissage</i>	38-7604-01
DFGA	Cassette	38-7604-02
DFGA	Cassette	
DFGA	Niveau 5	38-3450-09
DFGA	<i>Guide d'enseignement</i>	38-3450-08
DFGA	<i>Guide d'apprentissage</i>	38-3450-10
DFGA	Cassette	38-3450-11
DFGA	Cassette	38-3450-12
DFGA	Cassette	

FRENCH, SECOND LANGUAGE

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES		
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	Cours à option, Communication écrite, Lire pour écrire (FRE-5094-#) (<i>LAN-5074-8</i>)	38-3436
DFGA	<i>Test de classement, version de groupe</i>	38-7698-01
DFGA	<i>Test de classement, Version individualisée</i>	38-3402
DFGA	<i>Guide d'utilisation</i>	38-7669
DFGA	<i>Guide d'enseignement, Version de groupe</i>	38-7669-02 (cassette)
DFGA	<i>Le téléphone juridique, Les bélugas du Saint-Laurent</i>	38-7669-03 (cassette)
DFGA	<i>Instructions aux étudiants, Version individualisée</i>	38-3436-01
DFGA	<i>Guide d'apprentissage, Version de groupe</i>	38-7698
DFGA	<i>Guide d'apprentissage, Version individualisée</i>	
Définitions du domaine d'examen et définitions du domaine du test de classement :		
DFGA FSL	<i>French, Second Language. Définition du test de classement (FRE-1092-6 à FRE-5092-6)</i>	38-3461
DFGA FSL	<i>French, Second Language. Définition du test de classement (FRE-1092-6 à FRE-5091-6)</i>	38-3991
DFGA FSL	<i>French, Second Language. Définition du domaine d'examen (FRE-1091-6)</i>	38-5528
DFGA FSL	<i>French, Second Language. Définition du domaine d'examen (FRE-1092-6)</i>	38-3450-01
DFGA FSL	<i>French, Second Language. Définition du domaine d'examen (FRE-2091-6)</i>	38-3450-02
DFGA FSL	<i>French, Second Language. Définition du domaine d'examen (FRE-3091-6)</i>	38-3450-03
DFGA FSL	<i>French, Second Language. Définition du domaine d'examen (FRE-4091-6)</i>	38-3450-04
DFGA FSL	<i>French, Second Language. Définition du domaine d'examen, acquis scolaires, acquis extrascolaires (FRE-5091-6)</i>	38-7560
DFGA FSL	<i>French, Second Language. Définition du domaine d'examen (FRE-5092-6)</i>	38-3450-06
DFGA FSL	<i>French, Second Language. Définition du domaine d'examen (FRE-5094-8)</i>	38-3450-07

GÉNÉRAL

LISTE DE COURS DES SECTEURS			
FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
SCT-4017-1	Système international de poids et mesures	TSC-4017-1	Metric System

GÉOGRAPHIE

LISTE DE COURS DES SECTEURS			
FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
GEO-5019-3	Une perspective géographique du monde	GGR-4008-3	Geography
GEO-5021-3	Le monde de demain	GGR-5019-3	A Geographic Perspective of the World
GEO-5022-3	Étude du milieu	GGR-5021-3	The World of Tomorrow
GEO-5023-3	L'homme et son environnement	GGR-5022-3	Study of the Environment
GEO-5024-3	Étude de la population du Québec et du Canada	GGR-5023-3	People and Their Environment
		GGR-5024-3	Study of the Population of Quebec and Canada

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES		
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	Programmes : <i>Programme cadre</i>	38-3946 et 38-3946A
DFGA	<i>Une perspective géographique du monde</i>	38-3947 et 38-3947A
DFGA	<i>Le monde de demain</i>	38-3948 et 38-3948A
DFGA	<i>Étude du milieu</i>	38-3951 et 38-3951A
DFGA	<i>L'homme et son environnement</i>	38-3949 et 38-3949A
DFGA	<i>Étude de la population du Québec et du Canada</i>	38-3950 et 38-3950A
DFGA	<i>Cahier de cartes</i>	38-2895 et 38-2895A
DFGA	Guide de gestion : <i>Guide du gestionnaire en sciences humaines</i>	38-2992
DFGA	Définitions du domaine d'examen : <i>Une perspective géographique du monde (GEO-5019-3)</i>	38-2872-01
DFGA	<i>Le monde de demain (GEO-5021-3)</i>	38-3146
DFGA	<i>Étude du milieu (GEO-5022-3)</i>	38-3148
DFGA	<i>L'homme et son environnement (GEO-5023-3)</i>	38-3145
DFGA	<i>Étude de la population du Québec et du Canada (GEO-5024-3)</i>	38-8327

HISTOIRE

LISTE DE COURS DES SECTEURS			
FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
HIS-4016-2	His. Qué. Can. : Des premières nations à l'union du Haut et du Bas Canada	HST-4016-2	Hst Que Can: From First Nations To Union of Upper Lower Canada
HIS-4017-2	His. Qué. Can. : De la Confédération à nos jours	HST-4017-2	Hst Que Can: From Confederation To The Present Time
HIS-4012-2	Division du travail et organisations ouvrières	HST-4012-2	Division of Labour and Worker Organizations
HIS-5035-2	Les influences mondiales sur le Québec et le Canada	HST-5032-3	History of Canada
HIS-5037-2	Technologie et mode de vie	HST-5034-6	History of Quebec and Canada
HIS-5039-2	L'univers et le monde en formation	HST-5035-2	World Influences on Quebec and Canada
HIS-5040-2	Les premières sociétés humaines	HST-5037-2	Technology and Way of Life
HIS-5041-2	Les sociétés esclavagistes	HST-5039-2	Formation of the Universe and the World
HIS-5042-2	Les sociétés féodales	HST-5040-2	The First Human Societies
HIS-5043-3	La période moderne	HST-5041-2	Slave-Owning Societies
HIS-5046-3	Les premières nations	HST-5042-2	Feudal Societies
		HST-5043-3	Modern Period
		HST-5046-3	The First Nations

HISTOIRE

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES				
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	Programmes :			
DFGA	<i>Programme cadre</i>	38-3974	<i>Frame of Reference</i>	38-3974A
DFGA	<i>Sciences humaines, Programme de matière : histoire</i>	38-0750		
DFGA	<i>Les premières nations</i>	38-3960		
DFGA	<i>Technologie et mode de vie</i>	38-3954	<i>History: Technology and Way of Life</i>	38-3954A
DFGA	<i>Division du travail et organisations ouvrières</i>	38-3952	<i>History Program. Division of Labour and Workers' Organizations</i>	38-3952A
DFGA	Guide de gestion :			
DFGA	<i>Guide du gestionnaire en sciences humaines</i>	38-2992		
DFGA	Définitions du domaine d'examen :			
DFGA	<i>Division du travail et organisations ouvrières (HIS-4012-2)</i>	38-7580	<i>Division of Labour and Labour and Workers' Organizations (HST-4012-2)</i>	38-7580A
DFGA	<i>Des premières nations à l'union du Haut et du Bas-Canada (HIS-4016-2)</i>	38-3952		38-3952A
DFGA	<i>De la Confédération à nos jours (HIS-4017-2)</i>	38-7744	<i>From the First Nations to the Union of Upper Lower Confederation (HST-4016-2)</i>	38-7744A
DFGA		38-8322	<i>From Confederation to the Present (HST-4017-2)</i>	38-8322A
DFGA	<i>Les influences mondiales sur le Québec et le Canada (HIS-5035-2)</i>	38-7745	<i>World Influences on Quebec and Canada (HST-5035-2)</i>	38-7745A
DFGA	<i>Technologie et mode de vie (HIS-5037-2)</i>	38-8322		38-8322A
DFGA		39-0909-035-07	<i>Technology and Way of Life (HST-5037-2)</i>	38-3953A
DFGA	<i>L'univers et le monde en formation (HIS-5039-2)</i>	38-3953		
DFGA	<i>Les premières sociétés humaines (HIS-5040-2)</i>	39-0909-037-07	<i>Formation of the Universe and the World (HST-5039-2)</i>	38-3954A
DFGA		38-3954	<i>The First Human Societies (HST-5040-2)</i>	38-3955A
DFGA	<i>Les sociétés esclavagistes (HIS-5041-2)</i>	39-0909-039-07	<i>Slave Owning Societies (HST-5041-2)</i>	38-3956A
DFGA		38-3955	<i>Feudal Societies (HST-5042-2)</i>	38-3957A
DFGA	<i>Les sociétés féodales (HIS-5042-2)</i>	39-0909-040-07		
DFGA		38-3956		
DFGA		39-0909-041-07		
DFGA		38-3957		
DFGA		39-0909-042-07		
DFGA		38-3958		

HISTOIRE

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES				
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	<i>La période moderne (HIS-5043-3)</i>	39-0909-043-07	<i>Modern Period (HST-5043-3)</i>	38-3959A
DFGA	<i>Les premières nations (HIS-5046-3)</i>	38-3959 38-7749 38-3960	<i>The First Nations (HST-5046-3)</i>	38-3960A

INTÉGRATION SOCIALE

LISTE DE COURS DES SECTEURS			
FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
FIN-Z001-0	Les habiletés de résolution de problèmes (volet A)	SIE-Z001-0	Problem-solving Skills (part A)
FIN-Z002-0	Les habiletés de résolution de problèmes (volet B)	SIE-Z002-0	Problem-solving Skills (part B)
FIN-Z003-0	Les habiletés de communication (volet A)	SIE-Z003-0	Communication Skills (part A)
FIN-Z004-0	Les habiletés de communication (volet B)	SIE-Z004-0	Communication Skills (part B)
FIN-Z005-0	Les habiletés personnelles et sociales (volet A)	SIE-Z005-0	Personal and Social Skills (part A)
FIN-Z006-0	Les habiletés personnelles et sociales (volet B)	SIE-Z006-0	Personal and Social Skills (part B)
FIN-Z007-0	Les habiletés mathématiques instrumentales (volet A)	SIE-Z007-0	Instrumental Mathematical Skills (part A)
FIN-Z008-0	Les habiletés mathématiques instrumentales (volet B)	SIE-Z008-0	Instrumental Mathematical Skills (part B)
FIN-Z009-0	La psychomotricité (volet A)	SIE-Z009-0	Psychomotor Skills (part A)
FIN-Z010-0	La psychomotricité (volet B)	SIE-Z010-0	Psychomotor Skills (part B)
FIN-Z011-0	La gestion du quotidien (volet A)	SIE-Z011-0	Management of Daily Life (part A)
FIN-Z012-0	La gestion du quotidien (volet B)	SIE-Z012-0	Management of Daily Life (part B)
FIN-Z013-0	Les habiletés domestiques (volet A)	SIE-Z013-0	Domestic Skills (part A)
FIN-Z014-0	Les habiletés domestiques (volet B)	SIE-Z014-0	Domestic Skills (part B)
FIN-Z015-0	Les habiletés familiales (volet A)	SIE-Z015-0	Family Skills (part A)
FIN-Z016-0	Les habiletés familiales (volet B)	SIE-Z016-0	Family Skills (part B)
FIN-Z017-0	Les habiletés de travail (volet A)	SIE-Z017-0	Work Skills (part A)
FIN-Z018-0	Les habiletés de travail (volet B)	SIE-Z018-0	Work Skills (part B)
FIN-Z019-0	La sexualité (volet A)	SIE-Z019-0	Sexuality (part A)
FIN-Z020-0	La sexualité (volet B)	SIE-Z020-0	Sexuality (part B)
FIN-Z021-0	Les soins personnels et l'alimentation (volet A)	SIE-Z021-0	Diet and Personal Care (part A)
FIN-Z022-0	Les soins personnels et l'alimentation (volet B)	SIE-Z022-0	Diet and Personal Care (part B)
FIN-Z023-0	Utilisation des ressources du milieu (volet A)	SIE-Z023-0	Use of Community Resources (part A)
FIN-Z024-0	Utilisation des ressources du milieu (volet B)	SIE-Z024-0	Use of Community Resources (part B)
FIN-Z025-0	La préparation au transfert des apprentissages (volet A)	SIE-Z025-0	Preparation for Transfer of Learning (part A)
FIN-Z026-0	La préparation au transfert des apprentissages (volet B)	SIE-Z026-0	Preparation for Transfer of Learning (part A)

INTÉGRATION SOCIALE

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES		
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA DFGA	Programmes d'études : 38-8369 Services de formation à l'intégration sociale – juin 1998 38-8369A Social Integration Services – June 2000 Site Web de la DFGA : Diaporama Microsoft PowerPoint présentant le programme d'études <i>Intégration sociale</i>	
DFGA DFGA	Guide d'organisation : 38-8370 Services de formation à l'intégration sociale 38-8370A Social Integration Services – Update June 2000	
DFGA DFGA	Guide andragogique : 41-1001 Petit guide d'autoformation et de réflexion à la mise en œuvre des services de formation à l'intégration sociale 41-1001A Self-training and Reflection Guide for Social Integration Services	
	Ouvrage à consulter : • BEAUPRÉ, Pauline, Jean-Claude KABULI, Johanne TRAHAN et Micheline GRATTON. Partenariat en recherche un atout pour les intervenants et les familles des personnes vivant avec des incapacités. Éditions nouvelles, 2000, 114 p. • Intervention auprès d'une personne ayant une déficience intellectuelle profonde. Coopération, revalorisation, compétence. Actes du Colloque provincial pour la déficience intellectuelle profonde avec ou sans déficience associée. Magog-Ford (Québec), IQDI, Les éditions de la collectivité, 7-8 octobre 1999, 132 p. • ROCQUE, S., J. LANGEVIN, J. DROUIN & J. FAILLE. De l'autonomie à la réduction des dépendances. Montréal, Éditions Nouvelles, 1999.	

**INTÉGRATION
SOCIOPROFESSIONNELLE**

LISTE DES CODES DE COURS DES SECTEURS			
FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
ISP-P001-1	Culture du marché du travail	SVI-P001-1	The Culture of Work
ISP-P002-1	Métiers et professions	SVI-P002-1	Trades and Occupations
ISP-P003-1	Réalités du monde du travail	SVI-P003-1	Realities in the World of Work
ISP-P004-2	Bilan et fonctions de travail	SVI-P004-2	Functions of Work
ISP-P005-1	Lieux de recherche d'emploi	SVI-P005-1	Where to Look for Work
ISP-P006-1	Méthodes d'insertion professionnelle	SVI-P006-1	How to Enter the Job Market
ISP-P007-2	Connaissance et affirmation de soi	SVI-P007-2	Self-Knowledge and Assertiveness
ISP-P008-1	Habiletés cognitives	SVI-P008-1	Cognitive Skills
ISP-P009-1	Sens du travail bien fait	SVI-P009-1	Sense of Accomplishment
ISP-P010-1	Travail répétitif	SVI-P010-1	Repetitive Tasks
ISP-P011-3	Stage de qualification professionnelle I lié à l'exercice d'un métier non spécialisé	SVI-P011-3	Practicum: Vocational Qualification I (Unskilled)
ISP-P012-3	Stage de qualification professionnelle II lié à l'exercice d'un métier non spécialisé	SVI-P012-3	Practicum: Vocational Qualification II (Unskilled)
ISP-P013-3	Stage de qualification professionnelle III lié à l'exercice d'un métier non spécialisé	SVI-P013-3	Practicum: Vocational Qualification III (Unskilled)
ISP-P014-3	Stage de qualification professionnelle IV lié à l'exercice d'un métier non spécialisé	SVI-P014-3	Practicum: Vocational Qualification IV (Unskilled)
ISP-P015-3	Stage de qualification professionnelle V lié à l'exercice d'un métier non spécialisé	SVI-P015-3	Practicum: Vocational Qualification V (Unskilled)
ISP-P016-3	Stage de qualification professionnelle VI lié à l'exercice d'un métier non spécialisé	SVI-P016-3	Practicum: Vocational Qualification VI (Unskilled)
ISP-1001-1	Collecte d'information scolaire et professionnelle	SVI-1001-1	Collecting Educational and Vocational Information
ISP-1002-3	Stage d'exploration de l'environnement	SVI-1002-3	Practicum: Exploring the Environment
ISP-1003-1	Initiation au marché du travail	SVI-1003-1	Introduction to the World of Work
ISP-1004-1	Processus de recherche d'information	SVI-1004-1	Information Research Techniques
ISP-1005-2	Bilan et choix professionnel	SVI-1005-2	Career Choice Education
ISP-1006-1	Stage de validation du choix professionnel	SVI-1006-1	Practicum: Validating Career Choice
ISP-1007-1	Stage d'exploration des lieux de recherche d'emploi	SVI-1007-1	Practicum: Where to Look for Work
ISP-1008-1	Méthode de recherche d'emploi	SVI-1008-1	How to Look for Work
ISP-1009-1	Mise en marché de soi	SVI-1009-1	How to Market your Skills

INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE

LISTE DES CODES DE COURS DES SECTEURS			
FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
ISP-1010-2	Stage d'utilisation des méthodes d'insertion professionnelle	SVI-1010-2	Practicum: How to Adapt to the Job Market
ISP-1011-2	Activité non traditionnelle	SVI-1011-2	Non-Traditional Activities
ISP-1012-2	Connaissance des ressources de soutien professionnel en milieu de travail	SVI-1012-2	Professional Resources at Work
ISP-1013-1	Le droit au travail	SVI-1013-1	Rights at Work
ISP-1014-1	Plan d'action	SVI-1014-1	Plan of Action
ISP-1015-1	Autonomie et initiative	SVI-1015-1	Independence and Initiative
ISP-1016-1	Adaptabilité aux changements	SVI-1016-1	Adapting to Change
ISP-1017-1	Ténacité	SVI-1017-1	Persistence
ISP-1018-1	Confiance en soi	SVI-1018-1	Self-Confidence
ISP-1019-1	Sens des responsabilités	SVI-1019-1	Gaining a Sense of Responsibility
ISP-1020-1	Communication orale au travail	SVI-1020-1	Oral Communication Skills at Work
ISP-1021-1	Communication écrite au travail	SVI-1021-1	Written Communication Skills at Work
ISP-1022-1	Travail en équipe	SVI-1022-1	Working in Teams
ISP-1023-1	Stratégie de résolution de problèmes	SVI-1023-1	Problem-Solving Strategies
ISP-1024-1	Adaptation au travail	SVI-1024-1	Adapting to Work
ISP-1025-1	Gestion de soi au quotidien	SVI-1025-1	Work Management Skills
ISP-1026-1	Motivation personnelle	SVI-1026-1	Personal Motivation
ISP-1027-1	Orientation professionnelle stratégique	SVI-1027-1	Strategic Orientation
ISP-1028-1	Culture organisationnelle	SVI-1028-1	Culture of the Organization
ISP-1029-1	Stage d'acquisition des compétences socioprofessionnelles	SVI-1029-1	Practicum: Acquiring Sociovocational Skills
ISP-1030-4	Défi d'emploi	SVI-1030-4	Meeting the Job Challenge
ISP-1031-2	Stage de soutien au placement	SVI-1031-2	Practicum: Meeting the Job Challenge
ISP-1032-2	Maintien à l'emploi	SVI-1032-2	Keeping a Job
ISP-1501-2	Stage de qualification professionnelle VII	SVI-1501-2	Practicum Vocational Qualification VII
ISP-1502-3	Stage de qualification professionnelle VIII	SVI-1502-3	Practicum Vocational Qualification VIII
ISP-1503-4	Stage de qualification professionnelle IX	SVI-1503-4	Practicum Vocational Qualification IX
ISP-1504-5	Stage de qualification professionnelle X	SVI-1504-5	Practicum Vocational Qualification X
ISP-2001-1	Processus cognitif	SVI-2001-1	Cognitive Processes

INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE

LISTE DES CODES DE COURS DES SECTEURS			
FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
ISP-3001-3	Stage de qualification professionnelle I lié à l'exercice d'un métier semi-spécialisé	SVI-3001-3	Practicum: Vocational Qualification I (Semi-Skilled)
ISP-3002-3	Stage de qualification professionnelle II lié à l'exercice d'un métier semi-spécialisé	SVI-3002-3	Practicum: Vocational Qualification II (Semi-Skilled)
ISP-3003-3	Stage de qualification professionnelle III lié à l'exercice d'un métier semi-spécialisé	SVI-3003-3	Practicum: Vocational Qualification III (Semi-Skilled)
ISP-3004-3	Stage de qualification professionnelle IV lié à l'exercice d'un métier semi-spécialisé	SVI-3004-3	Practicum: Vocational Qualification IV (Semi-Skilled)
ISP-3005-3	Stage de qualification professionnelle V lié à l'exercice d'un métier semi-spécialisé	SVI-3005-3	Practicum: Vocational Qualification V (Semi-Skilled)
ISP-3006-3	Stage de qualification professionnelle VI lié à l'exercice d'un métier semi-spécialisé	SVI-3006-3	Practicum: Vocational Qualification VI (Semi-Skilled)

LISTE DES CODES DE COURS INACTIFS DES SECTEURS			
FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
PER-4030-1	Réalités du monde du travail	PRS-4030-1	Realities of the World of Work
PER-4031-1	Prise de décision face au travail	PRS-4031-1	Decision-making at Work
PER-4032-1	Travail en groupe	PRS-4032-1	Teamwork
PER-4033-2	Aptitudes physiques au travail	PRS-4033-2	Physical Requirements of the Job
PER-4051-3	Droits et place des femmes au travail	PRS-4051-3	Rights of Women in the Workplace
PER-4052-1	Transition-travail (recherche emploi)	PRS-4052-1	Job Search Techniques
PER-4053-1	Méthodes de travail	PRS-4053-1	Organizational Methods
PER-4058-2	Instrumentation particulière	PRS-4058-2	Specific Tools
PER-4059-7	Collecte d'information scolaire et professionnelle	PRS-4059-7	Academic and Occupational Information
PER-4060-8	Atelier d'exploration des métiers non traditionnels	PRS-4060-8	Exploration Workshops in School or in Companies
PER-4061-1	Découverte de modèles	PRS-4061-1	Discovering Role Models

Ces codes sont inactifs depuis le 30 juin 1997. Voir l'*Info/sanction adultes*, numéro 224.

INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE

LISTE DES CODES DE COURS INACTIFS DES SECTEURS			
FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
PER-4062-2	Stage d'exploration	PRS-4062-2	Practicum
PER-5032-5	Choix professionnel	PRS-5032-5	Career Choice
PRE-5033-3	Recherche d'emploi	PRS-5033-3	Job Search Techniques
PRE-5034-2	Connaissance de soi face au travail	PRS-5034-2	Self-Knowledge in the World of Work
PER-5035-1	Communication au travail	PRS-5035-1	Communication at Work
PER-5036-2	Responsabilités au travail	PRS-5036-2	Responsibility in the Workplace
PER-5037-2	Connaissance des ressources professionnelles au travail	PRS-5037-2	Professional Resources in the Workplace
PER-5038-2	Travail et environnement	PRS-5038-2	Work and the Environment
PER-5091-5	Transition-travail (démarche d'orientation)	PRS-5091-5	Steps Taken in Pursuit of Career Goal
PER-5101-5	Stage d'intégration professionnelle	PRS-5101-5	Practicum
PER-5105-2	Activité non traditionnelle et condition féminine	PRS-5105-2	Non-Traditional Occupations and the Status of Women
PER-5106-2	Connaissance et affirmation de soi	PRS-5106-2	Self-Knowledge and Assertiveness
PER-5107-1	Choix professionnel	PRS-5107-1	Occupational Choice
PER-5108-1	Plan d'action	PRS-5108-1	Plan of Action

Ces codes sont inactifs depuis le 30 juin 1997. Voir l'*Info/sanction adultes*, numéro 224.

INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE

LISTE DES CODES DE COURS INACTIFS DES SECTEURS			
FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
SCH-3010-2	Développement du potentiel intellectuel I		
SCH-3025-1	Intégration socioprofessionnelle : travail en équipe		
SCH-3026-1	Intégration socioprofessionnelle : autonomie et initiative		
SCH-3027-1	Intégration socioprofessionnelle : ténacité		
SCH-3028-1	Intégration socioprofessionnelle : confiance en soi		
SCH-3029-1	Intégration socioprofessionnelle : sens des responsabilités		
SCH-3030-1	Intégration socioprofessionnelle : sens du travail bien fait		
SCH-3031-1	Intégration socioprofessionnelle : travail répétitif		
SCH-3032-1	Intégration socioprofessionnelle : mise en marché de soi		
SCH-3033-1	Intégration socioprofessionnelle : connaissance des lieux de		
SCH-3034-1	recherche d'emploi		
SCH-3035-1	Flexibilité et adaptabilité aux changements		
SCH-3036-2	Intégration socioprofessionnelle : adaptation au travail		
SCH-3037-1	Maintien en emploi		
SCH-3038-3	Initiation au marché du travail		
SCH-3039-2	Stage de connaissance de l'environnement		
SCH-3040-1	Stage d'insertion professionnelle I		
	Culture du marché du travail		
SCH-5055-2	Bilan et choix professionnel		
SCH-5056-1	À la recherche des ressources et des services d'aide		
SCH-5057-1	Méthode de recherche d'emploi		
SCH-5058-4	Défi-emploi		

Ces codes sont inactifs depuis le 30 juin 1997. Voir l'*Info/sanction adultes*, numéro 224.

INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE

COURS D'ÉTABLISSEMENT

LISTE DES CODES DE COURS DES SECTEURS

FRANCOPHONE

ANGLOPHONE

CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
ISP-P021-1	ISP _ Habiletés cognitives : programme local	SVI-P021-1	SVI _ Cognitive Skills: Local Program
ISP-1041-1	ISP _ Droit au travail : programme local	SVI-1041-1	SVI _ Rights at Work: Local Program
ISP-1042-1	ISP _ Communication orale au travail : programme local	SVI-1042-1	SVI _ Oral Communication Skills at Work: Local Program
ISP-1043-1	ISP _ Communication écrite au travail : programme local	SVI-1043-1	SVI _ Written Communication Skills at Work: Local Program
ISP-1044-1	ISP _ Stratégie de résolution de problèmes : programme local	SVI-1044-1	SVI _ Problem Solving Strategies: Local Program
ISP-1045-2	ISP _ Stage de soutien au placement : programme local	SVI-1045-2	SVI _ Practicum: Meeting the Job Challenge: Local Program
ISP-2011-1	ISP _ Processus cognitif : programme local	SVI-2011-1	SVI _ Cognitive Processes: Local Program

Voir l'Info/sanction adultes, numéro 216.

INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES		
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	Recherche : <i>Services d'intégration socioprofessionnelle : Données sur la population inscrite en 1995-1996 et 1996-1997</i>	38-7561
DFGA	Programmes : <i>Programme d'études Intégration socioprofessionnelle (ISP). Mise à jour, janvier 2002</i>	41-1074
DFGA	<i>Program Sociovocational Integration (SVI). Update, January 2002</i>	41-1074A
	Site Web de la DFGA : Diaporama Microsoft PowerPoint présentant le programme d'études <i>Intégration socioprofessionnelle</i>	
DFGA	Guides : <i>Guide d'organisation Intégration socioprofessionnelle (ISP). Mise à jour, janvier 2002</i>	41-1115
DFGA	<i>Organisation Guide Sociovocational Integration (SVI). Update, January 2002</i>	41-1115A
DFGA	<i>Conseils et stratégies pour organiser et offrir l'intégration socioprofessionnelle (ISP)</i>	41-1072
DFGA	<i>Advice and Strategies for Organizing and Offering Sociovocational Integration Services (SIV)</i>	41-1072A
DFGA	<i>Guide des stages (ISP). Mise à jour, décembre 2001</i>	41-1073
DFGA	<i>Practicum Guide (SVI). Update, December 2001</i>	41-1073A
DFGA	<i>Guide d'organisation</i>	38-7558
DFGA	<i>Organization Guide</i>	38-7558A
DFGA	<i>Expertise et recommandations des commissions scolaires relativement aux populations qui manifestent des besoins particuliers</i>	38-7559
DFGA	<i>Recommendations by School Boards on Clienteles With Special Needs</i>	38-7559A
DFGA	<i>Guide des stages</i>	38-9650
DFGA	<i>Practicum Guide</i>	38-9650A

INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES		
SOURCE	TITRE	
DFGA	<i>Histoire – Division du travail et organisations ouvrières</i>	38-7586
DFGA	<i>Vie économique – Le monde du travail, c'est tout un job</i>	38-7590
DFGA	<i>Document d'information. Certificat de formation en insertion socioprofessionnelle des adultes : métiers non spécialisés, Intégration socioprofessionnelle (ISP). Mise à jour, septembre 2001</i>	41-1005-01
DFGA	<i>Information Document. Training Certificate in Sociovocational Integration Adult Sector : Unskilled Occupations (SVI) 2000-2001</i>	41-1005A
DFGA	<i>Conseils et stratégies pour organiser et offrir l'intégration socioprofessionnelle (ISP). Mise à jour, décembre 2001</i>	41-1072
DFGA	<i>Advice and Strategies (SVI). Update, January 2002</i>	41-1072A
DFGA	<i>Expertise et recommandations des commissions scolaires relativement aux populations qui manifestent des besoins particuliers (ISP). Mise à jour, mars 2002</i>	41-1114
DFGA	<i>Advice and Strategies for Organizing and Offering SVI. Update, June 2002</i>	41-1114A

INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES				
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	Définitions du domaine d'examen : Volet 1.1.1 Environnement sociopoliticoéconomique (théorique) <i>Culture du marché du travail (ISP-P001-1)</i>	38-9504	Definitions of Domain: Section 1.1.1 Social, Political and Economic Environment (theoretical) <i>The Culture of Work (SVI-P001-1)</i>	À venir.
DFGA	<i>Réalités du monde du travail (ISP-P003-1)</i>	38-9505	<i>Realities in the World of Work (SVI-P003-1)</i>	
DFGA	<i>Collecte d'information scolaire et professionnelle (ISP-1001-1)</i>	38-9506	<i>Collecting Educational and Vocational Information (SVI-1001-1)</i>	
DFGA	<i>Stage d'exploration de l'environnement (ISP-1002-3)</i>	38-9507	<i>Practicum: Exploring the Environment (SVI-1002-1)</i>	
DFGA	<i>Initiation au marché du travail (ISP-1003-1)</i>	38-9508	<i>Introduction in the World of Work (SVI-1003-1)</i>	À venir.
	Définitions du domaine d'examen : Volet 1.1.2 Connaissance de soi sur le plan professionnel <i>Bilan et choix professionnels (ISP-1005-2)</i>	38-9509	Definitions of Domain: Section 1.1.2 Knowing One's Vocational Profile <i>Career Choice Education (SVI-1005-2)</i>	
DFGA	<i>Stage de validation du choix professionnel (ISP-1006-1)</i>	38-9510	<i>Practicum: Validating Career Choice (SVI-1006-1)</i>	
DFGA	Définition du domaine d'examen : Volet 1.1.3 Lieux de recherche d'emploi <i>Stage d'exploration des lieux de recherche d'emploi (ISP-1007-1)</i>	38-9511	Definition of Domain: Section 1.1.3 Where to Look for Work <i>Practicum: Where to Look for Wor (SVI-1007-1)</i>	À venir.

INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES				
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	Définition du domaine d'examen : Volet 1.1.4 Méthodes d'insertion <i>Stage d'utilisation des méthodes d'insertion professionnelle (ISP-1010-2)</i>	38-9512	Definition of Domain: Section 1.1.4 How to Enter the Job Market <i>Practicum: How to Adapt to the Job Market (SVI-1010-2)</i>	À venir.
DFGA	Définitions du domaine d'examen : Volet 1.1.5 Environnement sociopoliticoéconomique (pratique) <i>Activités non traditionnelles (ISP-1011-2)</i>	38-9513	Definition of Domain: Section 1.1.5 Social, Political and Economic Environment (practical) <i>Non-Traditional Activities (SVI-1011-2)</i>	À venir.
DFGA	<i>Connaissance des ressources de soutien professionnel en milieu de travail (ISP-1012-2)</i>	38-9514	<i>Professional Resources at Work (SVI-1012-2)</i>	
DFGA	<i>Plan d'action (ISP-1014-1)</i>	38-9515	<i>Plan of Action (SVI-1014-1)</i>	
DFGA	<i>Connaissance et affirmation de soi (ISP-P007-2)</i>	38-9516	<i>Self-Knowledge and Assertiveness (SVI-P007-2)</i>	À venir.
DFGA	Définitions du domaine d'examen : Volet 1.2.1 Développement personnel <i>Autonomie et initiative (ISP-1015-1)</i>	38-9517	Definition of Domain: Section 1.2.1 Personal Development <i>Independence and Initiatives (SVI-1015-1)</i>	
DFGA	<i>Confiance en soi (ISP-1018-1)</i>	38-9518	<i>Self-Confidence (SVI-1018-1)</i>	
DFGA	<i>Sens des responsabilités (ISP-1019-1)</i>	38-9519	<i>Gaining a Sense of Responsibility (SVI-1019-1)</i>	
DFGA	Définition du domaine d'examen : Volet 1.2.3 Travail d'équipe <i>Travail d'équipe (ISP-1022-1)</i>	38-9520	Definition of Domain: Section 1.2.3 Teamwork <i>Working in Teams (SVI-1022-1)</i>	À venir.

INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES				
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	Définition du domaine d'examen : Volet 1.2.4 Développement cognitif <i>Processus cognitifs (ISP-2001-1)</i>	38-9521	Definition of Domain: Section 1.2.4 Cognitive Development <i>Cognitive Processes (SVI-2001-1)</i>	À venir.
DFGA DFGA	Définitions du domaine d'examen : Volet 1.2.5 Habitudes de travail <i>Sens du travail bien fait (ISP-P009-1)</i> <i>Adaptation au travail (ISP-1024-1)</i>	38-9522 38-9523	Definition of Domain: Section 1.2.5 Work Habits <i>Sense of Accomplishment (SVI-P009-1)</i> <i>Adapting to Work (SVI-1024-1)</i>	À venir.
DFGA	Définition du domaine d'examen : Volet 1.2.6 Développement vocationnel ou professionnel <i>Motivation personnelle(ISP-1026-1)</i>	38-9524	Definition of Domain: Section 1.2.6 Vocational Development <i>Personal Motivation (SVI-1026-1)</i>	À venir.
DFGA	Définition du domaine d'examen : Volet 1.2.7 Acquisition de compétences socioprofessionnelles <i>Stage d'acquisition de compétences socioprofessionnelles (ISP-1029-1)</i>	38-9525	Definition of Domain: Section 1.2.7 Acquiring Sociovocational Skills <i>Practicum : Acquiring Sociovocational Skills (SVI-1029-1)</i>	À venir.

INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES				
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	Définitions du domaine d'examen : Volet 1.3.1 Qualification professionnelle liée à l'exercice d'un métier non spécialisé <i>Stage de qualification professionnelle I, lié à l'exercice d'un métier non spécialisé (ISP-P011-3)</i>	38-9526	Definition of Domain: Section 1.3.1 Qualification for Unskilled Occupations <i>Practicum: Vocational Qualification I (SVI-P011-3)</i>	À venir.
DFGA	<i>Stage de qualification professionnelle II, lié à l'exercice d'un métier non spécialisé (ISP-P012-3)</i>	38-9527	<i>Practicum: Vocational Qualification II (SVI-P012-3)</i>	
DFGA	<i>Stage de qualification professionnelle III, lié à l'exercice d'un métier non spécialisé (ISP-P013-3)</i>	38-9528	<i>Practicum: Vocational Qualification III (SVI-P013-3)</i>	
DFGA	<i>Stage de qualification professionnelle IV, lié à l'exercice d'un métier non spécialisé (ISP-P014-3)</i>	38-9529	<i>Practicum: Vocational Qualification IV (SVI-P014-3)</i>	
DFGA	<i>Stage de qualification professionnelle V, lié à l'exercice d'un métier non spécialisé (ISP-P015-3)</i>	38-9530	<i>Practicum: Vocational Qualification V (SVI-P015-3)</i>	
DFGA	<i>Stage de qualification professionnelle VI, lié à l'exercice d'un métier non spécialisé (ISP-P016-3)</i>	38-9531	<i>Practicum: Vocational Qualification VI (SVI-P016-3)</i>	

INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES				
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	Définitions du domaine d'examen : Volet 1.3.2 Qualification professionnelle liée à l'exercice d'un métier semi-spécialisé <i>Stage de qualification professionnelle I, lié à l'exercice d'un métier semi-spécialisé (ISP-3001-3)</i>	38-9532	Definition of Domain: Section 1.3.2 Qualification for Semi-Skilled Occupations <i>Practicum: Vocational Qualification I (SVI-3001-3)</i>	À venir.
DFGA	<i>Stage de qualification professionnelle II, lié à l'exercice d'un métier semi-spécialisé (ISP-3002-3)</i>	38-9533	<i>Practicum: Vocational Qualification II (SVI-3002-3)</i>	
DFGA	<i>Stage de qualification professionnelle III, lié à l'exercice d'un métier semi-spécialisé (ISP-3003-3)</i>	38-9534	<i>Practicum: Vocational Qualification III (SVI-3003-3)</i>	
DFGA	<i>Stage de qualification professionnelle IV, lié à l'exercice d'un métier semi-spécialisé (ISP-3004-3)</i>	38-9535	<i>Practicum: Vocational Qualification IV (SVI-3004-3)</i>	
DFGA	<i>Stage de qualification professionnelle V, lié à l'exercice d'un métier semi-spécialisé (ISP-3005-3)</i>	38-9536	<i>Practicum: Vocational Qualification V (SVI-3005-3)</i>	
DFGA	<i>Stage de qualification professionnelle VI, lié à l'exercice d'un métier semi-spécialisé (ISP-3006-3)</i>	38-9537	<i>Practicum: Vocational Qualification VI (SVI-3006-3)</i>	

**INUKTITUT,
LANGUE D'ENSEIGNEMENT**

LISTE DE COURS	
CODE SAGE	TITRE
INU-4008-3 INU-4009-3	Inuktitut, langue maternelle Inuktitut, langue maternelle
INU-5008-3 INU-5009-3	Inuktitut, langue maternelle Inuktitut, langue maternelle

LANGUES ÉTRANGÈRES

LISTE DE COURS DES SECTEURS

FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
LAN-4039-6	Espagnol	LNG-4039-6	Spanish
LAN-5064-6	Espagnol 151	LNG-5064-6	Spanish 251

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES

SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	<i>Espagnol, langue seconde</i>	38-2128

MATHÉMATIQUES

LISTE DE COURS DES SECTEURS

FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
MAT-P015-1	Math. : Opérations sur les nombres naturels	MTH-P015-1	Mat.: Natural Numbers: Numeration and Operations
MAT-P016-1	Math. : Mesures	MTH-P016-1	Mat.: Measurement
MAT-P017-1	Math. : Résolution de problèmes	MTH-P017-1	Mat.: Order of Operations and Problem Solving
MAT-P018-2	Math. : Notions de fractions	MTH-P018-2	Mat.: Basic Concepts Related to Simple Fractions
MAT-P019-2	Math. : Nombres décimaux et notions de pourcentage	MTH-P019-2	Mat.: Basic Concepts Related to Decimal Numbers and Percents
MAT-P020-1	Math. : Préparation à l'algèbre	MTH-P020-1	Mat.: Prealgebra
MAT-P021-1	Math. : Ensembles de nombres et sous-ensembles	MTH-P021-1	Mat.: Representing the Sets N, Z, Q and their Subsets
MAT-1005-2	Math. : Opérations sur les nombres entiers	MTH-1005-2	Mat.: Operations on Integers
MAT-1006-2	Math. : Opérations sur les fractions	MTH-1006-2	Mat.: Operations on Fractions
MAT-1007-2	Math. : Opérations sur les décimaux et le pourcentage	MTH-1007-2	Mat.: Decimals and Percent
MAT-2006-2	Math. : Équations et inéquations I	MTH-2006-2	Mat.: Equations and Inequalities I
MAT-2007-2	Math. : Géométrie I	MTH-2007-2	Mat.: Geometry I
MAT-2008-2	Math. : Statistiques et probabilités I	MTH-2008-2	Mat.: Statistics and Probability I
MAT-3001-2	Math. : Opérations sur les polynômes	MTH-3001-2	Mat.: Operations on Polynomials
MAT-3002-2	Math. : Géométrie II	MTH-3002-2	Mat.: Geometry II
MAT-4065-2	Math. : Droite I	MTH-4065-2	Mat.: Straight Lines I
MAT-4066-1	Math. : Géométrie III	MTH-4066-1	Mat.: Geometry III
MAT-4067-2	Math. : Équations et inéquations II	MTH-4067-2	Mat.: Equations and Inequalities II
MAT-4068-1	Math. : Trigonométrie I	MTH-4068-1	Mat.: Trigonometry I
MAT-4058-1	Math. : Factorisation	MTH-4058-1	Mat.: Factoring
MAT-4059-1	Math. : Opérations sur les fractions algébriques	MTH-4059-1	Mat.: Operations on Algebraic Fractions

MATHÉMATIQUES

LISTE DE COURS DES SECTEURS			
FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
MAT-4060-1	Math. : Droite II	MTH-4060-1	Mat.: Straight Lines II
MAT-4061-2	Math. : Logique, ensembles et relations	MTH-4061-2	Mat.: Logic, Set Theory and Relations
MAT-5083-1	Math. : Optimisation	MTH-5083-1	Mat.: Optimization
MAT-5084-2	Math. : Statistiques et probabilités II	MTH-5084-2	Mat.: Statistics and Probability II
MAT-5085-1	Math. : Géométrie IV	MTH-5085-1	Mat.: Geometry IV
MAT-5076-1	Math. : Coniques I	MTH-5076-1	Mat.: Conics I
MAT-5077-1	Math. : Équations et inéquations III	MTH-5077-1	Mat.: Equations and Inequalities III
MAT-5078-1	Math. : Fonctions	MTH-5078-1	Mat.: Functions
MAT-5079-1	Math. : Coniques II	MTH-5079-1	Mat.: Conics II
MAT-5080-1	Math. : Fonctions exponentielles et logarithmiques	MTH-5080-1	Mat.: Exponential and Logarithmic Functions
MAT-5081-2	Math. : Trigonométrie II	MTH-5081-2	Mat.: Trigonometry II
MAT-5082-2	Math. : Géométrie IV et V	MTH-5082-2	Mat.: Geometry IV and V

MATHÉMATIQUES

PROGRAMME REMANIÉ**LISTE DE COURS DES SECTEURS**

FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
MAT-3001-2	Opérations sur les polynômes	MTH-3001-2	Operations on Polynomials
MAT-3002-2	Géométrie II	MTH-3002-2	Geometry II
MAT-3003-2	Droite I	MTH-3003-2	Straight Lines I
MAT-4101-2	Équations et inéquations II	MTH-4101-2	Equations and Inequalities II
MAT-4102-1	Géométrie III	MTH-4102-1	Geometry III
MAT-4103-1	Trigonométrie I	MTH-4103-1	Trigonometry I
MAT-4104-2	Statistiques II	MTH-4104-2	Statistics II
MAT-4105-1	Exposants et radicaux	MTH-4105-1	Exponents and Radicals
MAT-4106-1	Factorisation et fractions algébriques	MTH-4106-1	Factoring and Algebraic Fractions
MAT-4107-1	Droite II	MTH-4107-1	Straight Lines II
MAT-4108-1	Fonction quadratique	MTH-4108-1	Quadratic Functions
MAT-4109-1	Ensembles, relations et fonctions	MTH-4109-1	Sets, Relations and Functions
MAT-4110-1	Quatre opérations sur les fractions algébriques	MTH-4110-1	Operations on Algebraic Fractions
MAT-4111-2	Complément et synthèse I	MTH-4111-2	Complement and Synthesis I
MAT-5101-1	Optimisation I	MTH-5101-1	Optimization I
MAT-5102-1	Statistiques III	MTH-5102-1	Statistics III
MAT-5103-1	Probabilités II	MTH-5103-1	Probability II
MAT-5104-1	Optimisation II	MTH-5104-1	Optimization II
MAT-5105-1	Coniques	MTH-5105-1	Conics
MAT-5106-1	Fonctions réelles et équations	MTH-5106-1	Real Functions and Equations
MAT-5107-2	Fonctions et équations exponentielles et logarithmiques	MTH-5107-2	Exponential and Logarithmic Functions and Equations
MAT-5108-2	Fonctions et équations trigonométriques	MTH-5108-2	Trigonometric Functions and Equations
MAT-5109-1	Géométrie IV	MTH-5109-1	Geometry IV
MAT-5110-1	Introduction aux vecteurs	MTH-5110-1	Introduction to Vectors
MAT-5111-2	Complément et synthèse II	MTH-5111-2	Complement and Synthesis II
MAT-5112-1	Logique	MTH-5112-1	Logic

MATHÉMATIQUES

COURS D'ÉTABLISSEMENT**LISTE DE COURS DES SECTEURS****FRANCOPHONE****ANGLOPHONE**

CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
MAT-P022-1 MAT-P023-2 MAT-P024-3 MAT-P025-4	Mathématique présecondaire : programme local Mathématique présecondaire : programme local Mathématique présecondaire : programme local Mathématique présecondaire : programme local	MTH-P022-1 MTH-P023-2 MTH-P024-3 MTH-P025-4	Mathematics Presecondary Level: Local Program Mathematics Presecondary Level: Local Program Mathematics Presecondary Level: Local Program Mathematics Presecondary Level: Local Program
MAT-1011-1 MAT-1012-2 MAT-1013-3 MAT-1014-4	Mathématique 1 ^{re} secondaire : programme local Mathématique 1 ^{re} secondaire : programme local Mathématique 1 ^{re} secondaire : programme local Mathématique 1 ^{re} secondaire : programme local	MTH-1011-1 MTH-1012-2 MTH-1013-3 MTH-1014-4	Mathematics Secondary I: Local Program Mathematics Secondary I: Local Program Mathematics Secondary I: Local Program Mathematics Secondary I: Local Program
MAT-2011-1 MAT-2012-2 MAT-2013-3 MAT-2014-4	Mathématique 2 ^e secondaire : programme local Mathématique 2 ^e secondaire : programme local Mathématique 2 ^e secondaire : programme local Mathématique 2 ^e secondaire : programme local	MTH-2011-1 MTH-2012-2 MTH-2013-3 MTH-2014-4	Mathematics Secondary II: Local Program Mathematics Secondary II: Local Program Mathematics Secondary II: Local Program Mathematics Secondary II: Local Program
MAT-3011-1 MAT-3012-2 MAT-3013-3 MAT-3014-4	Mathématique 3 ^e secondaire : programme local Mathématique 3 ^e secondaire : programme local Mathématique 3 ^e secondaire : programme local Mathématique 3 ^e secondaire : programme local	MTH-3011-1 MTH-3012-2 MTH-3013-3 MTH-3014-4	Mathematics Secondary III: Local Program Mathematics Secondary III: Local Program Mathematics Secondary III: Local Program Mathematics Secondary III: Local Program
MAT-4071-1 MAT-4072-2 MAT-4073-3 MAT-4074-4	Mathématique 4 ^e secondaire : programme local Mathématique 4 ^e secondaire : programme local Mathématique 4 ^e secondaire : programme local Mathématique 4 ^e secondaire : programme local	MTH-4071-1 MTH-4072-2 MTH-4073-3 MTH-4074-4	Mathematics Secondary IV: Local Program Mathematics Secondary IV: Local Program Mathematics Secondary IV: Local Program Mathematics Secondary IV: Local Program
MAT-5091-1 MAT-5092-2 MAT-5093-3 MAT-5094-4	Mathématique 5 ^e secondaire : programme local Mathématique 5 ^e secondaire : programme local Mathématique 5 ^e secondaire : programme local Mathématique 5 ^e secondaire : programme local	MTH-5091-1 MTH-5092-2 MTH-5093-3 MTH-5094-4	Mathematics Secondary V: Local Program Mathematics Secondary V: Local Program Mathematics Secondary V: Local Program Mathematics Secondary V: Local Program

MATHÉMATIQUES

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES				
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	Programmes : <i>Programme d'études en mathématiques</i>	38-3063	<i>Mathematics Program, Secondary Level, Adult Education</i>	38-3063A
DFGA	<i>Programme d'études en mathématiques, Présecondaire</i>	41-1055	<i>Mathematics Program, Presecondary Level, Adult Education</i>	41-1055A
DFGA	Guides : <i>Guide andragogique</i>	38-7684	<i>Andragogical Guide, Mathematics Program</i>	38-7684A
DFGA	<i>Guide du gestionnaire</i>	38-3063-01	<i>Administrator's Guide, Mathematics</i>	38-3063-01A
DFGA	Définitions du domaine d'examen : <i>Les nombres naturels : numération et opérations (MAT-P015-1)</i>	41-1045	<i>Natural Numbers: Numeration and Operations (MTH-P015-1)</i>	41-1045A
DFGA	<i>Les mesures : longueur, aire, volume, capacité, masse, temps et température (MAT-P016-1)</i>	41-1046	<i>Mesurement: Length, Area, Volume, Capacity, Mass, Time and Temperature (MTH-P016-1)</i>	41-1046A
DFGA	<i>La priorité des opérations et la résolution de problèmes (MAT-P017-1)</i>	41-1047	<i>Order of Operations and Problem Solving (MTH-P017-1)</i>	41-1047A
DFGA	<i>Les notions de base sur les fractions ordinaires (MAT-P018-2)</i>	41-1048	<i>Basic Concepts Related to Simple Fractions (MTH-P018-2)</i>	41-1048A
DFGA	<i>Les notions de base sur les nombres décimaux et le pourcentage (MAT-P019-2)</i>	41-1049	<i>Basic Concepts Related to Decimals and Percents (MTH-P019-2)</i>	41-1049A
DFGA	<i>Les préalables pour l'algèbre (MAT-P020-1)</i>	41-1050	<i>Prealgebra (MTH-P020-2)</i>	41-1050A
DFGA	<i>La représentation des ensembles de nombres N, Z, Q et de leurs sous-ensembles (MAT-P021-1)</i>	41-1051	<i>Representing the Sets N, Z, Q and their Subsets (MTH-P021-1)</i>	41-1051A
DFGA	<i>Opérations sur les nombres entiers (MAT-1005-2)</i>	38-3648	<i>Operations on Integers (MTH-1005-2)</i>	38-3648A
DFGA	<i>Opérations sur les fractions (MAT-1006-2)</i>	38-3649	<i>Operations on Fractions (MTH-1006-2)</i>	38-3649A
DFGA	<i>Les nombres décimaux et le pourcentage (MAT-1007-2)</i>	38-3650	<i>Decimals and Percent (MTH-1007-2)</i>	38-3650A
DFGA	<i>Équations et inéquations I (MAT-2006-2)</i>	38-3651	<i>Equations and Inequalities I (MTH-2006-2)</i>	38-3651A
DFGA	<i>Géométrie I (MAT-2007-2)</i>	38-3652	<i>Geometry I (MTH-2007-2)</i>	38-3652A
DFGA	<i>Statistiques et probabilités I (MAT-2008-2)</i>	38-3653	<i>Statistics and Probability (MTH-2008-2)</i>	38-3653A

MATHÉMATIQUES

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES				
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	<i>Opérations sur les polynômes (MAT-3001-2)</i>	38-3654	<i>Operations on Polynomials (MTH-3001-2)</i>	38-3654A
DFGA	<i>Géométrie II (MAT-3002-2)</i>	38-3655	<i>Geometry II (MTH-3002-2)</i>	38-3655A
DFGA	<i>Droite I (MAT-4065-2)</i>	38-3656	<i>Straight Line I (MTH-4065-2)</i>	38-3656A
DFGA	<i>Géométrie III (MAT-4066-1)</i>	38-7626	<i>Geometry III (MTH-4066-1)</i>	38-7626A
DFGA	<i>Équations et inéquations II (MAT-4067-2)</i>	38-3658	<i>Equations and Inequalities II (MTH-4067-2)</i>	38-3658A
DFGA	<i>Trigonométrie I (MAT-4068-1)</i>	38-7627	<i>Trigonometry I (MTH-4068-1)</i>	38-7627A

MICRO-INFORMATIQUE

LISTE DE COURS DES SECTEURS			
FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
INF-2002-1	Initiation au micro-ordinateur et à ses périphériques	CMP-2002-1	Introduction to the Microcomputer and Its Peripherals
INF-5055-3	Exploration des champs de la micro-informatique	CMP-5055-3	Exploring Microcomputing Applications
INF-5056-1	Traitement de texte 1	CMP-5056-1	Word Processing I
INF-5057-1	Traitement de texte 2	CMP-5057-1	Word Processing II
INF-5058-1	Tableur 1	CMP-5058-1	Spreadsheets I
INF-5059-1	Tableur 2	CMP-5059-1	Spreadsheets II
INF-5060-1	Base de données _ Consultation	CMP-5060-1	Consulting Databases
INF-5061-1	Base de données _ Création	CMP-5061-2	Creating Databases
INF-5062-2	Graphisme	CMP-5062-2	Computer Graphics
INF-5063-2	Programmation	CMP-5063-2	Computer Programming
INF-5064-2	Exploitation d'un nouveau champ de la micro-informatique	CMP-5064-2	Using a New Microcomputing Application
INF-5065-2	Approfondissement d'un champ de la micro-informatique	CMP-5065-2	Advanced Microcomputing Applications
INF-5066-2	Intégration de plus d'une application de la micro-inform.	CMP-5066-2	Integrating Different Microcomputing Applications

COURS D'ÉTABLISSEMENT			
LISTE DE COURS DES SECTEURS			
FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
INF-1041-1	Micro-informatique 1 ^{re} secondaire : programme local	CMP-1041-1	Computer Science, sec. I: Local Program
INF-1042-2	Micro-informatique 1 ^{re} secondaire : programme local	CMP-1042-2	Computer Science, sec. I: Local Program
INF-1043-3	Micro-informatique 1 ^{re} secondaire : programme local	CMP-1043-3	Computer Science, sec. I: Local Program
INF-1044-4	Micro-informatique 1 ^{re} secondaire : programme local	CMP-1044-4	Computer Science, sec. I: Local Program

MICRO-INFORMATIQUE

COURS D'ÉTABLISSEMENT**LISTE DE COURS DES SECTEURS**

FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
INF-2041-1	Micro-informatique 2 ^e secondaire : programme local	CMP-2041-1	Computer Science, sec. II: Local Program
INF-2042-2	Micro-informatique 2 ^e secondaire : programme local	CMP-2042-2	Computer Science, sec. II: Local Program
INF-2043-3	Micro-informatique 2 ^e secondaire : programme local	CMP-2043-3	Computer Science, sec. II: Local Program
INF-2044-4	Micro-informatique 2 ^e secondaire : programme local	CMP-2044-4	Computer Science, sec. II: Local Program
INF-3041-1	Micro-informatique 3 ^e secondaire : programme local	CMP-3041-1	Computer Science, sec. III: Local Program
INF-3042-2	Micro-informatique 3 ^e secondaire : programme local	CMP-3042-2	Computer Science, sec. III: Local Program
INF-3043-3	Micro-informatique 3 ^e secondaire : programme local	CMP-3043-3	Computer Science, sec. III: Local Program
INF-3044-4	Micro-informatique 3 ^e secondaire : programme local	CMP-3044-4	Computer Science, sec. III: Local Program
INF-4041-1	Micro-informatique 4 ^e secondaire : programme local	CMP-4041-1	Computer Science, sec. IV: Local Program
INF-4042-2	Micro-informatique 4 ^e secondaire : programme local	CMP-4042-2	Computer Science, sec. IV: Local Program
INF-4043-3	Micro-informatique 4 ^e secondaire : programme local	CMP-4043-3	Computer Science, sec. IV: Local Program
INF-4044-4	Micro-informatique 4 ^e secondaire : programme local	CMP-4044-4	Computer Science, sec. IV: Local Program
INF-5051-1	Micro-informatique 5 ^e secondaire : programme local	CMP-5051-1	Computer Science, sec. V: Local Program
INF-5052-2	Micro-informatique 5 ^e secondaire : programme local	CMP-5052-2	Computer Science, sec. V: Local Program
INF-5053-3	Micro-informatique 5 ^e secondaire : programme local	CMP-5053-3	Computer Science, sec. V: Local Program
INF-5054-4	Micro-informatique 5 ^e secondaire : programme local	CMP-5054-4	Computer Science, sec. V: Local Program

MICRO-INFORMATIQUE

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES				
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	Programmes : <i>Programme d'études de la micro-informatique</i>	38-8384	<i>Microcomputer Program</i>	38-8384A
DFGA	Définitions du domaine d'examen : <i>Initiation au micro-ordinateur et à ses périphériques</i>	38-8395		
DFGA	<i>Exploration des champs de la micro-informatique</i>	38-8387		
DFGA	<i>Traitement de texte 1</i>	38-8388		
DFGA	<i>Traitement de texte 2</i>	38-8389		
DFGA	<i>Tableur 1</i>	38-8393		
DFGA	<i>Tableur 2</i>	38-8394		
DFGA	<i>Base de données-consultation</i>	38-8390		
DFGA	<i>Base de données-crédation</i>	38-8391		
DFGA	<i>Graphisme</i>	38-8392		

PHYSIQUE

NOUVEAU PROGRAMME**LISTE DE COURS DES SECTEURS****FRANCOPHONE****ANGLOPHONE**

CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
PHY-5041-2 PHY-5042-2 PHY-5043-2	Optique Cinématique et quantité de mouvement Force et énergie	PHS-5041-2 PHS-5042-2 PHS-5043-2	Optics Kinematics and Momentum Forces and Energy

ANCIEN PROGRAMME**LISTE DE COURS DES SECTEURS****FRANCOPHONE****ANGLOPHONE**

CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
PHY-5018-3 PHY-5019-3 PHY-5034-3	Physique 151 Physique 152 Physique 143 : optique	PHS-5018-3 PHS-5019-3 PHS-5034-3	Physics 251 Physics 252 Physics 243: Optics

COURS D'ÉTABLISSEMENT**LISTE DE COURS DES SECTEURS****FRANCOPHONE****ANGLOPHONE**

CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
PHY-5051-1 PHY-5052-2 PHY-5053-3 PHY-5054-4	Physique, 5 ^e secondaire : programme local Physique, 5 ^e secondaire : programme local Physique, 5 ^e secondaire : programme local Physique, 5 ^e secondaire : programme local	PHS-5034-3 PHS-5034-3 PHS-5034-3 PHS-5034-3	Physics, Secondary V: Local Program Physics, Secondary V: Local Program Physics, Secondary V: Local Program Physics, Secondary V: Local Program

PHYSIQUE

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES				
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	Programmes : <i>Programme d'études, Physique 5^e secondaire</i>	38-8313	<i>Physics Program, Secondary V</i>	38-8313A
DFGA	Définitions du domaine d'examen : <i>Optique (PHY-5041-2)</i>	38-3990	<i>Optics (PHS-5041-2)</i>	38-3990A
DFGA	<i>Cinématique et quantité de mouvement (PHY-5042-2)</i>	38-3988	<i>Cinematics and Momentum (PHS-5042-2)</i>	38-3988A
DFGA	<i>Force et énergie (PHY-5043-2)</i>	41-1036	<i>Forces and Energy (PHS-5043-2)</i>	41-1036A

SCIENCES HUMAINES

LISTE DE COURS DES SECTEURS		COURS D'ÉTABLISSEMENT	
FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
	TITRE	CODE	TITRE
SCH-1001-1	Sciences humaines 1 ^{re} secondaire : programme local	SST-1001-1	Social Studies, Secondary I: Local Program
SCH-1002-2	Sciences humaines 1 ^{re} secondaire : programme local	SST-1002-2	Social Studies, Secondary I: Local Program
SCH-1003-3	Sciences humaines 1 ^{re} secondaire : programme local	SST-1003-3	Social Studies, Secondary I: Local Program
SCH-1004-4	Sciences humaines 1 ^{re} secondaire : programme local	SST-1004-4	Social Studies, Secondary I: Local Program
SCH-2001-1	Sciences humaines 2 ^e secondaire : programme local	SST-2001-1	Social Studies, Secondary II: Local Program
SCH-2002-2	Sciences humaines 2 ^e secondaire : programme local	SST-2002-2	Social Studies, Secondary II: Local Program
SCH-2003-3	Sciences humaines 2 ^e secondaire : programme local	SST-2003-3	Social Studies, Secondary II: Local Program
SCH-2004-4	Sciences humaines 2 ^e secondaire : programme local	SST-2004-4	Social Studies, Secondary II: Local Program
SCH-3021-1	Sciences humaines 3 ^e secondaire : programme local	SST-3021-1	Social Studies, Secondary III: Local Program
SCH-3022-2	Sciences humaines 3 ^e secondaire : programme local	SST-3022-2	Social Studies, Secondary III: Local Program
SCH-3023-3	Sciences humaines 3 ^e secondaire : programme local	SST-3023-3	Social Studies, Secondary III: Local Program
SCH-3024-4	Sciences humaines 3 ^e secondaire : programme local	SST-3024-4	Social Studies, Secondary III: Local Program
SCH-4022-2	Sciences humaines : Industrialisation et urbanisation au Québec, 4 ^e sec.	SST-4022-2	Industrialization and Urbanization in Quebec
SCH-4023-2	Sciences humaines : La démocratie et la culture au Québec, 4 ^e sec.	SST-4023-2	Democracy and Culture in Quebec
SCH-4031-1	Sciences humaines 4 ^e secondaire : programme local	SST-4031-1	Social Studies, Secondary IV: Local Program
SCH-4032-2	Sciences humaines 4 ^e secondaire : programme local	SST-4032-2	Social Studies, Secondary IV: Local Program
SCH-4033-3	Sciences humaines 4 ^e secondaire : programme local	SST-4033-3	Social Studies, Secondary IV: Local Program
SCH-4034-4	Sciences humaines 4 ^e secondaire : programme local	SST-4034-4	Social Studies, Secondary IV: Local Program
SCH-5051-1	Sciences humaines 5 ^e secondaire : programme local	SST-5051-1	Social Studies, Secondary V: Local Program
SCH-5052-2	Sciences humaines 5 ^e secondaire : programme local	SST-5052-2	Social Studies, Secondary V: Local Program
SCH-5053-3	Sciences humaines 5 ^e secondaire : programme local	SST-5053-3	Social Studies, Secondary V: Local Program
SCH-5054-4	Sciences humaines 5 ^e secondaire : programme local	SST-5054-4	Social Studies, Secondary V: Local Program

SCIENCES HUMAINES

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES				
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	Programmes: L'industriel et l'urbanisation au Québec, 4 ^e sec.	38-7759	<i>Industrialization and Urbanization in Quebec</i>	38-7759A
	La démocratie et la culture au Québec, 4 ^e sec.	38-7759	<i>Democracy and Culture in Quebec</i>	38-7759A
DFGA	Définitions du domaine d'examen : Industrialisation et urbanisation au Québec, 4 ^e sec.	38-7760	Industrialization and Urbanization in Quebec	38-7760A
DFGA	La démocratie et la culture au Québec, 4 ^e sec.	38-7761	Democracy and Culture in Quebec	38-7761A

SCIENCES PHYSIQUES

LISTE DE COURS DES SECTEURS			
FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
SCP-4010-2	Sc. Phys. : Le nucléaire	PSC-4010-2	Phys. Sc.: Nuclear Technology
SCP-4011-2	Sc. Phys. : L'électricité	PSC-4011-2	Phys. Sc.: Electricity
SCP-4012-2	Sc. Phys. : Les phénomènes ioniques	PSC-4012-2	Phys. Sc.: Ionic Phenomena

COURS D'ÉTABLISSEMENT

LISTE DE COURS DES SECTEURS			
FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
SCP-4021-1	Sciences physiques, 4 ^e secondaire : programme local	PSC-4021-1	Physical Science, Secondary IV: Local Program
SCP-4022-2	Sciences physiques, 4 ^e secondaire : programme local	PSC-4022-2	Physical Science, Secondary IV: Local Program
SCP-4023-3	Sciences physiques, 4 ^e secondaire : programme local	PSC-4023-3	Physical Science, Secondary IV: Local Program
SCP-4024-4	Sciences physiques, 4 ^e secondaire : programme local	PSC-4024-4	Physical Science, Secondary IV: Local Program
SCP-5011-1	Sciences physiques, 5 ^e secondaire : programme local	PSC-5011-1	Physical Science, Secondary V: Local Program
SCP-5012-2	Sciences physiques, 5 ^e secondaire : programme local	PSC-5012-2	Physical Science, Secondary V: Local Program
SCP-5013-3	Sciences physiques, 5 ^e secondaire : programme local	PSC-5013-3	Physical Science, Secondary V: Local Program
SCP-5014-4	Sciences physiques, 5 ^e secondaire : programme local	PSC-5014-4	Physical Science, Secondary V: Local Program

SCIENCES PHYSIQUES

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES				
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	Programme d'études : <i>Programme d'études. Sciences physiques 4^e secondaire</i>	38-8312	<i>Physical Science Program, Secondary IV</i>	38-8312A
	Définitions du domaine d'examen :			
DFGA	<i>Le nucléaire : de l'énergie dans la matière, SCP-4010-2</i>	38-8817	<i>Nuclear Technology: A Matter of Energy, PSC-4010-2</i>	38-8817A
DFGA	<i>L'électricité : êtes-vous au courant? SCP-4011-2</i>	38-8818	<i>Electricity: What's the Connection?, PSC-4011-2</i>	38-8818A
DFGA	<i>Les phénomènes ioniques : une histoire d'eau, SCP-4012-2</i>	38-8816	<i>Ionic Phenomena: A Study of an Environmental Problem, PSC-4012-2</i>	38-8816A

VIE ÉCONOMIQUE

LISTE DE COURS DES SECTEURS			
FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
SCE-5017-1 SCE-5018-1 SCE-5019-3	Consommer sans se faire consommer Échanger avec les autres pays : ça change quoi? Faire fructifier son argent, est-ce facile?	ECM-5017-1 ECM-5018-1 ECM-5019-3 ECM-5020-3	Consuming Without Being Consumed Trade & Other Countries: What Does It Change? Making Your Money Work for You Is Easy Introduction to Economic Life
SCE-5021-1 SCE-5022-2 SCE-5023-2	Une société, ça s'organise Le monde du travail : c'est tout un job État : problème ou solution	ECM-5021-1 ECM-5022-2 ECM-5023-2	A Society Has to Organize The Business World and How It Works The State: Problem or Solution

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES		
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	Programme : Cadre de vie économique	38-3961 et 38-3961A
DFGA	Guide de gestion : Guide du gestionnaire en sciences humaines	38-2992
DFGA	Programmes de cours : Consommer sans se faire consommer	38-3962
DFGA	Échanger avec les autres pays, ça change quoi?	38-3963
DFGA	Faire fructifier son argent, est-ce facile?	38-3964
DFGA	Une société, ça s'organise	38-3965
DFGA	Le monde du travail : c'est tout un job	38-3966
DFGA	État : problème ou solution	38-3967

VIE ÉCONOMIQUE

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES		
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT
	Définitions du domaine d'examen :	
DFGA	Consommer sans se faire consommer (SCE-5017-1)	38-7578
DFGA	Échanger avec les autres pays, ça change quoi? (SCE-5018-1)	38-8819
DFGA	Faire fructifier son argent, est-ce facile? (SCE-5019-3)	38-7579
DFGA	Le monde du travail : c'est tout un job (SCE-5022-2)	38-7577
DFGA	Une société, ça s'organise (SCE-5021-1)	38-8821
DFGA	État : problème ou solution (SCE-5023-2)	38-8820

VIE POLITIQUE

LISTE DE COURS DES SECTEURS			
FRANCOPHONE		ANGLOPHONE	
CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
SCH-5033-2 SCH-5034-3 SCH-5035-3 SCH-5036-2 SCH-5038-3 SCH-5039-2	Un État bicéphale : l'État québécois, l'État canadien Qui décide quoi? De l'État à l'électorat Le pouvoir invisible : de la politique à la dynamique Le quatrième pouvoir : médias et information Mondovision : l'état des relations internationales Au-delà des États : les enjeux politiques mondiaux	SST-5011-3 SST-5033-2 SST-5034-3 SST-5035-3 SST-5036-2 SST-5038-3 SST-5039-2 SST-5043-3	Civics Canada and Quebec: A Two-Headed State Who Decides What? From the State to the Electorate Invisible Power: The Hidden Dimension of Politics The Fourth Estate: The Mass Media Global Vision: The State of International Relations Beyond Borders: Issues in Global Politics Political Life of Quebec

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES		
SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	Programme : Cadre de vie politique	38-3975 et 38-3975A
DFGA	Guides : Guide du gestionnaire en sciences humaines	38-2992
DFGA DFGA DFGA DFGA DFGA	Programmes de cours : Un état bicéphale : l'État québécois, l'État canadien Qui décide quoi? De l'État à l'électorat Le pouvoir invisible : de la politique à la dynamique Le quatrième pouvoir : médias et information Mondovision : l'état des relations internationales Au-delà des enjeux	38-3968 et 38-3968A 38-3969 et 38-3969A 38-3970 et 38-3970A 38-3971 et 38-3971A 38-3972 et 38-3972A 38-3973 et 38-3973A

VIE POLITIQUE

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA DFGA OU PAR D'AUTRES SOURCES

SOURCE	TITRE	CODE DE DOCUMENT
DFGA	Définitions du domaine d'examen :	
DFGA	Qui décide quoi? De l'État à l'électorat (SCH-5034-3)	
DFGA	Le pouvoir invisible : de la politique à la dynamique (SCH-5035-3)	
DFGA	Un État bicéphale : l'État québécois, l'État canadien (SCH-5033-2)	38-3148-03
DFGA	Mondovision : l'état des relations internationales (SCH-5038-3)	38-3148-05
DFGA	Le quatrième pouvoir : médias et information (SCH-5036-2)	38-7581

COURS D'ÉTABLISSEMENT

LISTE DE COURS DES SECTEURS

FRANCOPHONE

ANGLOPHONE

CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
SCH-1001-1	Sciences humaines 1 ^{re} secondaire : programme local	SST-1001-1	Social Studies, Secondary I: Local Program
SCH-1002-2	Sciences humaines 1 ^{re} secondaire : programme local	SST-1002-2	Social Studies, Secondary I: Local Program
SCH-1003-3	Sciences humaines 1 ^{re} secondaire : programme local	SST-1003-3	Social Studies, Secondary I: Local Program
SCH-1004-4	Sciences humaines 1 ^{re} secondaire : programme local	SST-1004-4	Social Studies, Secondary I: Local Program
SCH-2001-1	Sciences humaines 2 ^e secondaire : programme local	SST-2001-1	Social Studies, Secondary II: Local Program
SCH-2002-2	Sciences humaines 2 ^e secondaire : programme local	SST-2002-2	Social Studies, Secondary II: Local Program
SCH-2003-3	Sciences humaines 2 ^e secondaire : programme local	SST-2003-3	Social Studies, Secondary II: Local Program
SCH-2004-4	Sciences humaines 2 ^e secondaire : programme local	SST-2004-4	Social Studies, Secondary II: Local Program
SCH-3021-1	Sciences humaines 3 ^e secondaire : programme local	SST-3021-1	Social Studies, Secondary III: Local Program
SCH-3022-2	Sciences humaines 3 ^e secondaire : programme local	SST-3022-2	Social Studies, Secondary III: Local Program
SCH-3023-3	Sciences humaines 3 ^e secondaire : programme local	SST-3023-3	Social Studies, Secondary III: Local Program
SCH-3024-4	Sciences humaines 3 ^e secondaire : programme local	SST-3024-4	Social Studies, Secondary III: Local Program

VIE POLITIQUE

COURS D'ÉTABLISSEMENT

LISTE DE COURS DES SECTEURS

FRANCOPHONE

ANGLOPHONE

CODE SAGE	TITRE	CODE SAGE	TITRE
SCH-4031-1	Sciences humaines 4 ^e secondaire : programme local	SST-4031-1	Social Studies, Secondary IV: Local Program
SCH-4032-2	Sciences humaines 4 ^e secondaire : programme local	SST-4032-2	Social Studies, Secondary IV: Local Program
SCH-4033-3	Sciences humaines 4 ^e secondaire : programme local	SST-4033-3	Social Studies, Secondary IV: Local Program
SCH-4034-4	Sciences humaines 4 ^e secondaire : programme local	SST-4034-4	Social Studies, Secondary IV: Local Program
SCH-5051-1	Sciences humaines 5 ^e secondaire : programme local	SST-5051-1	Social Studies, Secondary V: Local Program
SCH-5052-2	Sciences humaines 5 ^e secondaire : programme local	SST-5052-2	Social Studies, Secondary V: Local Program
SCH-5053-3	Sciences humaines 5 ^e secondaire : programme local	SST-5053-3	Social Studies, Secondary V: Local Program
SCH-5054-4	Sciences humaines 5 ^e secondaire : programme local	SST-5054-4	Social Studies, Secondary V: Local Program

Annexe D

**Liste partielle des documents administratifs
publiés par le ministère de l'Éducation du Québec**

ASSEMBLÉE NATIONALE. *Loi sur l'instruction publique*, L.R.Q., chapitre I-13.3, dernière modification le 27 octobre 1999, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1999, 170 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Circulaire administrative*, Direction de la coordination des réseaux (parution sporadique).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *La formation générale des adultes. Instruction 2000-2001*, Québec, 2000, 7 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Guide d'utilisation du système de sanction des études en formation générale (SAGE)*, Québec, Direction de la sanction des études, 1997, code ministériel 16-7829.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Guide de gestion de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle*, Québec, Direction de la sanction des études, 1997-1998, code ministériel 18-7708.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Guide de la déclaration d'effectif scolaire des adultes en formation générale (SIFCA)*, Québec, Direction de la gestion des systèmes de collecte, 1999-2000, code ministériel 46-3504.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Info/sanction adultes*, Québec, Direction de la sanction des études (parution sporadique).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Plan triennal : diffusion des instruments aux fins de l'évaluation des acquis*, Québec, Direction de la formation générale des adultes, 1995.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Règlement sur le régime pédagogique de la formation générale des adultes*, extrait de la Gazette officielle du Québec, décret 652-2000, Québec, Les Publications du Québec, 14 juin 2000.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Règles budgétaires pour l'année scolaire 2000-2001; commission scolaire*, Québec, Direction générale du financement et de l'équipement, 2000 (73-0353).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Règlement sur le régime des études collégiales. Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, Québec, Les Publications du Québec, édition révisée, 1999.

Annexe E

**Liste des responsables
de l'éducation des adultes
dans les directions régionales
du ministère de l'Éducation du Québec**

Liste des responsables de l'éducation des adultes dans les directions régionales du ministère de l'Éducation du Québec

N°	DIRECTION RÉGIONALE	RESPONSABLE	ADRESSE	TÉLÉPHONE	TÉLÉCOPIEUR
01 11	Bas-Saint-Laurent et Gaspésie_Îles-de-la-Madeleine	Normand Pelletier, responsable Gérard Bédard, directeur régional	Ministère de l'Éducation 355, boulevard Saint-Germain Ouest, 2 ^e étage RIMOUSKI (Québec) G5L 3N2	(418) 727-3611 (418) 727-4029	(418) 727-3557
02	Saguenay_Lac-Saint-Jean	André Dion, responsable Ginette Dion, directrice régionale	Ministère de l'Éducation 3950, boulevard Harvey, 2 ^e étage JONQUIÈRE (Québec) G7X 8L6	(418) 695-8858 (418) 695-7982	(418) 695-7990
03 12	Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches	Claude Painchaud, responsable Marie-Sylvie Descôteaux, directrice régionale	Ministère de l'Éducation 1020, route de l'Église, 3 ^e étage SAINTÉ-FOY (Québec) G1V 3V9	(418) 644-0371 (418) 644-9716	(418) 643-0972
04 17	Mauricie et Centre-du- Québec	Gérald O'Shaughnessy, responsable Claude Lamarre, directeur régional	Ministère de l'Éducation 100, rue Laviolette, 2 ^e étage TROIS-RIVIÈRES (Québec) G9A 5S9	(819) 371-4995 (819) 371-6711	(819) 371-6075
05	Estrie	Réjean Duranleau, responsable Carole G.-Thibault, directrice régionale	Ministère de l'Éducation 200, rue Belvédère Nord, bureau 3.05 SHERBROOKE (Québec) J1H 4A9	(819) 820-3911 (819) 820-3905	(819) 820-3947
06 (06.3)	Montréal-Centre	Nicole Tremblay, responsable Marie-France Benes, directrice régionale	Ministère de l'Éducation 600, rue Fullum, 6 ^e étage MONTRÉAL (Québec) H2K 4L1	(514) 873-5298 (514) 873-6202	(514) 873-0620

Liste des responsables de l'éducation des adultes dans les directions régionales du ministère de l'Éducation du Québec

07	Outaouais	Hélène Chagnon, responsable Francis Culée, directeur régional	Ministère de l'Éducation 170, rue de l'Hôtel-de-Ville, 4 ^e étage HULL (Québec) J8X 4C2	(819) 772-3119 (819) 772-3382	(819) 772-3955
08 10	Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	Caroline Larouche, responsable Jocelyn Sauriol, directeur régional	Ministère de l'Éducation 215, boulevard Rideau, bureau 2.02 ROUYN-NORANDA (Québec) J9X 5Y6	(819) 763-3006 (819) 763-3001	(819) 763-3017
09	Côte-Nord	Josée Robitaille, responsable Lise Briand, directrice régionale	Ministère de l'Éducation 106, rue Napoléon, 2 ^e étage SEPT-ÎLES (Québec) G4R 3L7	(418) 964-8425 (418) 964-8423	(418) 964-8504
13 14 15 (06.1)	Laval Lanaudière Laurentides	Denis Bertrand, responsable Chantal Richer, responsable Lauraine Langlois, directrice régionale	Ministère de l'Éducation 300, rue Sicard, 2 ^e étage, bureau 200 SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE (Québec) J7E 3X5	(450) 430-4625 (514) 430-5769	(514) 430-4005
16 (06.2)	Montréal	Karine Joncas, responsable Jacques Désautels, directeur régional	Ministère de l'Éducation 201, place Charles-Lemoyne, 6 ^e étage LONGUEUIL (Québec) J4K 2T5	(450) 928-5033 (514) 928-5769	(514) 928-7451
	Dir. des services anglophones	Barbara Goode, responsable	Ministère de l'Éducation 600, rue Fullum, 9 ^e étage MONTRÉAL (Québec) H2K 4L1	(514) 873-6025	(514) 864-4181

Bibliographie générale

ASSEMBLÉE NATIONALE. *Loi sur l'instruction publique*, L.R.Q., chapitre I-13.3, dernière modification le 27 octobre 1999, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1999, 170 p.

CÔTÉ, R. L. *Psychologie de l'apprentissage et enseignement. Une approche modulaire d'autoformation*, Chicoutimi, Gaëtan Morin éditeur, 1986.

DUFRESNE-TASSÉ, Colette. *L'apprentissage adulte. Essai de définition*, Montréal/Paris, Études vivantes, 1981.

DUFRESNE-TASSÉ, Colette. *Modèle d'intervention pour supporter la motivation de l'étudiant adulte face à l'apprentissage*, Montréal, Université de Montréal, 1984.

DUFRESNE-TASSÉ, Colette. *Les tours de main de l'enseignement aux adultes*, Montréal/Paris, Études vivantes, 1981.

ELIAS, J. L., et S. MEAARIAMS. *Penser l'éducation des adultes*, Montréal, Guérin, 1983.

FORGET, J., R. OTIS et A. LEDUC. *Psychologie de l'apprentissage. Théories et pratiques*, Brossard, Behavioria, 1988.

GAUTHIER, L., et N. POULIN. *Savoir apprendre*, Sherbrooke, Éditions de l'Université de Sherbrooke, 1983.

KIDD, J. R. *L'éducation des adultes*, Paris, Éditions Cujas, 1966.

KNOWLES, M. S. *The Modern Practice of Adult Education. Andragogy versus Pedagogy*, New York, Association Press, 1972.

LA TABLE DES RESPONSABLES DE L'ÉDUCATION DES ADULTES DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC (TREAQ). *L'enseignement individualisé dans les commissions scolaires*, Sainte-Foy, TREAQ, 1991.

LEGENDRE, Renald. *Dictionnaire actuel de l'éducation*, 2^e édition, Montréal, Guérin, 1993, 1 500 p.

MARCHAND, L. *Introduction à l'éducation des adultes*, Saint-Jean-sur-Richelieu, Éditions Préfontaine, 1982.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *La formation générale des adultes, Instruction 2000-2001*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 2000, 7 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Guide d'utilisation du système de sanction des études en formation générale (SAGE)*, Québec, Direction de la sanction des études, 1997, code ministériel 16-7829.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Guide de gestion de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle*, Québec, Direction de la sanction des études, 1997-1998, code ministériel 18-7708.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Guide de la déclaration d'effectif scolaire des adultes en formation générale (SIFCA)*, Québec, Direction de la gestion des systèmes de collecte, 1999-2000.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Info/sanction adultes*, Québec, Direction de la sanction des études, (parution sporadique).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Liste des cours et des documents publiés pour les services d'enseignement et les matières*, Québec, Direction de la formation générale des adultes, 1995, mise à jour de novembre 2000.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Plan triennal : diffusion des instruments aux fins de l'évaluation des acquis*, Québec, Direction de la formation générale des adultes, 1995.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Recueil de fiches informatives sur les services d'enseignement et les matières*, Québec, Direction de la formation générale des adultes, 1995, mise à jour de novembre 2000.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Règlement sur le régime pédagogique de la formation générale des adultes*, extrait de la Gazette officielle du Québec, décret 652-2000, Québec, Les Publications du Québec, 14 juin 2000.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Règles budgétaires pour l'année scolaire 2000-2001*, Québec, Direction générale du financement et de l'équipement, 2000.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *S'entraîner à former des adultes, connaissance du milieu et pratiques dans les commissions scolaires*, Québec, ministère de l'Éducation, 1988.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Vocabulaire de l'éducation*, 2^e éd. rev. et corr., Québec, Les Publications du Québec, 1990, 229 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION et MINISTÈRE DE LA MAIN D'ŒUVRE, DE LA SÉCURITÉ DU REVENU ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE. *Qui, Quoi, Où, Quand, Comment? Rattrapage scolaire, alphabétisation et formation générale*, Québec, Direction de la formation générale des adultes, 1993 (document inédit).

